

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 1 : Accroître les opportunités de découverte des métiers

Numéro de l'action : 1.1

Intitulé : Mobiliser les professionnels (branches, interprofessions, association de promotion) pour la découverte et la promotion des métiers du vivant auprès des collégiens et lycéens (en particulier en proposant des opportunités de stages)

Amplifier les actions en partenariat avec les représentants des secteurs agricoles et agroalimentaires, visent à promouvoir les métiers du vivant, à rapprocher l'Ecole et l'Entreprise et à faciliter l'insertion

Description des actions existantes :

- * La DGER a conclu des conventions pluriannuelles en partenariat avec la DGESCO et **plusieurs grands acteurs interprofessionnels agricoles** (CNIEL, Interbev, Intercéréales, La Coopération Agricole, OCAPIAT) pour promouvoir la découverte des filières agricoles et agroalimentaires et encourager les propositions d'offres de stages pour les élèves de 3^{ème} et de 2^{nde} générale et technologique.
 - * Un nombre croissant d'offres de stage est désormais déposé sur la **plateforme « 1 élève 1 stage »** : pour les stages des élèves de 2^{nde} GT en juin 2025, les entreprises et autres structures d'accueil ayant déclaré comme secteur d'activité « agriculture, agroéquipement, MAASA » ont proposé sur la plateforme 3 052 places de stage, qui ont suscité 4 315 candidatures, soit près de 1,5 candidats pour une place, contre 0,8 candidat par place en 2024. Le secteur est donc attractif pour ces élèves qui, pour la plupart, n'ont pas choisi l'enseignement agricole. Les accueillir en plus grand nombre encore permettra d'assurer une découverte plus large des métiers.
 - * Une collaboration avec l'**APECITA** assure notamment le fonctionnement de la **plateforme AgrOrientation**, site des métiers et des formations de l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement.
 - * Un **dispositif de mentorat**, en partenariat notamment avec La Coopération Agricole a été déployé pour l'année scolaire 2024-2025 dans 4 établissements agricoles pour rapprocher école et entreprise. Depuis la rentrée de septembre 2025, 19 nouveaux binômes établissements/entreprises ont intégré le dispositif. Initialement destiné aux BTSA BioQUALIM, le programme a été ouvert à d'autres BTSA en tension (dont métiers de l'élevage, viticulture-œnologie, ACS'AGRI).
- Dans un premier temps, l'accompagnement consiste en un mentorat de projet : des mentors issus d'entreprises ou de coopératives agricoles apportent une dimension « entreprise » aux cours des apprenants. En 2^e année de BTSA, le mentorat est davantage axé « carrière » : les mentors accompagnent les apprenants pour approfondir/consolider leur projet professionnel et leur ouvrir un réseau professionnel.
- * Par ailleurs, il existe déjà de **nombreuses initiatives permettant les échanges directs entre les professionnels et les jeunes de tout âge**, portées par les interprofessions ou des associations. Ces échanges peuvent intervenir ponctuellement ou s'inscrire sur un temps plus long avec plusieurs séquences réparties sur l'année scolaire. La DGER soutient diverses initiatives qui renforcent les liens avec les filières agricoles, comme le Challenge France Terre de Lait (CNIEL), le concours des lycées agricoles du Conseil Supérieur du Notariat, le concours de reconnaissance des végétaux (Association Valhor) et les Trophées des CUMA (FNCuma), impliquant les apprenants dans des projets concrets en lien avec les réalités des métiers concernés.

Diagnostic à partir des actions existantes :

L'ensemble des actions est très apprécié par les parties prenantes. Les représentants des filières professionnelles engagés dans les actions mises en œuvre disposent de leviers utiles pour nouer des collaborations avec les établissements agricoles, dont les apprenants constituent un vivier de futurs collaborateurs, et ainsi promouvoir leurs métiers.

A titre d'illustration, s'agissant des stages des élèves de 2^{de} GT :

91 % des élèves déclarent avoir été satisfaits de leur stage (83 % en 2024)

89 % des élèves ont trouvé leur stage intéressant (80 % en 2024)

95 % des élèves ont été bien accueillis (93 % en 2024)

92 % des élèves ont découvert de nouveaux métiers (67 % en 2024)

Enfin, 69 % des élèves ont trouvé ce stage utile à leur projet d'orientation (43% en 2024), et 32 % d'entre eux y ont puisé de nouvelles idées (40% en 2024)

La plateforme « *1 élève 1 stage* » a enregistré plus de **1,9 million de connexions**.

Autre exemple : les binômes établissements/coopératives expérimentateurs du mentorat de classes agricoles se disent unanimement très satisfaits du dispositif.

Les **actions restent cependant encore disparates** en fonction des filières et des territoires. Une meilleure coordination apparaît indispensable.

Les structures interprofessionnelles nationales indiquent avoir **parfois du mal à bien mobiliser les agriculteurs ou les entreprises de leurs réseaux** faute de temps à pouvoir accorder aux actions d'attractivité, en raison de leur charge de travail.

Les professionnels sont plutôt bien mobilisés sur les publics d'apprenants déjà acquis à l'enseignement agricole, mais moins sur les publics extérieurs au monde agricole. Or toucher ces publics extérieurs paraît crucial pour le renouvellement des générations.

Des journées découvertes sont déjà organisées en établissements, cependant pour intensifier ces séquences, ils se heurtent à certaines difficultés comme le manque de compétences internes en terme d'accueil et de communication (communication vers le public, mettre en place un cadre de sécurité adapté à tout type de public) et la difficulté à mobiliser des personnels sur ces actions d'accueil.

Le PNOD permet de donner des idées d'action à mettre en place et conforte sur l'action quotidienne effectuée par les établissements.

Orientations pour aller plus loin :

* Un **catalogue de l'offre de séquences de découverte** des métiers du vivant à destination des collégiens et des élèves de 2^{nde}, élargi à l'ensemble des offres diffusées par les exploitations agricoles « privées », les interprofessions, les associations et les fermes pédagogiques, pourrait être **constitué et mieux porté à la connaissance de tous**.

* Les professionnels de l'agriculture et leurs fédérations/interprofessions sont invités à davantage s'engager sur la promotion de l'agriculture devant classes et la découverte des métiers par l'accueil de stagiaires via la **plateforme « 1élève1stage »**. Un copil national des conventions avec les 4 grands réseaux (cf. supra) copiloté avec la DGESCO a vocation à les réunir afin de suivre et faire vivre les engagements pris et d'identifier les freins à lever pour être plus impactant.

* Pour mettre en avant, auprès des chefs d'entreprise, l'intérêt des séquences de découverte des métiers du vivant en entreprise, un recueil de témoignages de chefs d'entreprise pourrait être

constitué (éventuellement sous forme de témoignages croisés jeune accueilli/chef d'entreprise accueillant)

* L'organisation d'**échanges plus réguliers et plus structurés avec les professionnels agricoles**, au niveau national et au niveau régional (à piloter par les DRAAF), permettrait de mieux partager les actions existantes et de dégager des leviers opérationnels pour progresser.

* La **poursuite du partenariat engagé avec l'APRODEMA** (association pour la promotion des métiers et des formations en agroéquipement) et sa déclinaison au niveau régional et locale est pertinente. Cela pourrait prendre la forme d'une convention cadre portant sur les volets information, orientation et formation des enseignants

* On pourra veiller à la **structuration des canaux de diffusion de l'information** et à l'identification des personnes ressources pour s'informer et informer, la nécessité de faire connaître l'ensemble des initiatives étant un objectif partagé par l'ensemble des établissements de l'EA.

-> L'idée d'un site internet recueillant l'ensemble des informations, actualités, et effectuant des renvois vers les sites des partenaires, séduit les participants. Ce site pourrait être celui de L'Aventure du Vivant, d'ores et déjà existant et permettrait de centraliser la multitude des initiatives et de faire converger les personnes en quête d'information. La recherche d'une appellation plus inclusive et représentative de l'ensemble des domaines agri/agro et la définition des modalités de mises en œuvre devront être conduites.

Pour faciliter l'appropriation et la mise en place du PNOD, les équipes de direction proposent la déclinaison de celui-ci à l'échelle régionale et des établissements sous la forme de feuilles de routes avec un suivi et un accompagnement par les services du ministère.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

* Action de communication à axer prioritairement sur les collégiens et sur les lycéens. Associer également les représentants des parents d'élèves et les professeurs principaux.

* Identifier et travailler avec les Référents du bureau des entreprises (RBDE) de l'Education nationale semble une piste à envisager.

Déploiement opérationnel :

* **Quelles actions déclinables sur le territoire ? :**

- Recensement des actions conduites par les professionnels sur l'attractivité des métiers du vivant

Un prototype de catalogue en ligne visant à recenser l'ensemble des actions portées par les partenaires a été proposé par la DGER. Ce prototype comporte de filtres simples permettant de cibler les actions en fonction des critères recherchés (public cible, territoires, calendrier, durée, coût, capacité d'essaimage de l'action, ...).

Les modalités techniques relatives à l'hébergement de ce catalogue en ligne, son actualisation et le renvoi sur les sites partenaires restent à préciser. Ces réflexions pourront être conduites au sein du GT spécifique à mettre en place pour l'action n°3. La plateforme de l'*ONISEP Avenirs* pourra servir d'exemple afin d'alimenter et perfectionner ledit catalogue.

- Promotion de la plateforme « 1 élève1 stage »

Un webinaire de présentation de la plateforme est organisé avec la DGESCO, OCAPAT et la DGER le 3 février 2026. Ce dernier pourra utilement être complété par un événement lors du SIA à destination des élèves, de leurs parents et des professionnels. Le webinaire pourra être réitéré à chaque début d'année civile.

L'accès à la plateforme pour les élèves hors EN est en cours d'expertise au sein de la DGESCO et devrait rapidement être possible. Un module spécifique permettant le recensement des offres d'hébergement dans les collèges et lycées sera mis en ligne.

- Fédération des actions de promotion conduites par les professionnels sous la bannière unique des métiers du vivant soutenu par un site internet unique

L'idée d'un site internet recueillant l'ensemble des informations, actualités, et effectuant des renvois vers les sites des partenaires, est soutenue par les participants.

Certains préalables exprimés par les têtes de réseaux professionnels quant à leur adhésion à la mise en œuvre de cette action devront être pris en compte par le groupe de travail chargé de la réalisation du projet :

- identification d'une appellation plus inclusive que « l'Aventure du vivant », ou d'un « sous-titre » personnalisé pour chaque grande branche ou filière,
- charte d'utilisation de la bannière unique devra préserver pleinement l'identité et l'autonomie de chaque partenaire,
- partage des définitions des termes employés afin d'harmoniser les messages,
- identification de messages communs et transversaux dans lesquels toutes les filières puissent se reconnaître.

- Déploiement d'une action d'envergure nationale « la semaine des métiers du vivant »

A l'instar de la semaine de l'industrie, il est proposé d'organiser au plan national pour renforcer la visibilité sur une période ciblée à définir le regroupement de certaines actions conduites par les partenaires professionnels. Un déploiement concomitant avec d'autres actions d'envergure nationale comme les Journées Nationales de l'Agriculture (JNA), fermes ouvertes, ou encore le SIA devra être étudié.

L'idée générale de cette action en direction des scolaires, des enseignants, des demandeurs d'emploi, conseillers de l'emploi et de l'orientation, voire du grand public permettra de renforcer la visibilité des métiers du vivant, de susciter des vocations fait l'unanimité en revanche l'organisation matérielle et logistique d'une telle semaine nécessitera d'être affinée par le groupe de travail chargé de la réalisation du projet

- Investir et suivre le dispositif Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ), dont une des missions est l'attractivité des métiers (et donc in fine, les formations)

Des établissements agricoles sont déjà investis dans des CMQ « agri-alim » (ex de Laval, région Grand-Est, Bourgogne Franche Comté...). La structuration varie d'une académie à l'autre, mais les services de l'Education nationale et la DGESCO sont impliqués. Un CMQ « agri-alim » crée nécessairement un lien avec les établissements voisins et une forte mobilisation des professionnels du secteur, ce qui contribue à la promotion des métiers et des formations.

*** Quels acteurs responsables des actions ? :**

- Prototype de recensement avec des filtres de domaines validé et complété par les participants aux GT PNOD.
- Procédure d'actualisation dynamique du catalogue avec renvois vers les sites partenaires et structures d'hébergement de ce catalogue à définir.
- Un Webinaire ouvert à tous les professionnels susceptibles de proposer des stages et événement dédié lors SIA 2026 puis, chaque année.

- Création d'un GT dédié à la définition des modalités d'adhésion à la bannière unique (Chartes d'adhésion, graphique et éléments de langage commun), des modalités de coordination et mutualisation pour les actions conduites au sein des différentes filières.

- Portage DGER, DRAAF pour le déploiement sur le terrain, Région, Education nationale, Etablissements

*** Avec quels éléments de calendrier ? :**

- Tableau de recensement des actions complété au 31/01/2026 puis mis à jour courant 2026

- Signature de chartes sur un événement dédié

- Date à préciser en fonction du public cible privilégié : calendrier des vœux pour l'orientation dans l'enseignement élémentaire et/ou période de recherche de stage d'immersion de 3^e et 2^{nde}.

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 1 : Accroître les opportunités de découverte des métiers

Numéro de l'action : 1.2

Intitulé : Mobiliser les acteurs de l'emploi pour la découverte des métiers du vivant

Renforcer les partenariats avec les acteurs de l'emploi (c'est-à-dire les structures ayant vocation à mettre en connexion des personnes en recherche d'emploi avec des offres d'emploi) afin de faire découvrir les métiers du vivant au plus grand nombre. Accompagner les animateurs de réseaux régionaux dans l'élaboration de cartographies régionales visant à valoriser les formations aux métiers du vivant accessibles sur le territoire.

Description des actions existantes :

*** Cartographie des acteurs engagés**

Deux cartographies régionales ont été réalisées pour mieux structurer l'orientation et l'accompagnement vers les métiers agricoles (cf. ressources existantes).

La première, prioritaire, identifie les représentants du secteur agricole mobilisables pour orienter efficacement les publics en recherche d'orientation, de formation ou d'emploi vers les métiers du vivant (DRAAF, OCAPIAT, APECITA, chambres d'agriculture, experts en installation, ambassadeurs des filières agricoles, etc.).

La seconde recense les acteurs de l'orientation et de l'emploi (SPRO, ONISEP, Missions locales, France Travail,...) en charge de l'accompagnement de publics variés (jeunes en insertion, demandeurs d'emploi, salariés en reconversion) afin de les inviter aux événements emploi organisés par les établissements agricoles.

Déclinées à l'échelle de chaque territoire, ces cartographies visent à référencer les sites d'information-clés, harmoniser les méthodologies pour promouvoir les métiers agricoles, diffuser les bonnes pratiques entre régions, et ainsi à favoriser le renouvellement générationnel dans le secteur.

A titre d'exemple, OCAPIAT agit sur deux axes. D'une part par une présence sur le terrain en participant à de nombreux salons annuels et d'autre part, en accompagnant le co-développement de projets avec les branches professionnelles. OCAPIAT a lancé des opérations comme «*Cap vers l'alternance*» et le site «*Nourris ton futur*» lié aux métiers de l'alimentaire. Les préjugés sur la pénibilité et les enjeux écologiques sont les principaux freins rencontrés.

OCAPIAT a aussi des projets de promotion des métiers (mallettes pédagogiques, livrets d'accueils diffusés en entreprises ou encore des outils à destination des futurs apprentis). Le programme «*jeunes Déter*» permet aussi d'accéder à des témoignages, à des fiches métiers ou encore à une liste des formations.

Pour son public cible d'adultes en recherche d'emploi ou en reconversion, France Travail organise des ateliers «*le champ des possibles*» à destination de son réseau de conseillers pour mettre en avant les métiers du secteur agricole et cherche aussi à donner des informations sur la reprise d'une exploitation ou sur les CQP (certificats de qualification professionnelle) relatifs aux professions du secteur agricole.

*** Marché de reconversion des militaires, réseau des apprentis**

La DGER a contribué à la relecture de la réponse à l'appel d'offres portant sur la reconversion des militaires en appui des animateurs de réseaux régionaux. Le marché s'adresse aux ayants droit de Défense Mobilité, incluant les militaires en reconversion (dont la gendarmerie nationale), les

personnels civils du ministère des Armées en transition professionnelle, le personnel militaire blessé, ainsi que leurs conjoints.

Dans ce cadre, les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, du paysage et de l'agroéquipement constituent une voie de reconversion concrète, valorisante et durable pour ces publics. Les formations dispensées dans l'enseignement agricole sont étroitement liées aux productions locales, favorisant le développement de partenariats solides avec les entreprises et coopératives régionales, ce qui facilite l'accès à l'emploi des apprenants.

Par ailleurs, les établissements agricoles proposent un accompagnement personnalisé, offrant un environnement de formation privilégié. Ils sont souvent implantés dans des domaines remarquables et disposent d'équipements sportifs variés, contribuant ainsi à un cadre d'apprentissage motivant et adapté aux besoins des militaires en reconversion.

*** Projet de 2 feuilles de route DGER-France Travail agriculture et agroalimentaire**

La DGER participe aux travaux initiés par France Travail en vue d'améliorer la visibilité et la connaissance du secteur de l'agriculture dans le champ de l'emploi et des compétences. Cette Feuille de route a pour finalité l'élaboration d'un plan d'actions en partenariat avec les acteurs et parties prenantes dont la DGER fait partie. Un travail identique a été lancé à partir du 21 janvier 2026 en faveur des métiers des industries agroalimentaires.

La feuille de route agriculture sera structurée selon 5 axes de travail prioritaires qui seront ensuite déclinés à l'échelle des territoires :

1. Développer l'attractivité du secteur, favoriser les orientations professionnelles et la découverte des métiers
2. Accélérer les mises en relation et le recrutement
3. Adapter l'offre de compétences aux besoins des régions
4. Améliorer les pratiques RH des entreprises
5. Faciliter les mobilités professionnelles

Les actions mises en œuvre pourront naturellement alimenter le PNOD et s'inscrire en synergie avec ce dernier.

Diagnostic à partir des actions existantes :

Il existe une dynamique récente de renforcement des partenariats et initiatives avec les acteurs de l'emploi. Ces derniers gagnent à l'avenir à être renforcés et rendus visibles auprès des cibles. Un besoin de coordination apparaît également entre les différentes et multiples initiatives.

Orientations pour aller plus loin :

* Initier un rapprochement avec le réseau des Missions locales, Cap'Emploi, le réseau de l'Insertion par l'Activité Economique (DGEFP), poursuivre les échanges avec France Travail et la DGEFP pour promouvoir l'apprentissage.

* Proposer des éléments de langage et des outils clés en main (notamment la feuille de route des acteurs du secteur agricole mobilisables en région) à destination des réseaux de conseillers des acteurs de l'emploi pour leur faciliter la promotion des métiers du vivant. Solliciter la désignation d'un conseiller référent sur les métiers du vivant dans chaque département si ce n'est au sein de chaque agence ou, a minima, dans les territoires agricoles et où sont implantées des IAA.

- * En sus du travail engagé avec France Travail sur les métiers de l'agriculture, la DGER est également associée aux **travaux de France Travail sur l'élaboration d'une feuille de route dédiée aux métiers des industries agroalimentaires.**
- * Reconduction de la **convention avec l'association du réseau national des GIP CARIF-OREF** en cours de finalisation.
- * Pour apporter une aide aux autorités académiques et aux établissements, un **guide sur les relations possibles à construire au niveau régional et local** pourrait être établi.
- * S'appuyer sur les opérations mises en place par des professionnels du monde agricole, comme Intercéréales qui s'est orienté vers le public 18-35 ans via une stratégie d'influence sur des plateformes comme Twitch, afin de moderniser l'image de la filière en profitant de la notoriété d'influenceurs pour parler des métiers ;
- * Mise en place de partenariats avec des influenceurs ciblés du monde agricole, tels que Germain – Vlog Agricole. D'autres thématiques peuvent être abordées avec des personnalités différentes selon les secteurs d'activité.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

- * Employeurs professionnels
- * Réseau pour l'emploi, groupements d'employeurs, OPCO
- * Prescripteurs de l'emploi et de l'orientation : Psy-EN, conseillers France Travail, missions locales, CIO, chargés de mission orientation régional, à former et acculturer pour relayer le message auprès des publics en recherche d'emploi ou en orientation scolaire.
- * Demandeurs d'emploi jeunes et adultes : jeunes de 16–25 ans en insertion et les adultes seniors en reconversion :
 - accompagnés via des dispositifs structurés (MRS, PMSMP, immersions, ateliers « *Champs des possibles* »)
 - en reconversion / transition professionnelle : adultes issus d'autres secteurs, personnels civils et militaires du ministère des Armées en transition (via Défense Mobilité), cadres en reclassement (via APEC).
- * Publics jeunes en insertion primo-arrivants / travailleurs en situation de handicap / étudiants décrocheurs en réorientation.

Déploiement opérationnel :

- * ***Quelles actions déclinables sur le territoire ? :***
 - **Recensement des actions conduites par les professionnels sur l'attractivité des métiers du vivant** (Se référer à la fiche action 1.1).
 - **Diffusion des Cartographies**
- A l'initiative des SRFD et avec l'appui des animateurs de Réseaux régionaux et de certains conseillers de France Travail, il est proposé de mettre en place des cartographies régionales ayant pour vocation de faciliter le rapprochement entre les acteurs du service public de l'emploi et les représentants du secteur agricole mobilisables en matière d'emploi, d'enseignement-formation ou d'aide à l'installation.
- Destinée aux acteurs du service public de l'emploi (France Travail, Mission locale, Cap Emploi) **la première cartographie** est considérée comme prioritaire. Elle vise à identifier les représentants des

filières agriculture, agroalimentaire et agroéquipements, services à la personne sur les sujets : emploi/financement de formations, actions de formation/installation.

Destinée aux chargés de mission formation professionnelle continue et apprentissage et aux chargés de mission emploi, **la seconde cartographie** vise à valoriser les métiers et formations des filières agriculture, agroalimentaire et agroéquipements auprès des acteurs du service public de l'emploi, de l'orientation et de l'emploi. Une déclinaison au niveau local pourrait ensuite être conduite. La cartographie recensant l'ensemble des établissements agricoles hébergeant, Centres de Formation Professionnelle Continue (CFPC), Centres de Formation par Apprentissage (CFA) et/ou exploitations, pourrait être mise à disposition des conseillers de agences locales de France Travail, des Missions locales et agences Cap emploi afin de faciliter l'orientation des publics pour des périodes d'immersion en milieu professionnel, des stages, des actions de formation ou de découverte ou de des métiers.

De la même manière, la déclinaison de la seconde cartographie à l'échelle locale, permettrait d'outiller les établissements agricoles dans la conduite de leur communication auprès des acteurs du service public de l'emploi pour l'ouverture de sessions de formation, l'organisation de journées portes ouvertes, la recherche de potentielles nouvelles sources de financement, la valorisation de leurs actions de partenariat dans la réponse aux appels d'offres/appels à projets...

- Complémentarité PNOD-Feuilles de route de France Travail

Une convergence entre les travaux du PNOD et ceux inhérents à la feuille de route « agriculture » de France Travail peut être observée, notamment en termes de finalité, d'objectifs, de mobilisation de réseaux et d'acteurs, ainsi que de modalités de déclinaison opérationnelle.

S'adressant aux demandeurs d'emploi, le périmètre de la Feuille de route « agriculture » est plus restreint, tout en étant largement complémentaire, les actions du PNOD étant davantage orientées en direction des scolaires. Grâce à la déclinaison régionale de la Feuille de route « agriculture » sur l'ensemble du territoire, la visibilité des métiers du vivant et des formations qui y conduisent, sera optimisée auprès des conseillers de l'emploi et des demandeurs d'emploi.

Elargie à l'ensemble des acteurs, les actions pourraient aussi prendre la forme de :

- Conseillers référents métiers du vivant : désignation et formation de conseillers France Travail pour les métiers du vivant (agriculture, viticulture, paysage, agroéquipement...) avec liste de contacts diffusable et formation continue sur débouchés, CQP, conditions de travail, innovations, visites d'exploitations y compris dans l'enseignement agricole ;
- Dispositif de mise en relation saisonnière entre profession viticole et France Travail pour mobilisation rapide de main-d'œuvre en saison (cellule « vendanges ») ;
- Commission régionale de l'attractivité des métiers du vivant (1–2 fois/an) : validation des actions, examen des financements, bilan mi-parcours, identification de nouvelles pistes, diffusion des bonnes pratiques. Co-pilotage : DRAAF, Conseil Régional et Région Académique

- Déploiement d'une action d'envergure nationale « la semaine des métiers du vivant »

Se référer à la fiche action 1.1.

- Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) : recrutement « sans CV » basé sur l'évaluation des habiletés via exercices pratiques (demi-journée de simulation et entretien de motivation).

- Observations professionnelles :

PMSMP structurées et harmonisées : mise en place de mini-stages de découverte de 3 à 5 jours, déclinés par territoire et filière, via la plateforme « immersion facilitée ».

Immersions longues sans vers l'emploi (type « PASS immersion ») : dispositif de plusieurs mois avec accompagnement et perspective d'embauche ;

Parcours expérimentaux « Déclic Agri / Terres d'essai » : combinaison d'une phase théorique courte (2–3 jours, présentation métiers), immersion en entreprise (2–3 semaines, PMSMP) et bilan / projection.

- Communication et outils :

Bannière commune « métiers du vivant » : création d'une identité visuelle et de messaging unifié pour salons, forums emploi, événements régionaux. Pourrait notamment renvoyer vers la plateforme « *La bonne alternance* » : mise en avant et actualisation des offres d'apprentissage dans les métiers agricoles, via OCAPIAT, avec liens vers établissements agricoles et entreprises ;

Webinaires métiers thématiques : cycles « *Champs des possibles* » (France Travail), webinaires sectoriels pour prescripteurs (conseillers, Psy-EN, missions locales) sur les métiers agricoles et para-agricoles, avec éléments de langage harmonisés et ressources pédagogiques. Exemple : webinaire « *métiers du paysage* » (145 connexions en expérimentation) ;

Boîte à outils régionale harmonisée : mallette d'animation destinée aux intervenants (guides du recruteur, supports de présentation, vidéos de témoignages, fiches métiers, cartes régionales de formation, modules de mini-stages, éléments de langage adaptés par public cible) ;

Co-construction d'événements : forums emploi-orientation conjoints, visites d'établissements et exploitations agricoles, immersions en coopératives, journées régionales des métiers dont **Quinzaine de l'emploi** : mises en situation, visites d'exploitation, utilisation de casques virtuels, de simulateurs de conduite et jobs dating ; **le Job est dans le Pré** : à l'occasion de l'évènement « *Terre en Fête* » organisé à ARRAS tous les deux ans, inviter les demandeurs d'emploi et personnes en reconversion professionnelle à découvrir les métiers de l'agriculture. Création d'un village-emploi-formation, animations « métiers ».

- Faire le lien entre les demandeurs d'emploi et l'installation

Orienter les demandeurs d'emploi vers le dispositif d'aide à l'installation qui, à compter du 1^{er} janvier 2027 sera connu sous le nom de « France Services Agriculture »

*** Quels acteurs responsables des actions ? :**

- Prototype de recensement avec des filtres de domaines validé et complété par les participants aux GT PNOD.

Procédure d'actualisation dynamique du catalogue avec renvois vers les sites partenaires et structures d'hébergement de ce catalogue à définir.

- la DGER et l'ensemble des prescripteurs de l'emploi, acteurs de l'enseignement agricole, SRFD et branches professionnelles, OPCO

- les conseils départementaux pour toucher les bénéficiaires du RSA

- France Travail au national, DRAAF (réseau des référents installation) et agences France Travail en local, chambres d'agriculture

*** Avec quels éléments de calendrier ? :**

- tableau de recensement complété au 31/01/2026 et mis à jour à la rentrée 2026

- événement dédié pendant le SIA organisé par France Travail puis, mis en œuvre tout au long de l'année

- dates à préciser en fonction du public cible privilégié : calendrier des vœux pour l'orientation dans l'enseignement élémentaire et/ou période de recherche de stage d'immersion de 3^e et 2nde.

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 1 : Accroître les opportunités de découverte des métiers

Numéro de l'action : 1.3

Intitulé : Mobiliser d'anciens élèves récemment entrés dans un emploi (alumni) comme ambassadeurs

Faire intervenir d'anciens élèves ou étudiants (de l'enseignement agricole technique et supérieur) pour la promotion des métiers du vivant et des formations de l'enseignement agricole en se fondant sur la valorisation d'expériences et de parcours personnels.

Description des actions existantes :

La mobilisation des alumni est davantage ancrée dans les pratiques de l'enseignement supérieur que dans l'enseignement technique où elle s'appuie sur des réseaux structurés, bien identifiés. Dans l'enseignement technique la structuration en « association » est plus rare.

*** Pour l'enseignement supérieur**, le référentiel de la commission des titres d'ingénieur (CTI) **incite les écoles d'ingénieurs à favoriser les relations entre élèves (étudiants/alternants) et diplômés**, ainsi qu'à encourager et soutenir l'existence d'une association de diplômés. Les établissements sous tutelle du MASA sont autonomes dans la gestion de leurs réseaux alumni souvent représentés par une association indépendante pour les écoles de l'enseignement supérieur.

Les diplômés peuvent être invités à témoigner de l'impact de leur formation sur leur carrière et expliquer l'importance de cette contribution, notamment auprès des prescripteurs d'orientation ou de jeunes en cours d'orientation comme lors des sessions Onisep « *métiers en direct-rencontres avec des Pros* ».

Les anciens diplômés peuvent également faire passer les flux d'offres d'emploi aux étudiants en dernière année/ jeunes diplômés et accélérer insertion professionnelle des diplômés. Ils peuvent enfin sensibiliser les entreprises pour les encourager à verser leur taxe d'apprentissage à leur ancien établissement.

Pour répondre au besoin croissant d'ingénieurs agronomes et dans un souci de sensibiliser les nouvelles générations aux métiers des sciences du vivant, les écoles supérieures agronomiques, en lien avec le ministère, portent collectivement un projet d'attractivité ambitieux : Avenir-Agro. L'objectif est de rendre ces formations et métiers visibles et désirables, en sensibilisant de l'enseignement primaire au lycée à la fois les apprenants et leurs familles, les enseignants, les professionnels d'orientation de l'Éducation nationale et les personnels des établissements. L'implication d'anciens étudiants et associations d'alumni est indispensable à la concrétisation du projet et des moyens seront consacrés, dans le cadre d'Avenir-Agro, pour faciliter le déplacement des alumni ambassadeurs et pour prendre en charge les frais consacrés à leurs interventions.

*** Dans les établissements d'enseignement agricole technique**, publics ou privés, des initiatives existent également (par exemple, la création d'un site dédié aux alumni de la fédération des MFR) et gagneraient à être développées, en s'inspirant du modèle de l'enseignement supérieur, afin de renforcer l'attractivité des établissements et formations.

*** La DGER** est amenée à solliciter d'anciens élèves ou étudiants pour recueillir leur témoignage ou les inviter à participer à des événements, cette dynamique est renforcée par la mise en place depuis septembre 2024 d'un poste dédié exclusivement à l'orientation au sein de la DGER.

*** L'impact des témoignages des élèves et étudiants actuellement en formation** est également puissant aux yeux des jeunes et de leur famille et la mise en valeur de ce vécu pourrait être développée.

Diagnostic à partir des actions existantes :

À l'heure où les défis de l'insertion professionnelle et de l'évolution des parcours professionnels demeurent cruciaux, il est **indéniable que cultiver et renforcer les réseaux alumni est une stratégie pertinente pour la promotion des métiers du vivant et de l'enseignement agricole.**

La capacité de mobilisation d'anciens élèves passe par **l'activation de leur sentiment d'appartenance** à une communauté. Cette communauté est représentée par l'établissement d'origine voire parfois, par une formation proposée par l'établissement (les CGEA, les GPN...). Il apparaît plus difficile de s'appuyer sur un sentiment d'appartenance à la communauté globale « enseignement agricole ». **La réflexion sur le périmètre de la communauté alumni est un préalable important pour structurer un réseau.** Toute action permettant de fonder cette communauté doit être encouragée.

La mobilisation des alumni nécessite des **moyens d'animation** (suivi des diplômés sortants, gestion de la base de contacts, sollicitation pour événements...). La création d'un support associatif peut permettre de faire appel à des moyens extérieurs. Le modèle économique de l'association peut s'appuyer notamment sur les relations entre association et entreprises par le biais de conventions et de subventions.

Le **projet Avenir-Agro** confirmé fin 2024 est en cours d'organisation et de déploiement sous le **pilotage d'Agreenium.**

Les **initiatives** pouvant exister **dans les établissements d'enseignement agricole technique**, publics ou privés, ne sont **pas bien connues et donc peu valorisées.**

La **DGER n'intervient pas aujourd'hui sur les réseaux d'alumni**, ou dans la communication entre les écoles/établissements et les réseaux d'alumni.

L'Education nationale a créé des **bureaux des entreprises dans chaque lycée professionnel** qui peuvent faciliter les contacts avec les anciens ce qui n'existe pas dans l'EA.

Il peut être difficile de faire vivre une association des anciens élèves et étudiants alors que le personnel de l'établissement (direction, professeurs principaux, coordonnateurs, secrétariat...) a vocation à se renouveler régulièrement.

Orientations pour aller plus loin :

* Pour renforcer l'attractivité de certaines formations, il serait pertinent d'**inciter les établissements : à créer, faire vivre et intervenir les réseaux alumni** pour la promotion des établissements et des formations de l'enseignement agricole,

à identifier des ambassadeurs emblématiques disponibles, volontaires et intéressés pour participer à la promotion de l'enseignement agricole.

* Pour **l'enseignement supérieur**, la mobilisation des alumni au profit de l'attractivité des formations pourrait être un objectif/ une mesure **dans les COP** des écoles et/ou figurer dans **les lettres d'objectifs des directeurs** des écoles publiques de l'enseignement agricole et des **contrats avec les écoles privées** d'enseignement supérieur agricole.

* **L'identification d'ambassadeurs** et leur mobilisation au profit de l'attractivité des formations de l'enseignement technique agricole pourrait être une **mesure encouragée par les DRAAF/SRFD**. En effet il convient de structurer un réseau d'ambassadeurs de l'enseignement agricole et mettre en visibilité ce réseau pour des interventions notamment au sein des collèges et lors des forums et salons d'orientation. Ces ambassadeurs pourraient être des élèves et des étudiants qui suivent actuellement leur formation dans un établissement du ministère, des agriculteurs, des jeunes gagnants de

WorldSkills, des grands sportifs, etc. La mise en visibilité de ce réseau auprès des professeurs des collèges pourrait être faite via le programme Avenir(s) et/ou le catalogue susmentionné.

L'identification d'ambassadeurs et leur mobilisation au profit de l'attractivité des formations de l'enseignement supérieur agricole est **une clé de voûte du programme d'actions Avenir-Agro** et permettra de contribuer à cette action de mobilisation d'alumni.

* Agreenium conduit depuis deux ans, une série de webinaires d'information auprès des publics aspirant à devenir ingénieur agronome/agro-alimentaire selon les différentes voies d'accès pour intégrer une école d'ingénieur : voie BCPST/TB, voie Licence, voie BUT, voie BTSA. Chaque webinaire, disponible ensuite au visionnage sur la chaîne YouTube d'Agreenium, permet de mettre en avant la motivation d'étudiantes et d'étudiants qui ont intégré une école d'ingénieur agro et des alumni pour présenter leur parcours professionnel.

* La **fédération UniAgro** (alumni des écoles d'ingénieurs agro du public) va également amplifier des actions partout en région, grâce à une communauté d'ambassadeurs, pour déclencher des vocations auprès des jeunes générations partout en région.

* **La mise en place d'outils d'accompagnement à la création d'une association d'alumni pourrait être utile.** La mission d'animation de ce réseau (qu'il s'appuie ou non sur une structure associative), doit pouvoir **être inscrite au projet d'établissement** et s'appuyer sur des ressources interne à l'équipe de chaque établissement.

* Les expériences tirées de l'enseignement supérieur mettent en évidence **l'importance d'animer régulièrement les relations entre l'association d'alumni et l'école**, voire de partager une stratégie commune d'action pour optimiser les actions.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

- * futurs élèves et étudiants
- * parents des apprenants
- * prescripteurs de l'orientations (CIO, SUAIO, SPRO...)

Déploiement opérationnel :

* *Quelles actions déclinables sur le territoire ? :*

- Les retours d'expériences mettent en évidence l'intérêt **d'établir un contact entre l'apprenant et l'association dès son entrée en formation**, et pour ce faire, que le listing de contact des apprenants soit transmis à l'association d'alumni dès leur arrivée dans l'établissement, voire **de soutenir l'adhésion des apprenants à l'association, dès leur arrivée en formation.**
- Présence des alumni à l'occasion des journées portes ouvertes des établissements et participation aux **remises de diplômes** et aux forums carrière.
- Participation à des tables rondes permettant le dialogue de pair à pair, en invitant, les apprenants en formation, et les lycéens, aux côtés des alumni.
- Inscription des alumni sur la plateforme « **my job glasses** » permettant d'initier des rencontres de professionnels en vue de faire découvrir des métiers.
- Mise en place d'un dispositif de **parrainage** des nouveaux apprenants par les alumni.
- Présence aux instances des établissements (CA, invités aux CI des Lycées).
- Contribution à la gestion d'une base de données contact d'entreprises accueillant des stagiaires et des alternants : création d'un **annuaire des anciens.**
- Création d'une **page alumni sur le site internet des établissements** et qui pourrait respecter une maquette commune.

- Proposer des **temps de convivialité aux alumni pour entretenir les liens et la mobilisation.**
 - Exemple des « *Midi de l'orientation* » (exemple du LEGTA du RHEU) : 2 à 3 fois par semaine sur 15 semaines pendant lesquelles d'anciens élèves viennent présenter leur métier et leur parcours (les jeunes s'y inscrivent et y trouvent un intérêt certain).
 - Créer un temps évènementiel au travers des anniversaires des établissements comme élément déclencheur pour reprendre contact avec les anciens élèves et étudiants. C'est alors l'occasion de trouver des ambassadeurs pour intervenir ensuite régulièrement dans l'établissement.
- * Quels acteurs responsables des actions ? :**
- Equipes de direction des établissements, Bureaux des associations ou des amicales d'alumni, chargé(e) de communication de l'établissement s'il/elle existe, coordinateurs de filières et professeurs principaux, secrétariats des établissements.
- * Avec quels éléments de calendrier ? :**
- Au fil de l'année, au gré des temps forts de l'établissement.

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 1 : Accroître les opportunités de découverte des métiers

Numéro de l'action : 1.4

Intitulé : Développer des parcours de découverte destinés aux élèves des écoles élémentaires

Assurer le développement de parcours de sensibilisation au monde agricole en amplifiant les possibilités de visites et de découverte immersive de la réalité des exploitations agricoles à destination des élèves des écoles élémentaires pour mettre en évidence les enjeux relatifs à la souveraineté alimentaire et pour susciter des vocations.

Description des actions existantes :

- * **Des actions sont actuellement conduites** pour permettre à chaque élève d'école primaire d'appréhender de manière concrète les réalités du monde agricole au cours de sa scolarité. Elles visent un premier contact qui permet de développer une juste représentation de l'agriculture et des métiers du vivant, de sa contribution essentielle à la souveraineté alimentaire et aux enjeux climatiques. Pour ce faire, **un partenariat de mise en place est en cours avec le ministère de l'éducation nationale** pour promouvoir auprès des directeurs d'école les opportunités de découverte.
- * Pour **accompagner les agriculteurs qui accueillent des classes ou interviennent dans les écoles**, l'ONISEP a produit, sous pilotage de la DGER, des documents d'accompagnement afin de structurer leurs échanges (cf. ressources existantes). Une charte d'accueil a été déployée par la DGER en lien avec Chambres d'agriculture France (cf. ressources existantes) pour sécuriser l'accueil des classes dans les exploitations.

Diagnostic à partir des actions existantes :

Des actions très intéressantes et efficaces existent à certains endroits.

Les dispositifs de découverte à destination des élèves des écoles primaires **doivent cependant monter en puissance** (au regard de l'objectif mentionné dans la LOSARGA : d'ici 2030, chaque enfant scolarisé dans une école élémentaire (800 000 élèves par niveau – 40 000 classes) bénéficie d'au moins une action de découverte de l'agriculture).

Ils dépendent actuellement beaucoup de la bonne coordination entre les autorités académiques relevant de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole et d'une **mobilisation des acteurs locaux, qui est aujourd'hui assez hétérogène**.

Aucun outil de recensement n'existe actuellement pour les dénombrer.

Il convient de voir comment mieux coordonner ces actions au niveau local et de voir comment mieux communiquer et informer les exploitants de l'existence de certains outils comme le **kit d'accueil réalisé par l'ONISEP** conçu pour les agriculteurs volontaires à l'accueil de parcours de découverte (cf. ressources existantes).

Le coût et les difficultés de déplacement des élèves des écoles élémentaires est un paramètre régulièrement relevé par les équipes des établissements agricoles.

Orientations pour aller plus loin :

Au-delà des actions déjà ponctuellement mises en œuvre au regard des personnes, des opportunités locales, il s'agit de massifier, de davantage mettre en lumière ces initiatives, et, de **proposer des outils opérationnels aux acteurs**. La création des Délégués Départementaux de l'Enseignement Agricole (DDEA) institués par la LOSARGA sera peut-être une opportunité à saisir pour cela.

* Il serait intéressant de creuser la piste des **journées dédiées à l'agriculture lors des séjours découverte et des classes vertes**. Ces séjours en dehors de l'école sont également des moments importants de découverte de l'agriculture, souvent dans un territoire éloigné de son bassin de vie.

* La mobilisation des agriculteurs du réseau « *Bienvenue à la ferme* », porté par Chambres d'agriculture France, dont les exploitations ont une expérience significative d'accueil de publics, pourrait être mieux valorisée et mieux coordonnée.

* Le **dispositif national d'appui pourrait construire des séquences et actions pédagogiques clés en main**, mises à la disposition des enseignants de l'école primaire désireux de travailler sur les parcours découverte. Ce panel d'actions de découverte permettrait de mieux appréhender le monde agricole et ses métiers : visites virtuelles et interactives de fermes pédagogiques, live streaming pour découvrir la vie en exploitation agricole, vidéos témoignages, quiz, etc. permettant d'encourager les apprentissages en lien avec le monde du vivant qui doivent être développés en cycles 2 et 3.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

* Elèves des écoles maternelles, élémentaires.

- Cycles 2 et 3 (CE1 à CM2)

- Périscolaires et centres de loisirs

* Équipes éducatives du premier degré

- Enseignants du primaire

- animateurs périscolaires

* Communautés éducatives et de direction locales

Déploiement opérationnel :

* **Quelles actions déclinables sur le territoire ? :**

- **Recensement des actions conduites par les professionnels sur l'attractivité des métiers du vivant** (cf. fiche 1.1.)

- **Valorisation des réseaux « Bienvenue à la Ferme / Fermes pédagogiques » :**

Afin de promouvoir la découverte concrète et pragmatique des métiers du vivant au niveau des élèves des écoles maternelles et élémentaires, il est proposé d'élaborer une convention cadre entre les porteurs nationaux des réseaux « Bienvenue à la Ferme / Fermes pédagogiques » et le Ministère de l'Éducation Nationale.

Cette convention-cadre permettra de faciliter la mise en place de conventions départementales avec les DSDEN et de favoriser, ainsi, la mobilisation par les enseignants des fermes dans des cadres pédagogiques.

L'intégration d'un module ferme pédagogique dans la formation initiale des enseignants et l'animation de partage d'expérience entre enseignants, DSDEN et futur Délégué départemental de l'EA seront également des actions à privilégier et encadrer dans la convention-cadre.

- **Accueil de classes sur les sites d'établissements d'enseignement agricole :**

Visites d'exploitations et d'ateliers technologiques

Ateliers pédagogiques (productions agricoles, transformation, environnement)

Séquences d'immersion d'une demi-journée à une journée

Participation à des projets d'école « alimentation » ou « renaturation » (végétal)

En territoire urbain-péri-urbain : exploitation de collectifs de territoires (*Urbacultures*, participation de l'établissement et/ou de l'exploitation à l'opération « **les 48h de l'agriculture urbaine** » cf.

Poitiers à titre d'exemple),

- **Fédération des actions de promotion conduites par les professionnels sous la bannière unique des métiers du vivant soutenu par un site internet unique** (cf. fiche 1.1)

- **Déploiement d'une action d'envergure nationale « la semaine des métiers du vivant »** (cf. fiche 1.1.)

* **Quels acteurs responsables des actions ? :**

- Prototype de recensement avec des filtres de domaines validé et complété par les participants aux GT PNOD. Procédure d'actualisation dynamique du catalogue avec renvois vers les sites partenaires et structures d'hébergement de ce catalogue à définir.

- MEN et Réseau Bienvenue à la Ferme avec l'appui si nécessaire de la DGER.

- Établissements publics d'enseignement agricole : Directions des sites, équipes pédagogiques, DEA et DAT

- Création d'un GT dédié à la définition des modalités d'adhésion à la bannière unique (chartes d'adhésion, graphique et éléments de langage commun)

- Portage DGER

* **Avec quels éléments de calendrier ? :**

- Tableau de recensement complété au 31/01/2026

- Courant 2026 : Prise de contact pour la rédaction de la convention-cadre engagée par CDAF et appuyée par la DGER.

- Temps forts privilégiés :

Printemps et fin d'année scolaire (période des sorties pédagogiques)

Semaines thématiques (alimentation durable, développement durable)

Programmation annuelle coordonnée avec les inspections du premier degré et les collectivités partenaires

- Signature chartes sur un événement dédié.

- Date à préciser en fonction du public cible privilégié : calendrier des vœux pour l'orientation dans l'enseignement élémentaire et/ou période de recherche de stage d'immersion de 3^e et 2nde.

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 1 : Accroître les opportunités de découverte des métiers

Numéro de l'action : 1.5

Intitulé : Mobiliser les établissements d'enseignement agricole (notamment leurs exploitations agricoles) pour être supports de découverte des métiers du vivant pour les collégiens et lycéens et de découverte de l'agriculture pour les élèves d'école élémentaire

Mobiliser les établissements et notamment les exploitations agricoles (EA) ou ateliers technologiques (AT) associés pour faire découvrir l'agriculture et présenter les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire aux jeunes de 6 à 15 ans.

Description des actions existantes :

* La présence d'une exploitation agricole associée à un établissement d'enseignement est une opportunité qui peut permettre aux élèves d'école élémentaire de découvrir l'agriculture et aux élèves de collèges (4^e et 3^e) comme aux élèves de lycées (2^{de}) de découvrir les métiers du vivant. **Les actions possibles peuvent prendre différentes formes** et concernent les établissements d'enseignement publics et privés :

. **une visite de l'EA/AT par une classe d'école élémentaire** : les élèves d'une classe (40 000 par niveau) participent à une manipulation puis goûtent les productions. Ainsi, dès le plus jeune âge, les élèves peuvent être sensibilisés à l'agriculture et à son lien à l'alimentation par une approche immersive. L'expérimentation conduite avec les établissements de l'agglomération montpelliéraine sur l'année scolaire 2024/25 a permis de formaliser l'organisation de séquences de découverte de l'agriculture auprès des élèves d'écoles élémentaires. Sur cette base, la DGER a proposé des flyers aux établissements (cf. ressources existantes), adaptables, pour diffusion locale auprès des écoles.

. **une visite de l'EA/AT par une classe de 5^e ou de 4^e** pour bénéficier d'informations sur les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire en échangeant, *in situ*, avec les professionnels ;

. **un stage individuel ou collectif sur l'EA/AT** : donner l'opportunité aux 850 000 élèves de 3^e de réaliser un stage d'observation, ainsi qu'aux 560 000 élèves de 2^{de} de réaliser leur stage obligatoire d'approfondissement de la découverte des métiers, sur l'EA/AT de l'établissement. Ces périodes d'immersion en entreprise peuvent déclencher des vocations ;

. **des conférences ou journées thématiques** organisés par les établissements sur les métiers, l'agriculture, l'environnement (ex : journées du patrimoine ; journées portes ouvertes ; opération « viens fabriquer tes aliments » ; concours de jeunes bovins, de sauts d'obstacles, de dressage, ...) ;

. **des olympiades des métiers** organisées par les établissements, en collaboration avec les collèges et lycées du secteur ;

. **l'accueil institutionnel des équipes éducatives** : professeurs principaux et CPE des collèges.

* Pour accompagner les agriculteurs qui accueillent des classes ou interviennent dans les écoles, l'ONISEP a produit, sous pilotage de la DGER, des **documents d'accompagnement** afin de structurer leurs échanges (cf. ressources existantes).

Diagnostic à partir des actions existantes :

L'organisation en « réseau découverte » des exploitations agricoles et des ateliers technologiques des établissements agricoles doit monter en puissance pour organiser des visites et accueillir des élèves. La mobilisation des équipes éducatives se fait de façon hétérogène suivant les choix de l'établissement et sa localisation géographique au regard de ses partenaires de l'éducation nationale. Globalement, la volumétrie d'action, bien que non négligeable, reste à amplifier. Ainsi, si l'expérimentation de l'agglomération de Montpellier (cf. ressources existantes : bilan de l'action) a

vocation à être étendue à l'ensemble du territoire national, des freins perdurent. Il convient en particulier de voir sous quelle forme cette initiative peut être soutenue par les DASEN et les mairies. Une instruction va être travaillée avec le ministère de l'éducation nationale afin d'informer en amont les écoles et collèges de l'envoi, par les établissements d'enseignement agricole, de flyers leur proposant des séquences de découverte.

Le recours par les EA/AT à la plateforme « 1élève1stage » pour offrir des stages de 3^e et de 2nde (cf. ressources existantes) **reste limité** avec seulement 140 offres clairement identifiées comme relevant du MAASA au 30 mai 2025.

Orientations pour aller plus loin :

* Sur le modèle des flyers de l'offre de découverte de l'agriculture pour les élèves d'écoles élémentaires, **un catalogue de l'offre de séquences de découverte des métiers du vivant à destination des collégiens pourrait être produit et diffusé et cette étape nécessitera des contacts efficaces avec les DRAIO**. Il intégrerait dans un premier temps les visites de classes sur les établissements de l'enseignement agricole et les séquences de présentation par les personnels éducatifs ou les anciens élèves de l'enseignement agricole au collège. Les DASEN doivent être invités à être des relais des offres.

* Il pourrait être **proposé des jumelages entre une école/un collège ou une classe et une exploitation agricole** associée à un établissement d'enseignement agricole. Il s'agit d'une modalité concrète et privilégiée pour bénéficier d'une expérience de découverte de l'agriculture : visite de la ferme, intervention du directeur d'exploitation en classe, visioconférence ou parrainage d'un élevage / d'une culture (y compris par un suivi à distance). Au-delà de cette expérience de découverte, le jumelage peut être le support pédagogique de séquences éducatives qui sont au programme scolaire. Ce jumelage, pouvant regrouper plusieurs établissements de l'éducation nationale, permettrait un travail en réseau autour de l'établissement d'enseignement agricole. La diffusion d'un cadre institutionnel clair (une convention type) pourrait aider au développement de partenariats.

Le recours par les EA/AT à la plateforme « 1élève1stage » pour offrir des stages de 3^e et de 2nde **doit être systématisé** pour l'ensemble des EA/AT des établissements. À la fin de la période de stage, un temps de restitution et d'échanges doit être proposé aux familles qui restent les prescripteurs de l'orientation. Des témoignages vidéo de stagiaires pourraient être diffusés par l'établissement support afin d'informer les familles.

* Les jeunes des établissements d'enseignement agricole pourraient **filmer le métier agricole** qui leur plaît, ou filmer comment le même métier qui leur plaît existe dans plusieurs entreprises agricoles, pour une diffusion aux collégiens.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

- * les établissements d'enseignement agricole pour les accompagner dans la proposition d'offre d'actions
- * les professeurs des écoles élémentaires pour que les établissements d'enseignement agricole leur proposent des séquences pédagogiques (cf. action 1.4)
- * les professeurs des collèges pour que les établissements d'enseignement agricole leur proposent des actions et des visites (professeurs principaux ; conseillers principaux d'éducation ; référents orientation)
- * les élèves des collèges et lycées (au-delà de la plateforme « 1élève1stage » de l'action 1.1) pour que les établissements d'enseignement agricole leur proposent des stages

Déploiement opérationnel :

*** Quelles actions déclinables sur le territoire ? :**

- Développer une stratégie au niveau de l'établissement avec les acteurs professionnels du territoire prêts à s'engager dans les actions

*** Quels acteurs responsables des actions ? :**

- Établissements d'enseignement agricole : directions ; équipes pédagogiques ; responsables d'exploitations et d'ateliers technologiques

- Services académiques et rectoraux : diffusion des supports d'orientation ; appui à la coordination établissements

- Établissements de l'éducation nationale : chefs d'établissement ; équipes éducatives et référents orientation

- Réseaux associatifs et partenaires de l'orientation : acteurs économiques ; réseaux métiers ; structures de promotion des filières

- Collectivités territoriales : appui organisationnel et logistique aux événements

*** Avec quels éléments de calendrier ? :**

- Journées portes ouvertes généralement programmées à l'automne et en hiver

- Forums métiers selon la planification territoriale annuelle

- Stages de découverte : périodes fixées par le calendrier académique (novembre à mai en moyenne)

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 2 : Permettre l'orientation vers l'enseignement agricole et les métiers auxquels il prépare

Numéro de l'action : 2.1

Intitulé : Renforcer les leviers de promotion des métiers et des formations *via* une explicitation des rôles de l'État et des Régions

Clarifier les rôles de l'Etat et des Régions et leur articulation afin de renforcer la synergie des différents acteurs de l'orientation et de la promotion des métiers du vivant.

Description des actions existantes :

* Depuis le 1^{er} janvier 2015, les **Régions** organisent sur leur territoire le service public régional de l'orientation (SPRO) dont la vocation est de conforter le droit de chacun à l'orientation professionnelle tout au long de la vie par la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'orientation du territoire et par la coordination de leurs actions. La loi du 5 septembre 2018 a réaffirmé la responsabilité de la Région sur la coordination des services participant au SPRO et introduit une évolution de son champ de compétence en renforçant l'information sur les métiers et les formations, au service de l'orientation et de l'évolution professionnelle tout au long de la vie, par un élargissement de sa responsabilité aux publics scolaire, apprenti et étudiant.

Les Régions doivent ainsi organiser « des actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires » et assurer la diffusion de la documentation et l'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants. Les actions qu'elles mènent sur leurs territoires en faveur du développement économique et de l'emploi placent les Régions en situation d'apporter une valeur ajoutée importante pour l'enrichissement des bases nationales existantes à partir des réalités locales attestées. Elles jouent un rôle essentiel dans l'information produite et mise à disposition des élèves, des apprentis et des étudiants sur les métiers et les formations et facilitent les liens avec les professionnels et les entreprises de leurs territoires.

Les Régions ayant la compétence orientation et découverte des métiers, la mobilisation politique de l'exécutif régional est un levier clé pour réussir à organiser et à faire vivre cet écosystème. A titre d'exemple, les Régions portent des opérations marquantes comme les WORLDSKILLS. D'autres actions testées dans certaines régions pourraient être proposées pour duplication sur le territoire national.

* Pour sa part, l'**État** garde la responsabilité de l'orientation de chaque jeune, de la validation des choix et de l'affectation ; dans les établissements, l'accompagnement à l'orientation est renforcé grâce à un horaire dédié à l'accompagnement au choix de l'orientation mis en place pour les classes de 4^e et de 3^e, ainsi que pour les classes du Secondaire de la voie générale et technologique. La réforme de la voie professionnelle renforce également la préparation à l'orientation, notamment dans le cadre des heures de « consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation » pour les élèves en centre de formation d'apprentis (CFA) et ceux des formations professionnelles.

Le double objectif est de permettre aux jeunes, d'une part, d'élaborer progressivement leur projet d'orientation et, d'autre part, de formuler des choix d'orientation réfléchis et éclairés, constituant l'une des conditions de leur réussite et de leur meilleure insertion professionnelle, par la présentation de toutes les voies de formation et de tous les diplômes proposés par les établissements agricoles et maritimes.

Ce travail pour les établissements d'enseignement supérieur est mené dans le cadre de la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants et de Parcoursup, qui participent pleinement à l'accompagnement des élèves dans le choix de leur poursuite d'études. Cet accompagnement repose sur une double collaboration avec l'Onisep pour l'élaboration de la documentation sur les formations, et avec les Régions pour l'appréhension des besoins socio-économiques dans les différents territoires et les perspectives d'insertion professionnelle.

Diagnostic à partir des actions existantes :

Ces dernières années, **les Régions se sont impliquées différemment** dans l'information des élèves sur les formations et les métiers et la **coordination avec les services de l'ONISEP a été difficile dans certains territoires** ralentissant la mise en place de la plateforme Avenir(s). Début Juin 2025, le MENESR a diffusé son **plan Avenirs** qui rappelle les rôles de l'Etat et des Régions en matière d'orientation et qui confirme la **place centrale de la plateforme Avenir(s)** qui sera co-portée par les Régions.

Au niveau académique, les SRFD sont davantage en relation avec les SPRO et certaines Régions sont plus pro-actives que d'autres dans cette collaboration d'où la nécessité de travailler davantage l'attractivité de nos formations et métiers. Le plan Avenir du MENESR peut également aider à relancer la collaboration en permettant à nos autorités académiques de s'inscrire dans des relations renouvelées avec les SPRO.

La **DGER engage un processus de collaboration et d'accompagnement avec l'ONISEP** depuis plusieurs années maintenant et participe au dispositif de découverte des métiers au collège afin de faire découvrir les métiers pour permettre aux élèves de faire des choix éclairés, de susciter l'ambition en ouvrant les horizons des collégiens, de lutter contre les déterminismes sociaux et de genre, de faire comprendre la complexité du monde professionnel et ses évolutions et enfin, de développer chez tous les élèves les compétences à s'orienter.

Un écosystème de l'orientation se met donc en place par le biais de salons axés sur la découverte des métiers, par l'implication des Régions dans l'information pour faire découvrir progressivement le tissu économique, les perspectives d'emploi et les projets émergents, et une vigilance sur la possibilité de pouvoir proposer une ouverture à une diversité de secteurs en particulier dans les zones rurales est constatée.

Orientations pour aller plus loin :

- * **Expliciter le rôle de chacun dans l'écosystème de l'orientation** pour que chaque acteur puisse situer ses actions en synergie avec celles de l'écosystème.
- * S'appuyer davantage sur **les outils et les ressources disponibles** pour proposer des actions selon les besoins identifiés dans les territoires (ressources de l'ONISEP, du CARIF OREF, des services régionaux)
- * S'appuyer sur le **réseau d'ambassadeurs métiers** auprès des branches professionnelles
- * Développer une **politique « d'aller vers » établie conjointement entre les Régions et l'Etat**, en organisant des rencontres partenariales sur l'orientation scolaire pour associer tous les partenaires à l'offre de services proposée aux établissements et prendre en compte les freins et les leviers de chacun dans un plan d'action porté collectivement.
- * Mobiliser les Régions pour **construire une stratégie sur les exploitations agricoles et les ateliers technologiques**, en lien avec la 6^{ème} mission de l'enseignement agricole et EPA3.
- * Envisager de **prendre part au dispositif des Territoires Educatifs Ruraux (TER)** de l'EN qui visent à améliorer l'orientation et la découverte des métiers pour les élèves scolarisés en milieu rural.

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 2 : Permettre l'orientation vers l'enseignement agricole et les métiers auxquels il prépare

Numéro de l'action : 2.2

Intitulé : Assurer la présence des formations et établissements d'enseignement agricole auprès des partenaires de l'orientation

Le but est de rendre plus visibles et lisibles les parcours de formation et les métiers accessibles par l'EA en veillant à ce qu'ils soient bien identifiés par les professionnels de l'orientation, en participant pleinement aux actions nationales ou régionales liées à l'orientation, et en s'insérant dans le déploiement des outils numériques existants.

Description des actions existantes :

L'enseignement agricole conduit de nombreuses actions qui lui permettent d'être présent auprès des partenaires de l'orientation. Elles prennent différentes formes, par exemple :

* **Participation à des salons d'orientation au niveau national / régional** comme le salon européen de l'éducation, le Salon International de l'Agriculture, les Worldskills... afin de répondre aux interrogations des jeunes et des parents face à leur choix d'orientation.

* Participation à des salons d'orientation au niveau local et aux forums proposés par les établissements du bassin.

* **Tournée du camion de l'Aventure du vivant** qui est un levier majeur pour porter l'information sur les formations de l'enseignement agricole directement auprès des établissements de l'Education nationale lors de l'accueil de classes de tous âges. La présence du camion est **souvent l'occasion d'organiser des moments dédiés avec les prescripteurs d'orientation** de l'Education nationale.

* Rendez-vous annuel entre SRFD et Délégation régionale ONISEP pour mise à jour de l'offre de formation

* **Coordination avec l'ONISEP et les systèmes d'information pour la mise en place de la plateforme AVENIR(s)**. La plateforme Avenir(s) est une plateforme numérique qui vise à accompagner la construction progressive du projet d'orientation de chaque élève, de la 5^{ème} à la Terminale. Tous les événements liés à l'orientation (Journées Portes Ouvertes des établissements, salons de l'orientation régionaux ou en établissement) y sont visibles dès sa mise en œuvre. Son déploiement a été réaffirmé en Septembre 2025 au travers du *plan Avenir* de l'Education nationale (cf. ressources existantes). Présentation de l'évolution des métiers agricoles dans la plateforme.

* **Coordination DGER/ONISEP pour la construction de webinaires d'échanges** entre professionnels et collégiens ou lycéens dénommés « **Rencontres avec des Pros** » (cf. ressources existantes). Cette action repose sur la programmation de deux webinaires par mois pour parler très concrètement des métiers de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et des services ainsi que des formations qui y conduisent. 12 256 élèves étaient inscrits sur l'année scolaire 24/25.

* **Travail de mise à jour pluriannuelle des sources d'information ONISEP** sur les contenus des diplômes délivrés par le MASA et contribution aux publications thématiques telles que « *Les métiers de l'agriculture* », « *Les métiers de l'agroalimentaire* » ou encore les guides « *Agriculture et Forêt* », « *Travailler auprès d'animaux* »... (cf. ressources existantes).

* **Partenariats avec des structures** qui informent et accompagnent les jeunes sur tous les sujets liés à l'autonomie et à toutes les étapes de leur parcours. Par exemple : Infos jeunes France dont dépendent les CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse), le CIDJ (Centre d'information et de Documentation Jeunesse, les Missions locales.

* Accueil de groupes d'élèves extérieurs pour découvrir le site d'un établissements agricole au travers d'événements (ex. événements sportifs ou opérations nationales liées à l'orientation).

Diagnostic à partir des actions existantes :

La mise en place depuis septembre 2024 d'un **poste dédié exclusivement à l'orientation permet à la DGER** d'impulser de plus en plus, en appui à ce qui est réalisé à l'échelle des établissements, et, de contribuer à une politique nationale d'orientation, en collaboration beaucoup plus étroite avec l'ONISEP et les autorités académiques. Les outils de promotion et de communication existent mais nécessitent une mise à jour régulière et harmonisée des sources d'informations. Une **vigilance sur la mise à jour des fiches ONISEP** et de leur versement sur le site « l'Aventure du Vivant » est indispensable.

La **mise en place de la plateforme Avenir(s) est une opportunité à saisir** afin d'intégrer des informations sur les métiers du vivant ainsi que sur les formations qui y préparent. Le référencement des différents établissements de formation agricole doit être une priorité.

La relation avec les équipes de l'ONISEP pour l'organisation des webinaires d'échanges entre des professionnels et les élèves de la 5^{ème} à la Terminale est constructive et **les séances de présentation de métiers rencontrent un beau succès**, équivalent à celles proposées par l'Education nationale. Cependant, les chiffres de participation dans certaines académies sont nettement plus faibles (Nice, Dijon, Limoges, Strasbourg, Martinique). **A ce jour, les établissements agricoles participent très peu à ces séances** alors qu'elles peuvent s'intégrer au travail sur l'orientation des élèves et leur permettre de se projeter plus facilement dans les métiers du vivant. Elles sont aussi l'occasion de donner à voir une image renouvelée et modernisée de ces métiers que ce soit l'évolution des techniques employées, l'enjeu des transitions ou encore une nouvelle gestion du temps de travail et des temps de vie.

Les relations avec les acteurs locaux de l'orientation peuvent être plus ou moins productives en fonction des territoires et sont très dépendantes des arrivées et des départs sur les postes clés.

Un point de vigilance est relevé concernant **les commissions d'affectation en 4^e et 3^e de l'EA** qui ont un cadre de fonctionnement qui varie sensiblement d'une académie à l'autre. Des règles partagées permettant la participation de la DSDEN et des acteurs locaux de l'orientation (CIO) sont nécessaires.

Certains enseignants de la **spécialité Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) mais aussi de Mathématiques et de Physique-Chimie** de l'Education nationale connaissent mal **les poursuites d'études dans les établissements du Supérieur du Ministère de l'agriculture**.

Orientations pour aller plus loin :

* **Assurer une meilleure présence de l'enseignement agricole dans la politique d'orientation des Régions** (disparités constatées selon les conseils régionaux). A titre d'exemple, les Régions Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne Franche-Comté ou encore Centre Val de Loire ont une stratégie en matière de politiques régionales d'orientation qui conduit à une forte mise en valeur de l'enseignement agricole mais ce n'est pas le cas sur l'entièreté du territoire. Cela passera par **la vérification de la déclinaison des conventions avec les Régions mais aussi l'existence d'une convention avec l'Education nationale et d'autres acteurs du territoire pour s'assurer que l'enseignement agricole est bien associé**. Cette vérification de l'existence des déclinaisons régionales de conventions pourrait se faire avec l'aide de la DGESCO.

* **Assurer, à l'échelle locale, la participation de l'EA aux réunions de bassins de l'Education nationale** pour renforcer et entretenir les liens avec les partenaires locaux qui traitent de l'orientation. Une supervision par l'autorité académique est nécessaire.

- * **Rendre visible l'EA aux yeux des acteurs locaux de l'orientation** que sont les IEN-IO, les SAIO, les CIO locaux et les Co-PSY en participant aux réunions thématiques et en étant pro-actif dans les contacts à mener et les relations à entretenir à différents échelons. Prévoir des formations ciblées sur l'offre agricole pour les IEN IO, les SAIO, les membre des CAAES et en sollicitant l'inclusion systématique d'un chef d'établissement agricole ou d'un référent SRFD dans les comités locaux dédiés à l'orientation et les réseaux d'ambassadeurs.
- * **Renforcer et asseoir les liens avec ces acteurs locaux** en présentant clairement ce qu'est l'Enseignement Agricole permettra de porter une vigilance sur le fait qu'il ne soit pas identifié par les services de l'Education nationale comme étant un dispositif d'accueil, à la seule destination des jeunes en difficultés, décrocheurs ou en situation de handicap mais bien comme un enseignement tournée vers la réussite et l'épanouissement de chaque apprenant, dans la valorisation de ses capacités et la réussite de son projet personnel et professionnel.
- * **Repréciser le fonctionnement de la commission d'affectation en 4^e et 3^e de l'EA** : membres à inviter, présidence de la commission et représentativité de l'Education nationale, information des Collèges du bassin. **Une lettre de cadrage co-signée par la DGER et la DGESCO permettrait d'en clarifier le fonctionnement à décliner sur le terrain.** Ce serait aussi l'occasion de rendre plus visible ce schéma de parcours de fin de cycle collège qui reste, notamment pour la 4^e de l'EA, méconnu des équipes enseignantes de l'EN.
- * **Conforter la représentation de l'enseignement agricole auprès des DASEN, avec le positionnement dans chaque département d'un délégué de l'enseignement agricole** (article L.810-3 du CRPM, créé par la loi du 24 mars 2025), qui prend la suite du représentant institutionnel de la DRAAF (circulaire conjointe n° 2021- 001 du 02.02.2021 et courrier du 22.06.2021 de la DGER concernant la désignation d'un représentant institutionnel de la DRAAF dans chaque département). Formaliser des partenariats avec les collèges et structures d'orientation du bassin (conventions / feuille de route).
- * **Faire remonter davantage du niveau académique au niveau national** les actions conduites en matière d'orientation.
- * **Mise en place depuis Octobre 2025 d'un calendrier annuel des évènements liés à l'orientation** dans lesquels les établissements agricoles peuvent s'investir afin de promouvoir leurs formations et leurs établissements (cf. ressources existantes).
- * **Former régulièrement les professionnels en charge de l'orientation pour leur permettre de mieux appréhender l'enseignement agricole.** Exemples : formation menée à l'automne 2025 des 36 Conseillers d'orientation de l'ONISEP qui gèrent la plateforme « *mon orientation en ligne* » (qui a pour but de renseigner les élèves et leur famille). Avoir pour objectif de contribuer à la formation des 30 000 professeurs principaux de 3^{ème} annoncée dans le *Plan Avenir* du Ministère de l'Education nationale (Priorité 1 « *Faire de l'orientation un projet partagé* », mesure 2), (cf. ressources existantes).
- * **Poursuivre la programmation des séances « rencontres avec des Pros »** avec l'ONISEP (cf. ressources existantes) en créant un réseau de professionnels et développer une campagne d'information qui incitera les établissements de l'EN mais aussi de l'EA (élèves de 4^e et 3^e et des classes post-3^e) à inscrire leurs élèves dans le cadre du travail sur le projet d'orientation.
- * Communiquer sur les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'agriculture auprès des enseignants de spécialité SVT et des autres spécialités quand cela se justifie.
- * Initier ou conforter les liens avec les **associations de parents d'élèves** quand elles existent dans les établissements ou dans le panel des acteurs du territoire, mais également les fédérations de parents d'élèves (cf. action 2.3). Les établissements qui peuvent bénéficier d'une association de parents d'élèves active ont tout intérêt à la mobiliser sur certains sujets ; par exemple lors des journées portes

ouvertes pour accueillir le public dans le but de démystifier l'enseignement agricole ou pour relayer des actions de promotion des métiers du vivant auprès des familles extérieures.

*Initier les relations avec les services d'orientation des universités pour les étudiants décrocheurs au 1^{er}/2nd Semestre.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

*ONISEP, Régions de France, réseau des CARIF-OREF, les équipes de CO-PSY des CIO, les enseignants et professeurs principaux des établissements du bassin, les parents d'élèves (association locale de parents et les fédérations).

Déploiement opérationnel :

*** *Quelles actions déclinables sur le territoire ? :***

Hormis celles évoquées dans la fiche, peuvent être ajoutées :

- des actions de partenariats
- une journée de visites de plusieurs établissements agricoles pour les professeurs principaux de 4^e et 3^e (ex.de ce qui est fait dans les Landes)
- participation des Directeurs d'EPL et D-FIS. aux réunions des établissements du réseau / du bassin et accueil des établissements de l'EN au sein des EPLEFPA pour certaines de ces réunions ;
- participation des responsable des CIO aux conseils d'administration des EPLEFPA ;
- contacts réguliers avec la direction du bassin et inviter l'équipe de CO-Psy à venir visiter l'établissement pour en mesurer ses spécificités
- veiller à faire intégrer une connaissance de l'enseignement agricole au plan de formation des PP de l'EN qui découle de son plan « *Avenir* » ;
- envisager des focus sur des filières agricoles par d'autres spécialistes de l'orientation (ex du magazine l'Etudiant pour le Bachelor) ;
- stand de l'enseignement agricole aux différents salons/foires agricoles régionaux avec la présence du Camion de l'Aventure du vivant quand c'est possible (nécessite une forte anticipation)
- participation des établissements aux webinaires de présentation de la plateforme « *Avenir* » ;
- mieux articuler l'essor des CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS (CMQ) avec les actions académiques en lien avec l'orientation ;
- au sein d'un bassin, création d'une brochure commune EN-EA qui présente les formations possibles après le collège ;
- inviter les professeurs principaux de troisième du bassin à découvrir les plateaux techniques
- décliner le PNOD en PLOD (Plan Local d'Orientation et de Découverte), en privilégiant l'échelle départementale ;
- mobiliser le réseau régional pour en assurer la diffusion et l'appropriation.

*** *Quels acteurs responsables des actions ? :***

- le nouveau Délégué départemental de l'EA ;
- en EPLE : direction, enseignants et référents pédagogiques, chargés de communication ;
- en DRAAF/SRFD : chef du SRFD et pôle animation des établissements ;
- prescripteurs de l'orientation ;

*** *Avec quels éléments de calendrier ? :***

- n-1 et/ou Septembre-Octobre de l'année n

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 2 : Permettre l'orientation vers l'enseignement agricole et les métiers auxquels il prépare

Numéro de l'action : 2.3

Intitulé : Faire connaître l'enseignement agricole et les métiers auxquels il prépare aux parents d'élèves, en se fondant sur des arguments rassurants et en mobilisant leurs réseaux

Le but est de renforcer la visibilité et l'attractivité de l'enseignement agricole auprès des parents d'élèves, afin d'élargir le vivier de prescripteurs et d'accompagner plus efficacement les parcours d'orientation dans le secteur agricole

Description des actions existantes :

Il existe des **actions mises en œuvre** par l'enseignement agricole permettant de toucher les parents d'élèves, par exemple :

- * **Journées portes ouvertes et forums métiers**, évènements organisés dans les établissements agricoles et au sein des collèges de l'Education nationale, supportés par la mobilisation des réseaux de parents et professionnels.

- * Présence de l'enseignement agricole aux réunions « orientation » organisées par les collèges à destination des parents d'élèves.

- * **Visites d'entreprises dédiées aux parents et enseignants** : ces actions de terrain, largement relayées dans certaines académies, par exemple dans les Hautes-Pyrénées, **améliorent nettement la connaissance des métiers par les familles et aident à lutter contre les idées reçues**

- * Implication directe des parents, par le **réseau des parents-ambassadeurs dans les MFR**, dans l'orientation, l'accueil et la diffusion d'informations. Ce modèle est reconnu comme étant un **levier d'attractivité et de confiance auprès des nouveaux publics**.

- * **Commissions jeunes et parents** permettent aux parents de participer aux instances de gouvernance ou aux projets pilotés par les établissements publics et privés.

Il est intéressant de noter que, de son côté, l'éducation nationale a commencé à développer des visites « entreprises-parents » permettant de montrer la réalité des métiers, dans une approche très concrète.

- * 4 classes d'examen (*Arts des jardins, Conseil-expertise en sécurité alimentaire, Maréchal Ferrant, Toilettage canin-félin-nouveaux animaux de compagnie*) du Ministère de l'agriculture sont proposées aux sessions d'examen « **Un des meilleurs ouvriers de France** » organisées par le **COET MOF** ainsi que la compétition des **Worldskills** dans le domaine du paysage et de la production horticole, mettent en avant l'excellence professionnelle et jouent un rôle dans l'attractivité des métiers et des formations.

Diagnostic à partir des actions existantes :

Aujourd'hui, les parents sont les premiers prescripteurs de l'orientation de leurs enfants (cet élément est étayé par des études récentes conduites par l'Education nationale).

Selon une étude conjointe de l'Education nationale avec le MAASA en 2025, près de 70% des parents d'élèves, déclarent manquer d'informations claires et précises sur l'enseignement agricole et ses débouchés professionnels. Ce déficit d'information constitue un frein notable à une orientation éclairée des jeunes, soulignant la nécessité de renforcer la communication et la sensibilisation des

familles, qui restent les premiers prescripteurs de l'orientation dans les choix scolaires et professionnels.

L'image de l'enseignement agricole auprès des familles est souvent incomplète ou entachée de préjugés, souvent négatifs, ce qui limite l'attractivité des filières et freine l'engagement des parents dans le parcours éducatif de leurs enfants

L'implication parentale, levier stratégique d'accompagnement à l'orientation, est encore insuffisamment sollicitée, à l'exception du réseau des MFR, où les parents jouent un rôle actif et structurant dans la gouvernance et l'animation des établissements.

Hors de ce réseau, notamment dans les lycées professionnels agricoles, la présence et la participation des parents sont faibles, limitant ainsi le développement de relais entre parents d'élèves de l'enseignement agricole et ceux de l'Education Nationale ; pourtant, cet échange apparaît comme crucial pour élargir la perception positive des formations agricoles et assurer une orientation adaptée.

Comme la compétition des Worldskills, les classes d'examen du Ministère « *Un des meilleurs ouvriers de France* » organisées par le COET MOF valorisent un geste professionnel de très haut niveau. Si cela nécessite un travail de coordination pour la rédaction des référentiels de diplômes et des sujets mais aussi la constitution de jurys d'examens ou la présidence de classe, l'intérêt pour l'attractivité des formations est très fort puisque l'image de marque du comité est mondialement reconnue mais la communication sur ces classes liées aux formations agricoles est pour l'instant peu formalisée.

Orientations pour aller plus loin :

*** Proposer des opportunités d'immersion concrète dans les métiers agricoles pour les parents**, levier d'efficacité majeur en développant des actions « visites d'entreprise-parents », appuyées sur le tissu économique local et relayées par les associations parentales, pour valoriser la diversité des métiers agricoles. Liens avec les **DRAFPIC : Expérimentation « PARENTS EN ENTREPRISE »**. Exemple en BFC avec une action expérimentale « Parents en Entreprises » dont l'objectif est de sensibiliser les parents à la diversité des métiers (notamment dans le secteur de l'agriculture), de valoriser la découverte des environnements professionnels, de soutenir le Parcours Avenir en intégrant les parents.

***Encourager les partenariats avec les chambres consulaires et fédérations professionnelles** pour organiser des rencontres métiers innovantes, conçues de façon adaptée pour la cible « parents », orientées vers la réalité des parcours et l'évolution technologique des secteurs.

***Développer des supports de communication spécifiques destinés aux parents**, avec des messages adaptés distincts de ceux destinés aux jeunes, via des supports simples et illustrés par des témoignages de famille et jeunes diplômés. La mise en place de webinaires à destination des parents serait une action pertinente au vu des expériences existantes, qui serait facilitée par la mise à disposition de supports communs.

***Renforcer la communication des établissements agricoles vers les parents des élèves**, ces derniers étant de potentiels vecteurs d'information par le bouche-à-oreille en identifiant et en formant des parents-ambassadeurs au sein des réseaux et des fédérations de parents d'élèves, pour qu'ils deviennent des points de contact dans chaque territoire et accompagnent de manière pair-à-pair les familles en questionnement.

***Identifier et mobiliser les fédérations départementales, associations de parents et relais départementaux ou locaux pour élargir le réseau de prescripteurs**, en s'appuyant sur les délégués départementaux de l'enseignement agricole qui vont être mis en place.

- * Développer les projets de **cordées de la réussite** qui permettent de tisser un lien avec les parents d'élèves des jeunes encordés (invitation à venir assister à la présentation officielle des actions, inauguration, présentation du bilan...) (cf. ressources existantes).
- * Encourager les établissements à participer aux projets qui permettront d'afficher des **labels ou des critères connus des parents d'élèves** dans le but de les rassurer (ex : internat d'excellence, lycée des métiers, campus des métiers et des qualifications...).
- * Solliciter les parents d'élèves des établissements agricoles pour qu'ils puissent renseigner, à l'appui d'un **kit ambassadeur « parents d'élèves » dédié**, d'autres parents (d'élèves de l'éducation nationale), par exemple lorsqu'ils sont visiteurs lors des journées portes ouvertes ou plus largement dans le cadre des réseaux locaux de parents d'élèves.
- * **Inciter les établissements à tisser des liens forts avec les Co-Psy des CIO locaux** pour qu'ils soient en capacité de renseigner précisément les parents d'élèves, usagers du CIO, sur l'enseignement agricole et la carte des formations.
- * **Développer une culture de l'orientation plus forte en établissement**, moins centrée sur quelques personnes ressources uniquement, par le biais d'une connaissance partagée des procédures d'orientation et des informations pratiques (internat, transport, taux de réussite...) qui intéressent les élèves et leurs parents.
- * Soutenir les projets d'**ouverture de certaines classes MOF** dans le but de valoriser des filières de formation (exemple actuel pour les métiers de la vigne et du vin) et l'attractivité des métiers et le faire savoir aux équipes en établissements ainsi qu'aux parents d'élèves.
- * Prise de contact des **correspondants AFFELNET en SRFD** avec les fédérations de parents d'élèves régionales après les affectations et/ou avant la rentrée scolaire dans le but de les accompagner à la gestion des élèves sans affectation.
- * Solliciter la **presse locale** pour mettre en avant l'EA et toucher les parents du bassin.
- * donner à voir des parcours d'actifs de **jeunes passés par l'EA** (cf. **fiche 1.3**).
- * mettre en évidence des **éléments factuels et rassurants pour les responsables légaux** en lien avec **le domaine scolaire** : taux de réussite aux examens, taille réduite des établissements et cadre de vie, nombre moyen d'élèves par classe, accompagnement des familles au fil de l'année.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

- * les parents d'élèves (ceux de l'enseignement agricole et de l'éducation nationale), les fédérations de parents

Déploiement opérationnel :

*** Quelles actions déclinables sur le territoire ? :**

- Participation des établissements aux concours d'excellence : reconnaissance des végétaux, meilleurs apprentis de France, exemple des Ovinpiades des jeunes bergers, rencontre prévention jeune, concours d'éloquence et plaidoiries citoyennes ;
- Moderniser l'image des métiers du vivant : mettre en avant les innovations du secteur (drones, machines connectées, recherche et développement) ;
- S'ancrer dans les préoccupations actuelles (la transition écologique, la lutte contre le changement climatique, le bien-être animal, les circuits courts, la qualité de l'alimentation). Faire le lien explicite entre ces enjeux et les formations agricoles renforce l'attractivité ;
- Développement de la présence des établissements sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, TikTok, site des établissements)

- Suivre et valoriser les résultats, communiquer sur les réussites des élèves (concours, entreprises créées, innovations) et utiliser des indicateurs d'insertion ou de poursuite d'études pour rassurer les familles ;
 - Développer et valoriser la mobilité internationale, facteur d'attractivité important (création en cours de Consortiums ERASMUS infra et postbac)
 - Présence des parents pour réaliser le bilan du mini-stage, implication des professionnels pour les accueillir en binôme avec les enseignants lors des JPO
 - Accompagnement des parents sur l'utilisation des plateformes (AFFELNET et PARCOURSUP) en leur communiquant les documents dédiés aux procédures, les dates à respecter, les supports créés par l'EN (ex : diaporama pour les parents de Bac G) , la possibilité de suivre des webinaires prévus...
 - Clarifier les passerelles possibles entre l'EN et l'EA
 - Concevoir des kits parents ambassadeurs
 - Intégrer systématiquement le PNOD dans l'élaboration des projets d'établissement
 - Mobiliser le réseau régional pour en assurer la diffusion et l'appropriation
- * *Quels acteurs responsables des actions ? :***
- en EPLEFPA : direction, DEA, chargés de communication, équipes éducatives
(point de vigilance lorsque l'équipe de direction change afin d'assurer la continuité)
 - en DRAAF/SRFD : chef du SRFD et pôles animation et orientation
- * *Avec quels éléments de calendrier ? :***
- au fil de l'eau

FICHE ACTIONS PNOB

Axe 2 : Permettre l'orientation vers l'enseignement agricole et les métiers auxquels il prépare

Numéro de l'action : 2.4

Intitulé : Investir davantage les séquences dédiées et les temps propices à l'orientation des jeunes et des étudiants, dans leur parcours scolaire

Encourager les initiatives destinées à orienter les publics scolaires et/ou en recherche d'orientation vers les formations aux métiers du vivant en s'appuyant sur les séquences dédiées et les temps propices à l'orientation des jeunes prévus dans leur parcours scolaire. La multiplication des leviers d'intervention et l'élargissement des publics ciblés (élèves du secondaire, étudiants en réorientation) permettra d'accroître la visibilité de l'enseignement agricole, de faire découvrir la variété des métiers et des opportunités d'emploi offertes par les secteurs agricole, agro-alimentaire, de l'agroéquipement et l'ensemble des métiers du vivant.

Description des actions existantes :

* La plateforme « **1 élève 1 stage** » : mise en relation des entreprises et des élèves de classe de 4^e et de 3^e et des élèves de classe de 2^{de} GT en recherche de stage d'observation. Elle permet notamment la publication d'offres de stages d'observation en milieu professionnel des élèves de 2^{de} GT : depuis juin 2024, tous les élèves de 2^{de} GT de l'EA doivent, comme ceux de l'EN, réaliser une séquence d'observation en entreprise ou en administration durant la deuxième quinzaine de Juin. Cette action est décrite par une instruction technique annuelle qui fixe le cadre d'application (DGER/SDPFE/2025-171 du 19/03/2025), ses conditions de déroulement, d'évaluation et de restitution. Ce temps participe à la construction du projet d'orientation du jeune.

* L'organisation des séances de « **stages connectés** » (cf. ressources existantes) dédiée aux élèves de 2^{de} GT qui n'ont pas trouvé de structure d'accueil est facilitée par les bonnes relations avec l'ONISEP et les séances proposées en Juin 2024 et Juin 2025 ont rassemblé de nombreux élèves. De plus, cette action contribue à entretenir des relations positives avec les branches professionnelles lorsqu'elles sont sollicitées pour mettre en avant un de leurs membres tout en les sensibilisant à la question de l'orientation.

* **Plateforme AVENIR(s) ONISEP** : lien avec les « stages de 2^{de} connectés » (année scolaire 2023-2024 : + de 3000 élèves connectés à chacun des deux webinaires proposés sur les 15 jours de stages obligatoires de juin pour les lycéens de classes de seconde GT). Ces webinaires visent à faire découvrir nos formations, les métiers du vivant et doivent inciter les jeunes à réaliser un stage dans le domaine présenté. En juin 2025, 7 séances « métiers du vivant » ont été programmées (cf. ressources existantes) et 6 séances sont proposées en Juin 2026.

* **les mini-stages proposés par les lycées agricoles (cf. fiche 2.5)**

Diagnostic à partir des actions existantes :

Les élèves de l'EN peuvent se positionner sur les offres de stage en lien avec le monde agricole proposées sur la plateforme « **1 élève 1 stage** » ce qui permet de sensibiliser ce nouveau public aux métiers du vivant et aux formations de l'EA. A l'inverse, ce n'est pas le cas des élèves de l'EA qui ne peuvent pas se connecter à la plateforme car elle nécessite un compte Educonnect. Les administrateurs du site, alertés par la DGER, ont indiqué avoir connaissance du problème et travaillent sur le sujet pour qu'à l'avenir, ce ne soit plus bloquant pour nos élèves.

La proportion d'élèves de 2^{de} GT ayant trouvé un stage pour la **séquence d'observation en milieu professionnel** de Juin est à analyser finement en se rapprochant des SRFD mais les retours semblent

bien meilleurs pour les élèves l'EA que pour les classes de l'EN grâce à une bonne connaissance des élèves et à un accompagnement fort des équipes éducatives. Sur les 560 000 élèves concernés (public et privé sous contrat, MEN et EA), environ 90% des élèves ont trouvé un stage (ou en ont été dispensés) pour juin 2025. Les opportunités pourraient être considérées comme trop nombreuses mais il convient de les faire coexister au mieux pour qu'elles soient complémentaires.

Les mini-stages d'accueil en établissement (cf. fiche 2.5)

Des forums inter-EA sont occasionnellement organisés entre établissements agricoles d'une même académie ou d'une même région (avec parfois un financement Région). Ils entretiennent les liens entre eux en donnant à voir aux élèves ciblés l'étendue de l'offre de formation agricole régionale.

Orientations pour aller plus loin :

* La DGER vise à faire converger les offres vers la plateforme « **1 élève 1 stage** » et à d'augmenter le volume d'offres de découverte des métiers. Comme l'indique la DGESCO, il y a un enjeu à développer et à soigner l'immersion en milieu professionnel car parmi tous les outils de promotion, l'immersion en milieu professionnel par le biais des stages est identifiée comme le levier le plus puissant et le plus efficace pour susciter des vocations. Le contact direct avec l'environnement professionnel permet de confronter les préjugés à la réalité, de découvrir la diversité des tâches et de comprendre le fonctionnement d'une exploitation, d'un atelier technologique ou de toute autre organisation professionnelle liée aux métiers du vivant. Sur la plateforme nationale « **1 élève, 1 stage** », pour les stages liés au domaine agricole, l'augmentation du nombre de candidats par offre de stage (de 0,8 en 2024 à 1,5 en 2025) montre un intérêt croissant des jeunes qu'il faut encourager et veiller à satisfaire. Consolider les partenariats au travers de conventions régionales.

* La DGER poursuivra son travail de cadrage de la séance d'observation en milieu professionnel des 2nde GT par le biais de la note de service annuelle ainsi que la coorganisation des séances « **rencontres avec des Pros** » avec l'ONISEP en continuant de mettre en avant des métiers du vivant dont ceux concernés par la problématique du renouvellement des générations. Les élèves qui suivent ces séances posent très régulièrement la question de la possibilité de réaliser un stage dans le secteur présenté et il paraît important de renforcer l'information auprès d'eux sur le sujet par le biais, entre autres, des plateformes **AVENIR(s)** de l'ONISEP et « **1 élève 1 stage** » évoquée précédemment.

* Il serait utile d'**analyser l'utilisation des briques du pacte enseignant** dédiées à l'orientation pour mieux cerner leur utilisation sur le terrain, notamment lors des journées « Portes ouvertes » des établissements destinées aux apprenants du secondaire et du supérieur, des accueils de groupes extérieurs ou encore pendant les actions organisées dans le cadre des cordées de la réussite qui vise à faire la promotion des formations destinées aux lycées et aux étudiants. Des **recommandations** pourront être retirées de cette analyse en cas de reconduction du pacte.

* La mise en place du plan Avenir présenté par l'éducation nationale le 5 juin 2025 (cf. ressources existantes), instaurant **en collège et en lycée quatre ½ journées dédiées à l'orientation** dont la finalité est d'explorer le monde professionnel et d'ouvrir le champ des possibles en termes de poursuite d'études, constitue un levier majeur pour que l'enseignement agricole mette en avant ses atouts.

* Les établissements de l'EN doivent mettre en place un **PPO** (Projet Pluriannuel d'éducation à l'Orientation) qui permet de travailler l'éducation à l'orientation de leurs élèves en développant leurs compétences à s'orienter au fil de leur scolarité. Les établissements de l'EA pourraient proposer **d'intégrer la découverte des formations et des métiers du vivant dans un axe du PPO** des établissements de l'EN de leur bassin.

* Des actions à destination des élèves (et des parents) de **5^e et 4^e de l'Education nationale** dans le but de les informer du dispositif 4^e-3^e de l'EA seront utiles au développement de ce cycle proposé par nos

établissements qui permet d'alimenter, en partie, les classes de CAP agricole et de 2nde Pro. Des actions dédiées aux élèves de 2nde GT de l'extérieur pour informer sur les filières technologique et générale de l'enseignement agricole sont nécessaires. Elles permettent notamment de compléter les classes suite au départ de certains élèves en fin de 2nde GT qui regagnent un lycée de l'éducation nationale.

* Le **public étudiant en réorientation** est une part non négligeable des jeunes inscrits en 1^{ère} année de BTSa. Il est primordial de veiller à ce que les **CIO du SUP** (*Centre d'Information et d'Orientation des Enseignements Supérieurs*) connaissent les possibilités de reprises d'études dans l'Enseignement agricole et cela s'impose d'autant plus au regard de la création du Bachelor agro. Il faudrait donc veiller à initier ou à renforcer les relations avec eux afin de mieux identifier leur rôle et leur impact. Une action similaire qui visera les Missions locales est également utile.

* L'expérimentation d'un canal de réorientation vers certains BTSA pourrait être élaborée (comme par exemple, le BTSA TC qui peut être une perspective pour les élèves « sans solution » de certaines filières tertiaires saturées de l'Education nationale).

* Suivant l'approche préconisée par l'Onisep (« *on ne pourra jamais tout connaître sur tous les métiers* »), au-delà de l'information sur les métiers en tant que tels, l'objectif est aussi que les élèves et leurs parents sachent comment fonctionne l'orientation et comment on construit son parcours en identifiant les compétences et les notions génériques attendues derrière un métier (expression de notions et de compétences qui peuvent se retrouver dans d'autres métiers qui seraient susceptibles de convenir à ces jeunes). Le **parcours Avenir(s)** doit permettre de développer des compétences transversales et des compétences à s'orienter et de se confronter à des notions fondamentales comme la mobilité, l'égalité, le développement durable...

* Inciter les établissements du secondaire et du supérieur à répondre aux appels à projets du dispositif « Cordées de la réussite » (cf. ressources existantes) qui permettent, entre autres, de valoriser les parcours de formation qu'offre l'enseignement agricole. Une présentation à plusieurs voix dans le cadre des différents réseaux des personnels de l'EA est envisageable. Les programmes **BRIO** (ex. en Bretagne ou Nouvelle Aquitaine) ou **CAP'SUP** (Bourgogne Franche Comté) sont dans le même esprit et peuvent également concerner nos établissements.

* Conformément aux recommandations du rapport du CGAAER n° 24067, IGESR n° 23-24 267A de Novembre 2025, « *Répondre aux besoins de formation d'ingénieurs en agronomie et agroalimentaire à l'horizon 2030* », il est primordial de mener des actions de présentation du métier d'**Ingénieur agro** tournée vers les élèves qui choisissent la spécialité SVT au lycée (voire ceux Biologie-Ecologie également), et les étudiants de classe préparatoire BCPST/TB, car la signification du terme « AGRO » et la connaissance des débouchés dans l'agronomie et l'agroalimentaire sont peu maîtrisées.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

- * les parents, les élèves et les étudiants
- * Filières professionnelles
- * ONISEP
- * Rectorat

Déploiement opérationnel :

*** *Quelles actions déclinables sur le territoire ? :***

- accueil d'élèves en mini-stage et/ou en stage d'observation
- forum des formations régionales de l'EA (par exemple à destination des Terminales pour mieux connaître les BTSA)

- travail initié avec les rectorats (DRAIO) pour proposer des séquences ad hoc, dans le cadre des ½ journées de l'orientation (du plan Avenir) au sein des exploitations des EPLEFPA, afin de faire découvrir aux élèves de l'EN les problématiques de l'agriculture (au sens large) ;
 - déploiement de la plateforme Avenir dans les établissements d'enseignement agricole et mise en place d'un accompagnement par l'ONISEP ;
 - éco-délégués/Eco-responsables : se servir des rencontres inter établissements EA/EN pour faire découvrir le site
 - s'appuyer sur des événements nationaux type « *fête de la science* », « *semaine de l'agroalimentaire* », « *rendez-vous aux jardins* » pour faire venir des élèves dans les établissements
 - en complément de l'AMI-CMA « *Avenir Agro* », mener des actions spécifiques plus locales à destination des élèves de spécialité SVT et Biologie-Ecologie mais aussi des étudiants de prépa BCPST/TB sur la variété des débouchés des métiers accessibles à la sortie d'une école d'ingénieur Agro. La mise en avant des valeurs portées par ces écoles peut aussi être un point d'ancrage pour les futurs candidats.
- * Quels acteurs responsables des actions ? :**
- en EPLEFPA : direction (dont DEA), enseignants, chargés de communication
 - en DRAAF/SRFD : chef du SRFD et pôle animation des établissements
- * Avec quels éléments de calendrier ? :**
- moments propices à l'orientation des jeunes

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 2 : Permettre l'orientation vers l'enseignement agricole et les métiers auxquels il prépare

Numéro de l'action : 2.5

Intitulé : Proposer une offre immersive de découverte de l'enseignement agricole pour les collégiens et lycéens de l'éducation nationale

Faire découvrir aux collégiens et lycéens de l'éducation nationale les établissements d'enseignement agricole au travers de leurs formations et leurs activités quotidiennes de « campus verts ».

Description des actions existantes :

Il s'agit de mobiliser les établissements d'enseignement agricole pour présenter l'enseignement agricole aux collégiens notamment, *via* leurs activités quotidiennes au sein des « campus verts » :

* **accueillir les classes de collège (5^e et 4^e) en visite** sur l'établissement pour bénéficier d'informations sur les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire et sur les formations qui y préparent, afin de faire des choix d'orientation variés et éclairés (une alternative consiste à faire bénéficier les 65 000 classes de 5^e et de 4^e, au collège, de l'intervention d'un personnel de l'équipe éducative de l'établissement) ;

* **accueillir les élèves de collège en mini-stage** d'un ou deux jours sur l'établissement : proposés généralement entre décembre et début mai, ces mini-stages permettent de capter les élèves pour découvrir l'établissement, l'exploitation agricole/atelier technologique et l'internat, rencontrer des personnes ressources (élèves de la classe envisagée, enseignants ou professeurs principaux, équipe vie scolaire...) et participer à une activité type (cours, TP, activités extra scolaires, dormir une nuit à l'internat ...). L'expérimentation conduite avec l'académie de Créteil a permis de diffuser, *via* le rectorat, à tous les collèges de l'académie, un catalogue de l'offre de mini-stage, ainsi qu'un flyer (cf. ressources existantes). Des retours de l'EPLEFPA de Brie-Comte-Robert, si le nombre de demandes de mini-stage est stable (93 demandes cette année contre 91 l'an passé), les demandes de mini-stage de deux jours afin de découvrir l'internat ont significativement augmenté.

* **accueillir les élèves de 3^e ou de 2nde en stage** de découverte des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire au sein des exploitations agricoles/ateliers technologiques des établissements (cf. fiche 1.5) est également une voie d'entrée pour déclencher une orientation au sein de l'établissement.

* **accueillir les jeunes collégiens et leurs parents lors des journées portes ouvertes** de l'établissement, ou lors de **rendez-vous individuels** (accueil par le coordonnateur de filière et l'équipe pédagogique).

* **accueillir les collégiens lors des demi-journées immersives thématiques** organisées par l'établissement autour d'une filière, en partenariat des professionnels et prescripteurs : accueil des jeunes par les jeunes en formation vers les métiers de la filière mise en valeur, sur inscription préalable (échanges entre pairs).

Diagnostic à partir des actions existantes :

S'agissant des trois premières modalités décrites, **l'accueil des jeunes se fait actuellement dès qu'une demande est formulée**, de façon hétérogène suivant les choix des établissements, la mobilisation des équipes éducatives et la localisation géographique de l'établissement agricole au regard de ses partenaires de l'éducation nationale. Globalement, **la volumétrie d'action, bien que non négligeable, reste à amplifier**. Pour ce faire, il est nécessaire d'amplifier la visibilité de ces offres, de donner une impulsion pour davantage mobiliser les établissements et les équipes éducatives dans l'objectif d'aller vers les jeunes et les collèges.

Les volumes potentiels d'élèves de collège à accueillir au sein des établissements appellent une réflexion sur la façon de mobiliser les personnels engagés (y compris en lien avec l'utilisation possible du pacte enseignants).

La promotion de l'offre de mini-stage doit être plus visible auprès des collégiens et de leurs familles. Un travail doit être conduit pour communiquer davantage sur l'existence et l'emplacement des établissements d'enseignement agricole à proximité des collèges. **Les mini-stages** proposés longtemps en amont pour découvrir une filière du lycée rencontrent un vrai succès et permettent à des élèves de rentrer parfois pour la première fois dans un établissement agricole. Cette organisation sur quelques dates ciblées permet d'en faire un moment fort de l'année pour le recrutement en mobilisant une partie des équipes. Cette formule est à privilégier au détriment des immersions proposées pendant l'année scolaire au fil de l'eau qui ne permettent pas d'assurer un accueil optimal.

Il est nécessaire de mobiliser tous les acteurs, au premier rang desquels les directeurs d'exploitations agricoles, pour augmenter les **offres de stage de découverte de l'agriculture** à destination des élèves de 3^e ou de 2nde.

Orientations pour aller plus loin :

* L'expérimentation conduite avec l'académie de Créteil, qui a permis la diffusion par le rectorat des offres de mini-stages auprès des collèges, doit être étendue à l'ensemble du territoire national.

* La mise en place du programme Avenir(s) présenté par l'éducation nationale le 5 juin 2025 (cf. ressources existantes), instaurant en collège **quatre ½ journées dédiées à l'orientation** dont la finalité est d'explorer le monde professionnel et d'ouvrir le champ des possibles en termes de poursuite d'études, constitue un levier majeur pour que l'enseignement agricole mette en avant ses atouts. Ce temps dédié à la réflexion sur le projet d'orientation doit être l'occasion de proposer des actions de formation aux professeurs principaux des collèges et lycée pour qu'ils aient une meilleure connaissance de la diversité des orientations, des formations et des filières dans les établissements de l'enseignement agricole. Cette plateforme permet également de mettre en lumière certains événements auprès des professeurs tout au long de l'année.

* Les jeunes des établissements d'enseignement agricole pourraient **filmer le métier agricole** qui leur plait, ou filmer comment le même métier qui leur plait existe dans plusieurs entreprises agricoles, pour une diffusion aux collégiens. De même, une présentation du campus vert, par les jeunes pourrait être diffusée aux collégiens. Des témoignages vidéo de jeunes qui ont réalisé un mini-stage pourraient être diffusés sur le site Internet de l'établissement afin de toucher les parents, prescripteurs d'orientation.

* Des **stages d'observation de 3^e multisites** (ex : établissements d'enseignement agricole technique, supérieur, administration, exploitations agricoles, industries agroalimentaires) ou autour d'un fil conducteur (ex : le blé de la culture à la boulangerie) pourraient être proposées. Elles doivent être clef en main pour les familles. L'éducation nationale pourrait relayer ces offres (la plateforme 1élève1stage va évoluer début 2026 pour permettre ces offres multisites et des webinaires des DRAFPIC pourraient accueillir les professionnels pour présenter les contenus de stage aux élèves). Le principal frein à cette proposition semble être le financement du transport (la Région des Hauts-de-France subventionne une partie des frais).

* Un **kit d'accueil en stages d'élèves de 3^e ou de 2nde GT** pourrait être proposé aux établissements et celui-ci comprendrait : une procédure de saisie de l'offre sur la plateforme « 1élève 1stage », un modèle d'organisation avec un emploi du temps type (accueil, visite, découverte de plusieurs services et métiers de l'établissement, participation aux activités de l'exploitation ou de l'atelier technologique ou du hall technologique ou des laboratoires...) ou encore une convention à adapter.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

- * les établissements d'enseignement agricole pour les accompagner dans la proposition d'offre d'actions
- * les équipes éducatives et de direction des collèges pour que les établissements d'enseignement agricole leur proposent des actions
- * les élèves des collèges et lycées (au-delà de la plateforme « 1élève1stage » de l'action 1.1), et leurs familles, pour que les établissements d'enseignement agricole leur proposent des stages

Déploiement opérationnel :

*** *Quelles actions déclinables sur le territoire et avec quels éléments de calendrier ? :***

- Visites de classes : organisées toute l'année selon projets éducatifs
- Mini-stages : principales périodes de mise en œuvre de novembre à mai
- Stages d'observation : calés sur le calendrier scolaire
- Actions thématiques territoriales : programmation annuelle spécifique selon les partenaires locaux
- Parcours Avenir(s) : déploiement lors des temps dédiés inscrits au calendrier national de l'Éducation nationale

*** *Quels acteurs responsables des actions ? :***

- Établissements d'enseignement agricole : accueil des publics ; coordination des parcours d'immersion
- Services académiques et rectoraux : diffusion des offres mini-stages ; appui aux dispositifs orientation
- Établissements de l'éducation nationale : organisation de la mobilisation des élèves et accompagnement pédagogique
- Réseaux de partenaires territoriaux : acteurs économiques
- Collectivités territoriales : soutien logistique et organisationnel

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 2 : Permettre l'orientation vers l'enseignement agricole et les métiers auxquels il prépare

Numéro de l'action : 2.6

Intitulé : Utiliser les possibilités de paramétrage des outils d'orientation et d'affectation (AFFELNET et Parcoursup) pour faire apparaître de façon lisible les caractéristiques des formations proposées par les établissements d'enseignement agricole (au-delà du seul nom des diplômes), selon les mêmes modalités pour l'ensemble des acteurs

Paramétrer et utiliser au mieux les outils d'orientation institutionnels et à utilisation obligatoire pour bien positionner l'offre de formation, la rendre lisible et accessible aux élèves, étudiants et leurs familles, à chacun des jalons d'orientation (AFFELNET/Parcoursup/concours communs).

Description des actions existantes

* **AFFELNET** (Affectation des Elèves par le NET) est la procédure informatisée qui permet la gestion de l'affectation **après la classe de 3^{ème}** dans la voie générale et technologique ou la voie professionnelle. Elle concerne principalement les élèves de 3^{ème} mais aussi ceux de 2^{nde} GT ou 2^{nde} Pro. Il existe des **adaptations académiques pour AFFELNET** qu'il faut pouvoir appréhender en veillant à ce que la diversité des formations du ministère de l'agriculture soit aussi parfaitement visible que celle de l'Education nationale, par l'ensemble des parents d'élèves.

Le **rôle des correspondants AFFELNET en DRAAF/SRFD** est stratégique et doit permettre d'entretenir des relations constructives avec les SAIO qui ont un rôle primordial dans l'affichage des formations sur l'application (cf. ressources existantes). 48 696 apprenants ont été affectés par AFFELNET en Juin-Juillet 2024 sur des classes de début de cycle de l'EA (Capa1, 2^{ndes} Pro et 2^{ndes} GT – toutes familles de l'EA confondues) soit 10,13% de plus qu'en 2021.

La DGER poursuit le développement des **relations positives et constructives avec le bureau de l'orientation de la DGESCO**. Un chargé de mission Orientation-Recrutement veille à conforter des liens efficaces avec les correspondants AFFELNET en DRAAF en animant le réseau.

* **Parcoursup** est à la fois la procédure et la **plateforme unique pour la candidature en première année postbac de l'enseignement supérieur** français. C'est aussi un **formidable outil d'information** à destination des élèves, des apprentis, des étudiants en réorientation, des parents, des enseignants et des équipes éducatives, la qualité de l'information mise à disposition est donc primordiale. La DGER est garante du respect du cadre législatif et réglementaire et du déroulement de la procédure, à la fois pour les établissements d'origine des candidats (2^{ème} population en nombre de candidats après ceux de l'EN) et pour les établissements d'accueil de l'enseignement technique et supérieur agricole qui recrutent en postbac (avec environ 940 établissements paramétrés le MASA représente 14% de l'offre d'établissements d'accueil).

Un chargé de mission de la DGER est administrateur national Parcoursup pour le MAASA et représente le ministère dans les réunions interministérielles relatives à la procédure. Il anime le réseau des **correspondants Parcoursup en DRAAF/SRFD**, qui ont un rôle de premier plan pour le suivi du paramétrage des formations du technique.

* La DGER définit le cadre réglementaire pour l'**entrée dans l'enseignement supérieur agricole long** et les voies d'accès par concours, y compris en interministériel. Les concours sont mis en œuvre par le Service des concours agronomique et vétérinaire (SCAV) sauf pour les entrées en postbac. En 2024, toutes voies de concours confondues, le SCAV a géré environ 5560 candidatures.

* **Les Webinaires Parcoursup** auxquels participent les parents d'élèves (ex. de la FCPE) et qui permettent d'être informés sur la procédure et de bénéficier de conseils pour compléter le dossier de candidature (CV, lettre de motivation, activités personnelles...).

Diagnostic à partir des actions existantes

Concernant **AFFELNET**, l'affichage des formations se fait désormais **sans grande difficulté dans la majorité des académies** alors que **dans quelques autres** (Reims, Nice, Versailles, Guadeloupe), l'affichage des **2nd Pro reste encore flou** par manque de précision sur la spécialité du Bac Pro proposé par l'établissement notamment pour la famille de métiers «Productions» et nécessite une grande vigilance.

Un soutien au développement de l'enseignement agricole a été clairement exprimé devant les DRAIO par le Chef du bureau de l'orientation de la DGESCO.

Concernant **Parcoursup**, l'affichage des formations se fait sans difficulté dans la majorité des académies, la structuration améliorée de l'animation du réseau des correspondant SRFD permet un partage efficace des bonnes pratiques.

Il existe tout de même encore de **grandes disparités** dans la présentation de l'offre de formation de l'enseignement technique. Les atouts de l'enseignement agricole pourraient mieux être mis en valeur. A cet effet, une **fiche « Astuces** pour une mise en lumière réussie des formations postbac de l'enseignement agricole » à destination des équipes de direction a été produite et diffusée en janvier 2025 sur RESANA. (cf. ressources existantes).

Un soutien au développement de la visibilité de l'EA est clairement exprimé par le Chef de projet Parcoursup du Ministère de l'enseignement supérieur. Il a proposé l'ouverture d'une page dédiée à l'EA sur le site Parcoursup.

Concernant les **concours d'entrée dans l'enseignement supérieur long**, on constate un vivier de candidats qui a tendance à se restreindre sur les cursus ingénieur. Ces candidats ont accès à de nombreux autres concours et formations concurrentes, le projet Avenir Agro a pour objectif de renforcer l'attractivité des métiers et formations des écoles d'ingénieur Agro.

Orientations pour aller plus loin

* Pour **AFFELNET** il s'agit de **poursuivre et renforcer le travail en commun avec le bureau Orientation de la DGESCO** et de **veiller à un affichage** des formations de l'EA pour les familles dans le SLA (Service en Ligne d'Affectation) qui soit **optimisé, exhaustif, suffisamment précis et commun à l'ensemble des académies**. Utiliser des codes MEF pour les formations de l'EA, identiques sur tout le territoire, est nécessaire pour faciliter l'édition de statistiques et l'analyse du recrutement et des taux de pression.

Il s'agit aussi de conforter la représentation de l'enseignement agricole auprès des DASEN, avec le **positionnement dans chaque département d'un délégué départemental de l'enseignement agricole** (article L.810-3 du CRPM, créé par la loi du 24 mars 2025), qui prend la suite du représentant institutionnel de la DRAAF (circulaire conjointe n° 2021- 001 du 02.02.2021 et courrier du 22.06.2021 de la DGER concernant la désignation d'un représentant institutionnel de la DRAAF dans chaque département).

* Pour **Parcoursup**, il s'agit de continuer à améliorer le paramétrage et la visibilité des formations de l'enseignement technique et supérieur agricole pour augmenter leur attractivité et saisir l'opportunité de créer une **page dédiée à l'EA** sur Parcoursup. Il est également indispensable de poursuivre la forte implication du réseau de correspondant en SRFD et **mieux expliciter la procédure et le rôle des établissements technique** (webinaires directeurs de la formation, fiches opérationnelles...).

* Le **Service des concours agronomique et vétérinaire (SCAV)** : refonte de son site internet et modernisation de son logo. L'information sur les différentes voies de concours et les écoles et cursus accessibles sera améliorée.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

- * les partenaires institutionnels, les établissements du bassin, les parents (de l'EA et de l'EN)
- * la DGESCO, la DGESIP
- * les Principaux de collèges (contacts utiles en réunions de bassin par ex.), les commissions de liaison Collèges/Lycées

Déploiement opérationnel :

*** *Quelles actions déclinables sur le territoire ? :***

- mener une étroite et importante collaboration entre les DRAIO et les DRAAF
- des relations fluides entre SRFD et DRAIO/SAIO des académies sont indispensables ;
- suivi des ouvertures et fermetures de formations pour communication aux DRAIO ;
- préciser la question de « l'orientation » en SRFD (missions des correspondants AFFELNET différentes de l'orientation)
- demander des droits de lecture / écriture sur Affelnet aux DRAIO après concertation avec les correspondants en SRFD
- concevoir une boîte à outils : mode d'emploi des codes et intitulés sur Affelnet et mentionner jusqu'au contact de la personne référente.
- être présent dans des dispositifs d'accompagnement à l'orientation

*** *Quels acteurs responsables des actions ? :***

- les agents des DRAIO et DRAAF

*** *Avec quels éléments de calendrier ? :***

- forte anticipation par rapport aux éléments de calendrier des procédures

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 2 : Permettre l'orientation vers l'enseignement agricole et les métiers auxquels il prépare

Numéro de l'action : 2.7

Intitulé : Proposer, valoriser et développer des parcours de formation agiles et ouverts, offrant à des publics diversifiés des possibilités d'entrée, de réorientation et de poursuite d'études dans l'enseignement agricole, en lien avec les autres dispositifs de formation initiale et continue

L'action consiste à maintenir et enrichir l'offre de parcours individualisés existante (configurations multicentres, passerelles, dispenses d'épreuves, VAE, unités capitalisables, accès à l'enseignement supérieur) et à mieux la faire connaître aux élèves, étudiants, apprentis, adultes en reconversion et aux professionnels de l'orientation. Il s'agit aussi de créer de nouvelles opportunités (compléments de qualification, diplômes, passerelles agro-véto, accès Bachelor agro, élargissement des recrutements) afin de sécuriser les trajectoires et d'augmenter le niveau de qualification des apprenants.

Description des actions existantes :

Aujourd'hui les parcours agiles sont rendus possibles par plusieurs modalités.

* **La configuration des établissements de l'enseignement agricole :** les différents centres constitutifs regroupent sur un même lieu les différentes voies de formation (initiale scolaire et par apprentissage et formation professionnelle continue) permettant la construction des parcours. Un élève peut par exemple commencer une formation en Seconde Pro en formation initiale scolaire et être accompagné pour décrocher un contrat d'apprentissage pour le cycle terminal dans le but d'obtenir son Bac Pro.

* **La réglementation des examens :** afin de faciliter les parcours et des projets d'apprenants qui peuvent évoluer au fil de leurs études, des dispenses d'épreuves existent. Un titulaire d'un Bac Pro peut se réinscrire dans une autre spécialité du Bac Pro en bénéficiant de dispenses d'épreuves générales. Un élève de seconde GT ou ayant suivi deux premières années du Bac pro peut s'inscrire en Capa en étant également dispensé des épreuves générales. Un diplômé de l'enseignement supérieur (bac +2 minimum) peut obtenir des dispenses d'examen ou équivalences pour l'obtention d'un BTSa.

* **Les diplômes UC (unités capitalisables) :** le corpus réglementaire régissant ces diplômes, qui visent l'insertion professionnelle directe, permet de délivrer les blocs de compétences indépendamment les uns des autres. Une unité capitalisable vaut bloc de compétences. Le parcours de formation pour obtenir l'intégralité des blocs de compétences de ces certifications professionnelles peut s'étendre jusqu'à cinq ans. Il n'y a pas de nécessité pour obtenir les blocs de compétences de présenter tous les blocs et d'être délibéré en jury d'examen, à la différence des diplômes en épreuves terminale et ECFF, de type Bac pro. Chaque bloc de compétences est acquis à vie

* **Les passerelles avec les diplômes des sports et du secteur sanitaire et social et de l'agroéquipement :**

Par passerelle on entend un lien entre deux certifications professionnelles permettant de reconnaître, en tout ou partie des acquis d'une certification pour une autre. Concrètement, si deux certifications partagent un ou plusieurs blocs de compétences, un candidat titulaire de l'une peut, dans le cadre d'une passerelle, être dispensé de repasser les blocs déjà acquis pour obtenir l'autre. Cela permet la modalisation des parcours de qualification.

par exemple : un candidat construit un parcours BP responsable entreprise hippique pour l'installation et peut poursuivre en BPJEPS pour les compétences animation.

Les passerelles se traduiront soit par des dispenses d'épreuves d'examens, soit par des allègements de formation.

* **L'accès à l'enseignement supérieur** : les BTSa sont accessibles aux bacheliers généraux, techniques et professionnels et il est prévu d'avoir la même typologie d'accessibilité pour le Bachelor-agro. Pour chaque campagne Parcoursup, sur instruction DGER, un taux minimal de bacheliers professionnels est fixé par l'autorité académique au sein des sections de techniciens supérieurs agricoles. Certains établissements supérieurs long recrutent des bacheliers technologiques en postbac ou après une prépa TB via une voie de concours spécifique.

* **Les passerelles facilitées entre enseignements supérieurs court (BTSa) et long (écoles du supérieur)** : Mises en place en septembre 2024, 10 classes passerelles réservées aux étudiants et apprentis de BTSa/BTS permettent de rejoindre une école d'ingénieur ou une école vétérinaire, après un concours passé en deuxième année de BTSa/BTS. La classe préparatoire « ATS Bio » a été supprimée dans sa forme précédente. Désormais, les apprenants de BTSa bénéficient d'une voie spécifique aux concours communs en 2^e année de BTSa ou l'année suivante (pour les diplômés). Après réussite aux concours, les étudiants rejoignent pendant 1 an une classe passerelle « agro-véto » post BTSa/BTS, en lycée. À l'issue de cette année de formation validée, l'intégration dans une école d'ingénieur agronome ou vétérinaire est garantie.

C'est ainsi qu'à la rentrée 2025, pour la première fois, 70 jeunes de BTSa/BTS ont intégré la 1^{ère} année du cycle ingénieur dans une école nationale d'ingénieur agro et 54 jeunes intègrent la 2^e année dans une école nationale vétérinaire (Alfort, Lyon, Nantes, Toulouse). Ils avaient réussi à la session 2024 (en mai-juin 2024) la voie BTSa/BTS du concours commun « agro-véto » qui leur est réservée et ont bénéficié d'une année en classe passerelle.

En 2026, au moins 178 places seront proposées au concours commun « agro-véto » aux étudiants et apprentis actuellement en BTSa/BTS : 124 pour les écoles nationales d'agronomie et 52 pour les écoles nationales vétérinaires (chiffres provisoires).

Les apprentis en BTSa peuvent aussi directement rejoindre une école d'agronomie après leur diplomation à la suite d'un entretien avec les jurys des écoles d'agronomie.

* **La réforme de la VAE** permet de construire des parcours agiles en validant une partie des blocs des compétences via l'expérience et avec les accompagnateurs de parcours de proposer des compléments de formation

On distingue aujourd'hui 3 grands types de parcours :

- le parcours de VAE en vue d'obtenir la certification complète;
- la VAE en vue de la certification partielle (validation d'un ou de plusieurs blocs de compétences)
- le parcours hybride ou mixte (formation +VAE)

Diagnostic à partir des actions existantes :

Les **dispositifs** existants de modularisation, passerelles, VAE et accès différenciés aux diplômes agricoles et de l'enseignement supérieur constituent un levier majeur pour adapter les parcours aux projets des apprenants. Toutefois, ces possibilités restent encore insuffisamment identifiées et mobilisées par les établissements et les acteurs de l'orientation, d'où la nécessité de clarifier le rôle du pôle référent en SRFD/SFD et d'améliorer la **lisibilité** de l'offre.

Orientations pour aller plus loin :

- * Renforcer et promouvoir les passerelles entre l'enseignement agricole et les certifications d'autres ministères (notamment Sports, sanitaire et social) et partenaires, dans une logique de co-construction et de communication partagée.
- * Voir les **opportunités** qui seront **offertes** concrètement **par la réforme de la VAE**
Tirer parti de la réforme de la VAE pour construire des parcours plus flexibles, combinant validation de l'expérience et compléments de formation ciblés dans le cadre de parcours hybrides
- * Mener une réflexion dans le cadre de la création du **Bachelor Agro** sur l'**accueil d'étudiants en cours de cycle**
- * Expertiser la possibilité d'ouvrir à terme le **recrutement post bac des ENV (Vétro à préciser) aux bacheliers** «sciences et technologies de l'agronomie et du vivant» **STAV/ « sciences et technologies de laboratoire » STL**
- * Intégrer la question de l'accueil en cours de cycle dans la conception du Bachelor agro et étudier l'ouverture du recrutement postbac des écoles nationales vétérinaires aux bacheliers technologiques (STAV, STL).

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

- * Les publics visés sont les élèves, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, adultes en reconversion ainsi que les parents et l'ensemble des professionnels de l'orientation
- * Ouvrir à l'international
- * Pointer sur les open badges : formes nouvelles de reconnaissance

Déploiement opérationnel :

- * **Quelles actions déclinables sur le territoire ? :**
 - Le déploiement opérationnel suppose d'identifier des actions territorialisées (information, accompagnement, outillage des équipes), de désigner clairement les acteurs responsables (établissements, services examens/formation, pôles référents académiques) et de fixer un calendrier de mise en œuvre partagé.
 - L'efficacité du déploiement dépend également des outils de suivi.
- * **Quels acteurs responsables des actions ? :**
 - Acteurs examens/formation
- * **Avec quels éléments de calendrier ? :**

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 3: Développer la promotion de l'enseignement agricole, des formations et des établissements, dans une logique de réseau collectif

Numéro de l'action : 3.1

Intitulé : Construire une stratégie commune pour développer l'image et la visibilité nationale de l'enseignement agricole

Expliciter une stratégie commune portée par les acteurs de l'enseignement agricole pour déployer en synergie, aux niveaux national, régional et local des actions de communication coordonnées visant à répondre au besoin de recrutement de jeunes dans les formations de l'enseignement agricole (+30% d'apprenants d'ici 2030).

Description des actions existantes :

* Au travers de sa **marque grand public « L'Aventure du Vivant »**, la DGER déploie de nombreuses actions d'attractivité et de promotion de l'enseignement agricole, principalement à destination des jeunes en phase d'orientation et de leurs parents. Ces actions de communication se déclinent au national comme au niveau local, avec le concours des DRAAF et des établissements de l'enseignement public et privé.

* « L'Aventure du Vivant » est pensée comme une **bannière commune de communication**, rassemblant l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole. Elle se décline en plusieurs initiatives :

- . un site internet dédié à l'information et ouvrant des ponts pour l'orientation
- . une présence sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram
- . une campagne de communication de proximité avec la tournée du camion de l'Aventure du Vivant
- . une présence lors d'événements et de salons dédiés à l'orientation et/ou à la promotion du secteur agricole (SIA, salons de l'étudiant, WorldSkills, etc.).

* Ces actions de communication sont complétées par des **relations presse et des partenariats médias**, noués de manière opportuniste, permettant de diversifier les formats et les sources d'information disponibles pour les cibles.

Diagnostic à partir des actions existantes :

La **DGER mène de nombreuses actions** pour faire connaître l'enseignement agricole, ses formations, ses établissements et les métiers auxquels il forme. Elle s'engage aussi fortement pour donner une image positive du 2^e système éducatif français. Cela passe notamment par la valorisation de ses spécificités (éducation sportive et socioculturelle, mobilité internationale, etc.), des parcours d'excellence qui peuvent y être menés et des talents qui en sont issus.

Les **autorités académiques et les établissements portent aussi des actions** diverses et intéressantes. Cependant, ces actions **manquent de coordination** et d'une vision globale et stratégique de la communication. Cela **limite les synergies** et la cohérence entre les initiatives déployées et réduit leur efficacité.

La **formalisation d'une stratégie de communication sur deux ans**, partagée aux différentes parties prenantes qui composent l'écosystème de l'enseignement agricole (DRAAF, établissements, fédérations du privé) est essentielle pour augmenter la portée des actions menées aux niveaux national, régional et local.

Par ailleurs, une réflexion devra également être menée sur l'accumulation des émetteurs et ressources s'exprimant pour et au nom de l'enseignement agricole. En effet, leur pluralité et hétérogénéité peuvent représenter un frein important dans la stratégie de notoriété, d'image et de recrutement souhaitée.

Orientations pour aller plus loin :

* Le **plan de communication 2026-2028** s'organiserait autour de 5 grands enjeux de communication :

1. Attirer de nouveaux profils dans l'enseignement agricole, capter l'attention d'un public cible hétérogène et volatile (**stratégie de notoriété**).
2. Donner une image positive de l'enseignement agricole aux travers de ses spécificités, de ses innovations pédagogiques et de ses débouchés vers des métiers utiles et de passion, avec des taux d'insertion professionnel supérieur à la moyenne nationale (**stratégie d'image**).
3. Faire découvrir les formations de l'enseignement agricole, les filières et les métiers du vivant pour susciter des vocations (**stratégie d'image**).
4. Travailler les différents canaux de conversion pour encourager les inscriptions dans les formations et établissements de l'enseignement agricole (**stratégie de conversion**).
5. Renforcer la communication institutionnelle de la DGER pour asseoir son positionnement d'acteur incontournable sur les enjeux de transitions environnementale et climatique et sur la formation des futurs professionnels du secteur (**stratégie d'influence**).

* Par ailleurs, un travail structurant sera mené avec l'ensemble de l'écosystème sur la **stratégie de marque de l'enseignement agricole** pour en clarifier l'architecture et les différentes articulations possibles, notamment avec les différentes marques des entités et produits issus de l'enseignement agricole (Bachelor Agro, Avenir Agro, Campus du Vivant, etc.). L'objectif de ce chantier est de rendre la communication plus identifiable et lisible du point de vue du grand public, avec une identification facilitée de l'ensemble des filières accessibles grâce aux formations de l'enseignement agricole.

* Dans cette même logique, un travail sera également entamé dès début 2026 pour **rationaliser la galaxie des sites internet** émanant de l'enseignement agricole, qui complexifie la recherche d'information pour le grand public. Cette opération sera menée dans le cadre du dispositif national d'appui. C'est dans ce cadre que sera menée le projet de refonte du site de « l'Aventure du Vivant », avec l'objectif d'en faire le site de référence en matière d'orientation vers les formations et les métiers du vivant. Une attention particulière sera apportée à la valorisation des différentes filières professionnelles.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

- * Jeunes en phase d'orientation (notamment les jeunes urbains)
- * Familles et en particulier les parents
- * Adultes en reconversion
- * Prescripteurs de l'orientation
- * Les acteurs de l'emploi

Déploiement opérationnel :

* **Quelles actions déclinables sur le territoire (exemples d'actions qui peuvent être déployées aux niveaux régional et local) :**

Au niveau des autorités académiques :

- construire une stratégie d'attractivité et de promotion de l'enseignement agricole régionale, qui découle de la stratégie nationale partagée par la DGER
- relayer les principaux dispositifs de communications nationaux en les adaptant au contexte local.
- construire une offre de service des établissements de l'enseignement agricole dans le cadre des semaines et journées à thème à destination de l'Education nationale ou des collectivités territoriales

*** *Quels acteurs responsables des actions ? :***

- DGER, équipes de Direction en SRFD et en établissements, responsables communication, enseignants responsables de projets,

*** *Avec quels éléments de calendrier ? :***

- au fil de l'année scolaire

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 3: Développer la promotion de l'enseignement agricole, des formations et des établissements dans une logique de réseau collectif

Numéro de l'action : 3.2

Intitulé : S'appuyer sur les actions de promotion portées par des établissements de l'enseignement agricole et leur apporter un accompagnement

Appuyer et participer au rayonnement des initiatives de communication portées par les établissements publics ou privés de l'enseignement agricole technique et supérieur. Encourager le portage d'actions conjointes de plusieurs établissements.

Description des actions existantes

Dans la perspective de faire connaître l'enseignement agricole, ses formations, ses établissements et les métiers auxquels ils forment, la DGER encourage, soutient et relaie les initiatives collectives portées par l'écosystème enseignement agricole. Ces initiatives contribuent en effet à donner une image moderne et innovante de l'enseignement agricole, au travers d'exemples concrets et de récits argumentés par des preuves.

* Dans le cadre du dispositif générique « Compétences et métiers d'avenir » (CMA) de France 2030, AgroParisTech, les membres de l'Alliance Agreeium et les écoles agronomiques privées sous contrat membres de la FESIC, ont choisi de porter collectivement un projet d'attractivité ambitieux : **Avenir Agro**. Ce projet, encouragé et soutenu par la DGER, doit notamment permettre de sensibiliser les nouvelles générations aux métiers des sciences du vivant pour répondre au besoin croissant de recrutement d'ingénieurs agronomes. Une vaste campagne de communication devrait être déployée en 2026.

* Chaque année, la DGER encourage les établissements de l'enseignement agricole à participer à divers **appels à projets**, qui offrent de nombreuses possibilités au niveau national et permettent de recevoir le soutien du ministère sur la conduite des projets et leur valorisation. Tous les ans, la liste de ces appels à projets est synthétisée à la rentrée scolaire dans un Flash info dédié afin d'offrir de la visibilité sur ces opportunités aux personnels.

* La DGER est aussi à l'initiative du « **Printemps des transitions** », temps fort annuel de communication dédié à la valorisation des transitions éducatives, pédagogiques, agroécologiques et climatiques qui s'opèrent dans les établissements d'enseignement agricole, au travers du plan « Enseigner à produire autrement ». A cette occasion, de nombreux établissements d'enseignement agricole et leurs élèves invitent grand public et professionnels à participer à des événements sur tout le territoire. La DGER relaie sur le site du ministère, sur Chlorofil.fr, dans sa newsletter et sur les réseaux sociaux ces initiatives qui contribuent à positionner l'enseignement agricole comme un acteur incontournable sur les enjeux environnementaux. En 2027, ce dispositif pourra par ailleurs être complété par une cartographie interactive et illustrée des actions menées sur l'ensemble du territoire.

* Une campagne de communication est en préfiguration par la DGER et les établissements de l'enseignement agricole technique et supérieur, porteurs d'un **bachelor agro**, pour faire la promotion de ce nouveau diplôme dont les premiers étudiants sont attendus à la rentrée de septembre 2026.

* Enfin, dans le but de mieux travailler les différents canaux de conversion permettant l'inscription de nouveaux apprenants dans l'enseignement agricole, la DGER relaye largement sur le site internet et le camion de l'Aventure du Vivant, les **journées portes ouvertes des établissements**. Une opération de communication sur ces journées a aussi été organisée à l'occasion du Salon de l'agriculture en février 2025, grâce aux jeunes participants au Trophée International de l'Enseignement Agricole (TIEA) qui en faisaient la promotion auprès des visiteurs. Cette opération a vocation à être pérennisée.

Diagnostic à partir des actions existantes

Dans un souci d'efficacité et de cohérence, il apparaît nécessaire **d'anticiper collectivement les temps forts de communication** liés aux initiatives portées par tout ou partie de l'enseignement agricole. Une meilleure coordination des acteurs et un calendrier partagé permettraient de massifier les actions de valorisation, de créer des effets de synergie entre initiatives locales et nationales, et d'en renforcer significativement la visibilité auprès des publics cibles.

Il apparaît également nécessaire de **favoriser la remontée d'information afin de mieux valoriser les nombreuses initiatives**. Pour cela la DGER souhaite structurer un réseau des communicants de l'enseignement agricole. Ce réseau favorisera les échanges entre établissements, autorités académiques, partenaires et administration centrale, et s'appuiera sur des outils de diffusion et de remontée d'information permettant un dialogue fluide, régulier et opérationnel.

Enfin la DGER se positionne comme un **accélérateur d'initiatives**, capable de les amplifier. Ainsi, les différents porteurs doivent pouvoir mobiliser la DGER et bénéficier des moyens qu'elle est en capacité de déployer pour accélérer les projets. L'objectif est de faire émerger un réflexe collectif de sollicitation, au service du rayonnement de l'enseignement agricole, dans une logique d'intérêt général.

Orientations pour aller plus loin

Les **établissements** sont à considérer comme des **porteurs et laboratoires d'initiatives innovantes et inspirantes**, nourrissant la stratégie nationale de promotion de l'enseignement agricole.

* Dans une logique de structuration progressive et durable de la dynamique de communication autour de l'enseignement agricole, la DGER prévoit la **mise en place d'un réseau des communicants** dès 2026. Ouvert aux représentants des établissements, aux autorités académiques et aux partenaires institutionnels, ce réseau aura vocation à favoriser les échanges de bonnes pratiques, renforcer les compétences et fluidifier la circulation de l'information entre les différents niveaux (cf. action 3.3 sur ce sujet).

* En complément, la DGER proposera la **création de groupes de travail thématiques dédiés aux grands chantiers de communication en cours ou à venir**, pour décliner la stratégie de communication de la direction générale : stratégie de marque, bachelor agro, projet Avenir Agro, refonte du site de l'Aventure du Vivant, etc. Ces groupes réuniront des acteurs opérationnels et des experts métiers afin de coconstruire des outils, des messages et des dispositifs adaptés aux enjeux spécifiques de chaque projet, dans une logique d'efficience et de lisibilité renforcée.

* Afin de **faire rayonner les parcours des apprenants de l'enseignement agricole**, et ainsi renforcer l'attractivité de ses formations, la DGER mettra en place de nouvelles actions de communication (ex : chroniques radios) qui valoriseront les témoignages remontés par les établissements et partenaires.

* Une attention particulière devra être portée aux **formations et métiers de l'agroalimentaire** qui souffrent d'un déficit d'attractivité. Des actions de promotion et de valorisation de cette filière seront construites avec ses principaux acteurs professionnels et avec les établissements porteurs de formations dans ce domaine, à l'initiative de la DGER et avec son appui.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

* Chefs de SRFD et agents impliqués sur les sujets d'attractivité et de promotion de l'enseignement agricole au sein des DRAAF

* Chefs d'établissements publics et privés

- * Communicants ou agents en charge de l'attractivité au sein des établissements de l'enseignement agricole technique et du supérieur
- * Communicants des fédérations du privés

Déploiement opérationnel :

*** *Quelles actions déclinables sur le territoire exemples d'actions qui peuvent être déployées aux niveaux régional et local) :***

Au niveau des établissements de l'enseignement agricole :

- valoriser les talents des jeunes issus de l'enseignement agricole et développer leur participation à des concours, événements sportifs, démonstrations, etc. de portée nationale ou internationale. Les établissements qui le peuvent pourraient également accueillir des étapes départementales de ces concours.
- recruter des élèves ambassadeurs de l'enseignement agricole et valoriser leur parcours, notamment en les faisant intervenir devant des classes de l'Education nationale.

*** *Quels acteurs responsables des actions ? :***

- les porteurs d'action ou de projet

*** *Avec quels éléments de calendrier ? :***

- au fil de l'année scolaire

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 3: Développer la promotion de l'enseignement agricole, des formations et des établissements, dans une logique de réseau collectif

Numéro de l'action : 3.3

Intitulé : Mettre à disposition des établissements des outils opérationnels et des moyens de promotion de l'enseignement agricole et de ses formations, via un réseau de communicants

Mobiliser un réseau de communicants et l'animer pour augmenter la visibilité et l'impact des actions de communication et de promotion de l'enseignement agricole menées au niveau national, régional, départemental et local.

Description des actions existantes :

* La **DGER** mène **au niveau national** des actions de promotion de l'enseignement agricole (cf. ressources existantes). Cela passe notamment par :

- . une vaste campagne de promotion des formations et des métiers du vivant, menée depuis 2019 sur l'ensemble du territoire métropolitain à travers la tournée du camion « L'Aventure du Vivant »
- . des campagnes de communication ciblées vers les collégiens et les lycées (ex : la campagne Lycées hantés sur TikTok)
- . l'animation des réseaux sociaux de L'Aventure du Vivant : Facebook et Instagram
- . la mise à jour du site de L'Aventure du vivant dédié à l'enseignement agricole, ses formations, ses établissements et les métiers auxquels il forme
- . la mise en place de partenariats de visibilité auprès des jeunes, comme la présence de l'enseignement agricole sur la plateforme de révision mobile « Nomad Education »
- . la participation à des salons de l'orientation ou des salons métiers (salon de l'éducation, WorldSkills, etc.)

* Des **actions** de communication sont par ailleurs menées au **niveau des établissements**, des têtes de réseaux et des autorités académiques et contribuent largement à faire connaître l'enseignement agricole dans les territoires. Ces actions sont relayées par la DGER autant que possible, lorsqu'elles lui sont communiquées par les DRAAF/DAAF, SRFD/SFD et établissements volontaires. Ces relais se font via plusieurs outils, principalement le Flash Info, le site Chlorofil.fr et les réseaux sociaux de « L'Aventure du Vivant ». D'autres canaux peuvent être ponctuellement utilisés comme les réseaux sociaux et le site internet du ministère.

* Le **partage d'informations, d'initiatives ou de bonnes pratiques de communication reste limité**. Des réseaux de communicants de l'enseignement agricole existent à plusieurs niveaux : départemental ou régional, par groupement d'établissements ou au niveau des fédérations de l'enseignement du privé. La DGER n'y est que peu associée et il n'y a pas encore de réelle dynamique collective, à échelle nationale.

Diagnostic à partir des actions existantes :

A ce jour, les **différentes actions** existantes, qui sont **chacune plutôt pertinentes, ne sont pas coordonnées**, ce qui empêche d'atteindre un effet de masse.

Un **diagnostic** partagé avec les fédérations du privé et quelques établissements publics, réalisé en **2023** à la demande de la DGER par un **prestataire (la Netscouade)**, a apporté quelques pistes :

- . unifier la communication avec l'utilisation d'une bannière commune pour l'enseignement agricole : « L'Aventure du Vivant » ;
- . à l'échelon national, prioriser une stratégie de communication portée sur la notoriété et l'image de l'enseignement agricole ;

. au niveau régional et local, concentrer ses efforts sur des actions de communication qui visent à informer, accompagner et recruter de nouveaux apprenants.

Plusieurs **instances ont été mises en place en 2025** pour permettre un bon partage d'informations :

. réunions communication bimensuelles avec les DRAAF, animée par la direction de la communication du ministère. Un temps dédié à l'enseignement agricole permet à la DGER de présenter sa stratégie et ses priorités de communication. C'est aussi un temps d'échanges ouverts pour une mise en partage des actions de terrain.

. point dédié à la communication assuré par la DGER lors des réunions mensuelles avec les SRFD/SFD

. échanges réguliers avec certains établissements pro-actifs.

Cependant, ces échanges **restent trop descendants et conscris à un cercle limité**. L'information circule encore trop peu entre les différents échelons ou entre les différents territoires. Pour inverser cette tendance, il est nécessaire de mettre en place une dynamique collective et des outils collaboratifs qui permettront de faire fonctionner un réseau des communicants de l'enseignement agricole.

Orientations pour aller plus loin :

Pour maximiser la portée des actions menées, **les communicants de l'enseignement agricole doivent adopter une approche collective de la communication**.

Cette vision implique :

* **La construction et l'animation d'un réseau des communicants de l'enseignement agricole**, constitué d'un représentant en charge de la communication dans chaque DRAAF et établissements (public / privé) de l'enseignement agricole technique et supérieur. Ce réseau doit permettre d'augmenter la visibilité des actions de communication menées sur l'ensemble du territoire, au niveau national comme local. Pour cela, il convient de créer une dynamique collaborative et favoriser le partage en réseau des initiatives, des bonnes pratiques et des retours d'expérience. Cela passe notamment par l'organisation de rencontres régulières et la mise en place d'un outil collaboratif. Seront également proposées au réseau des formations dédiées à la maîtrise des relations presse, usage des réseaux sociaux, etc. pour professionnaliser la fonction communication.

* **La création d'une base de ressources en communication**, qui permet à l'ensemble du réseau d'accéder aux différents supports de communication produits par les acteurs de l'enseignement agricole, sur l'ensemble du territoire.

* **La formalisation d'un plan de communication annuel**, partagé au sein du réseau des communicants de l'enseignement agricole afin d'en avoir une vision collective et d'anticiper les temps forts de l'année.

=> Livraison prévue d'un projet de plan national : septembre 2026

* **Le déploiement d'une stratégie de marque** renforcée pour poursuivre l'appropriation et augmenter l'utilisation par le réseau de la marque de l'enseignement agricole et d'éléments de langage commun dans un objectif de cohérence.

* **La refonte du site internet de « L'Aventure du Vivant »** qui doit être la vitrine de l'enseignement agricole, de ses formations et de ses établissements. La nouvelle version du site veillera à valoriser les actions de promotion locales, comme les journées portes ouvertes des établissements.

La refonte en cours doit permettre de : clarifier son positionnement, identifier (et compléter) les données devant y être présentes, revoir son ergonomie et ses fonctionnalités (ex : valorisation des journées portes ouvertes, mise en avant des différentes filières professionnelles).

=> Livraison prévue : mars 2027

* **La conception et le déploiement d'une stratégie pour les réseaux sociaux**, qui valorise davantage les initiatives des territoires et qui appuie la communication du dernier kilomètre menée par les établissements : proposer des contenus en phase avec les besoins des territoires et les besoins d'informations de la cible prioritaire (les jeunes en phase d'orientation).

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

* (à compléter avec le réseau des communicants, les agents concernés en DRAAF/DSFRD et en établissements)

*

*

Déploiement opérationnel :

* ***Quelles actions déclinables sur le territoire (exemples d'actions qui peuvent être déployées aux niveaux régional et local) :***

Au niveau des autorités académiques :

* Sur la base d'un kit de communication qui sera fourni par la DGER dans sa version dématérialisée, utiliser des outils de communication chartés, qui reprennent une base d'éléments de langage commune (infographies, motion et vidéos de valorisation de l'enseignement agricole, fiches diplômes, cartes de visites présentant les filières, etc.) Ces outils pourront être adaptés au contexte régional.

Au niveau des établissements de l'enseignement agricole :

* Recenser des témoignages d'anciens élèves pour mettre en avant leur savoir-faire grâce à la formation suivie.

* ***Quels acteurs responsables des actions ? :***

-

* ***Avec quels éléments de calendrier ? :***

-

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 4 : Améliorer la lisibilité de l'offre de formation et des singularités de l'enseignement agricole

Numéro de l'action : 4.1

Intitulé : Développer la qualité et la lisibilité de l'offre nationale de formation

Piloter le processus de création et de rénovation des diplômes de l'enseignement agricole en prenant en compte les évolutions de besoins en compétences et en veillant à la lisibilité et à la bonne compréhension des référentiels.

Description des actions existantes :

* Les **diplômes** de l'enseignement agricole sont **révisés tous les 5 ans** conformément aux exigences fixées par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Cette périodicité permet d'**actualiser régulièrement les besoins en compétences** et de **prendre en compte les besoins émergents** dans le cadre des « métiers dits émergents » tels que définis par France Compétences et, en particulier, des compétences de demain pour l'agriculture et l'agroalimentaire.

A l'occasion des cycles de rénovation, le **positionnement des diplômes de l'EA technique est régulièrement réinterrogé** à l'aune du continuum bac-3/bac+3, des diplômes de niveau équivalent y compris proposés par d'autres ministères certificateurs et des parcours de formation offerts aux apprenants.

* La DGER prépare l'arrivée dans l'écosystème des formations de l'enseignement agricole du **nouveau diplôme national** de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie, dénommé « **Bachelor Agro** ». Ce nouveau diplôme de niveau 6 à bac+3 a vocation à faire un pont entre les formations de l'enseignement technique (BTSA) et de l'enseignement supérieur long, en particulier d'ingénieur agronome. Les 9 mentions nationales de Bachelor agro et les parcours locaux, ont vocation à :

Permettre une élévation globale du niveau de diplomation des apprenants pour faire face aux nouveaux besoins en compétence dans les métiers de l'agriculture et de l'agro-alimentaire ;

Créer un élément d'attractivité vers les concours et métiers de l'enseignement ou encore les cursus d'ingénieur, permettant à des étudiants de se projeter vers de nouveaux débouchés ;

Permettre aux étudiants de niveau bac ou BTSA de se projeter et de commencer ou parfaire leur parcours au sein de l'enseignement agricole.

Diagnostic à partir des actions existantes :

Si le processus de rénovation des diplômes mis en place par la DGER permet de prendre en compte les attentes des professionnels et les politiques publiques portés par le ministère de l'agriculture ou d'autres départements concernés, les **formulations employées ne sont pas toujours explicites** pour les jeunes et les familles, les professionnels et les partenaires du monde socio-économique.

Une autre difficulté rencontrée est la promotion des formations, des métiers et des parcours professionnels auprès du jeune public avant les choix d'orientation, et la **lisibilité de l'offre ou des parcours de formation pour les familles**.

De plus, des **contraintes** externes au ministère pèsent sur les cycles de rénovation, que ce soit **en termes de calendrier ou de sémantique**, notamment pour le respect des standards de l'approche par compétence fixées par le ministère du travail à travers France Compétences.

Orientations pour aller plus loin :

* La DGER veillera à continuer à travers les rénovations des diplômes à répondre aux besoins en compétences du marché de l'emploi tout en organisant une offre cohérente et lisible.

Il est désormais indispensable de **mieux prendre en compte, lors des travaux de rénovation de diplôme, la lisibilité par les apprenants, leurs familles, les prescripteurs de l'orientation et les professionnels** des référentiels de diplôme.

Il s'agit aussi de renforcer auprès des partenaires le travail d'**explicitation des compétences visées par** les différents diplômes en fonction des niveaux d'étude. Une nécessaire montée en compétence technique liée à des spécificités territoriales revient régulièrement dans les échanges avec les professionnels d'où l'importance de les rendre plus visibles dans certains référentiels.

* Pour améliorer l'attractivité et la lisibilité de l'offre de formation, il pourrait également être envisagé de **renforcer l'approche métier et rendre plus explicite le lien formation-métier** puisque les étudiants envisagent d'abord le métier avant de s'interroger sur la formation.

En outre, les trajectoires professionnelles ne sont plus linéaires. Aussi, il semble intéressant de **montrer davantage de parcours professionnels**.

* S'agissant des formations ingénieurs agro, le projet « **Avenir-Agro** », programme d'attractivité lauréat de l'AMI-CMA France 2030, se fixe pour objectif de rendre lisibles et désirables les formations, les métiers et les parcours professionnels de l'ingénieur agronome et agroalimentaire. Le monde socio-économique est associé à la démarche d'Avenir-Agro. Il sera associé, en tant que de besoin, à l'amélioration de la lisibilité de l'offre de formation et des singularités de l'enseignement agricole.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

- * Les acteurs des filières
- * Les prescripteurs de l'orientation (professeurs principaux, France Travail, CIO, psy EN, conseillers des missions locales, collectivités territoriales en charge de l'orientation)
- * Les enseignants
- * Parents d'élèves
- * Futurs employeurs
- * Elèves

Déploiement opérationnel :

* **Quelles actions déclinables sur le territoire ? :**

Impliquer les acteurs des **filières dans l'écriture des référentiels y compris pour les spécificités des territoires périphériques**.

En comparaison à la « *semaine de l'industrie* », il pourrait être proposé de mettre en place une « **semaine de l'emploi agricole et de la ruralité** » qui permettrait de donner de la visibilité aux métiers et filières d'enseignement agricoles.

Mieux accompagner et former les **prescripteurs de l'orientation** (professeurs principaux, France Travail, CIO, psy EN, conseillers des missions locales, collectivités territoriales en charge de l'orientation), notamment, former ces prescripteurs de l'orientation aux métiers, compétences attendues et filières de formation (entrée métiers) permettant d'y répondre.

Créer un répertoire des métiers auxquels prépare l'enseignement agricole.

Engager un travail en commun entre le réseau conseillers France Travail et celui des conseillers Point Vert de la Chambre d'agriculture ; ceci afin de développer plus de connaissance du monde agricole par les conseillers, et à terme encourager l'attractivité des métiers.

Pour les publics éloignés géographiquement, mettre en place des webinaires avec des étudiants de l'Enseignement Supérieur (Ecoles d'ingénieurs notamment), si possible issus des outre-mer, pour parler de leur parcours, pour lever les appréhensions d'un départ vers l'Hexagone, pour valoriser les filières peu connues dans les territoires lointains.

Améliorer le repérage des diplômés de l'enseignement agricole par les apprenants et les familles, ainsi que les prescripteurs de l'orientation en travaillant particulièrement les titres (1^{ère} accroche) compréhensibles par des publics non-initiés.

Améliorer la compréhension des formations par les apprenants et les familles, ainsi que les prescripteurs de l'orientation en formalisant des objets de communication simples et accessibles (exemple : 1 recto A4) qui présenterait non pas des métiers mais des situations de travail, des activités types, des compétences acquises, des perspectives de parcours, des fourchettes de rémunération. Y faire parler des jeunes (18/35 ans) qui « incarnent » le monde agricole au sens large pour montrer la richesse, la diversité des publics...

Comme la souveraineté alimentaire et les transitions sont un enjeu national, l'EA peut tirer profit du plan Avenir de l'Education nationale pour qu'une des 4 ½ journées annuelles dédiées à l'orientation des élèves de collèges et lycées soit focalisée sur ces grands enjeux et proposer un modèle national de demi-journée avec quelques activités clés à mettre en œuvre en régions (déclinaisons des activités clés sur la plateforme Avenir avec des visites de lycées avec démonstrations, des visites d'exploitations et autres structures professionnelles, des rencontres avec des ambassadeurs, de visites de salons spécialisés...). Cette mobilisation pourrait s'accompagner d'une offre de formation au PAF des rectorats réalisées par le monde agricole dans les lycées agricoles

*** *Quels acteurs responsables des actions ? :***

DGER/SRFD/EPLEFPA/Enseignement supérieur

France Travail – Chambre d'AGRICULTURE – DRAAF- DAAF

*** *Avec quels éléments de calendrier ? :***

Tout au long de l'année

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 4 : Améliorer la lisibilité de l'offre de formation et des singularités de l'enseignement agricole

Numéro de l'action : 4.2

Intitulé : Développer la qualité et la lisibilité des cartes régionales de formation

Faire mieux connaître les cartes régionales de formation – c'est-à-dire l'ensemble des formations ouvertes dans les établissements d'une région, qui s'appuient soit sur des formations nationales (cf. fiche 4-1), soit sur des formations spécifiques qui répondent à un besoin local ou un besoin national de niche (cf. fiche 4-3) – notamment en mettant en avant qu'elles répondent bien aux besoins d'emploi identifiés dans les territoires de la région. Cela s'articule avec un travail d'explicitation, dans chaque région, d'une stratégie régionale sur l'offre de formation au regard des besoins en emploi, qui pourra conduire à ouvrir/fermer des classes.

Description des actions existantes :

* Face à l'enjeu d'augmentation de 30% du nombre d'apprenants dans les formations qui préparent aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la DGER s'est engagée dans un processus d'adaptation de la carte des formations de l'enseignement agricole aux besoins des territoires. Pour la formation initiale scolaire, il s'agit de redonner un caractère stratégique à la préparation de la rentrée scolaire en distinguant : la phase offre de formation / évolution des structures (c'est-à-dire les ouvertures/fermetures de classes dans chaque établissement) ; la phase répartition des moyens ; la phase RH.

Cela s'appuie sur un travail avec les autorités académiques, dans le cadre de dialogues académiques annuels entre la DGER et les autorités académiques, préparés et suivis de bilatérales techniques. Il s'agit d'échanger sur l'analyse des besoins en emplois, l'adéquation de l'offre de formation avec ces besoins et la stratégie éventuellement adoptée pour faire évoluer l'offre de formation. Le lien avec la politique d'attractivité est également abordé.

Parallèlement, le travail est décliné en région par les autorités académiques, en lien avec les établissements.

Il conduit d'un côté à identifier les formations dynamiques à renforcer et les formations qu'il convient de consolider et, d'un autre côté, à réinterroger l'offre qui ne répond plus à un besoin (classes à petits effectifs, palette d'options non adaptée...).

Le travail s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs (évolution des effectifs d'élèves, dotation en moyens d'enseignement par élève...).

Diagnostic à partir des actions existantes :

L'objectif est bien partagé entre la DGER et les autorités académiques et semble bien compris également des établissements.

Un besoin fort d'accompagnement des autorités académiques et des établissements est apparu avec la mise en place d'une nouvelle méthode de préparation de la carte de formation pour une année scolaire N/N+1, renouvelée fin 2024.

Le lien entre la stratégie sur l'offre de formation et la politique d'attractivité mérite d'être renforcé.

Orientations pour aller plus loin :

* Mieux partager les indicateurs clés fondant l'exercice

- * Doter les autorités académiques d'outils et de méthode partagés pour faciliter l'exercice, au niveau national (échanges DGER/DRAAF) et au niveau régional (échanges DRAAF/établissements), le sécuriser et être capable de bien l'expliquer (mission CGAAER prévue).
- * Renforcer le lien avec la politique d'attractivité, y compris en développant des arguments autour du fait que l'enseignement agricole est capable de proposer de formations innovantes pour s'adapter à l'évolution des besoins.
- * Une « GPEC agricole régionalisée et localisée » : présenter régulièrement l'offre de formation locale et régionale en voie scolaire et en apprentissage à un groupe d'experts afin de définir des préconisations d'évolution court/moyen/long terme de l'offre. Travailler localement avec les missions locales et France Travail pour repérer les sortants sans solution d'insertion, les besoins de reconversion, et développer une ingénierie locale de formation collective, adaptée à ces publics et aux enjeux d'emploi sur chaque territoire. Penser toujours « toutes voies de formation » pour construire des solutions adaptées et agiles. Enrichir l'offre FPC en réponse aux besoins des salariés des entreprises.
- * Produire des clips très courts pour déconstruire des clichés (ex : « la 2^{nde} GT dans l'EA n'est pas une vraie 2^{nde} GT », « l'EA est un enseignement professionnel uniquement », « dans une formation de l'EA on apprend uniquement à devenir agriculteur » ...).

Quelles sont les cibles des actions à mettre en place ? :

- * Employeurs
- * Collectivité territoriale et ses offices,
- * Rectorat, CIO et acteurs de l'orientation
- * Familles et apprenants (collégiens, lycéens, étudiants...)
- * Acteurs des filières
- * Demandeurs d'emploi

Déploiement opérationnel :

*** *Quelles actions déclinables sur le territoire ? :***

Coconstruire avec la collectivité territoriale des outils d'identification des besoins territoriaux : mettre en place, en **lien avec la collectivité territoriale (Carif-Oref)**, des outils permettant de **mieux identifier les besoins du territoire** afin d'adapter les formations aux réalités du territoire, avec agilité. S'appuyer sur les **comités régionaux de l'emploi** (importance de la présence de la chambre d'agriculture pour porter les besoins en emploi) pour mieux cerner les besoins en formation. Faire un retour d'expérience des **assises de la formation** menées dans les territoires en **associant les professionnels**.

Rendre l'offre de formation territoriale lisible en organisant des **évènementiels thématiques**, par exemple :

- « *Rallyes des métiers* » (présentation des métiers et des formations existantes) en s'appuyant sur des témoignages de jeunes de l'enseignement agricole ;
- « *Job dating* » en lien avec les organisations professionnelles et les collectivités locales ;
- « *Petits-déjeuners de l'orientation* » dans le but d'inviter les prescripteurs de l'orientation du bassin dans l'établissement au travers d'un temps convivial.

*** *Quels acteurs responsables des actions ? :***

Les établissements d'enseignement, les SRFD/SFD, les DRAIO, les collectivités territoriales.

*** *Avec quels éléments de calendrier ? :***

En début d'année scolaire pour les prescripteurs de l'orientation et entre novembre et février pour l'organisation d'évènements particuliers.

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 4 : Améliorer l'attractivité de l'offre de formation et des singularités de l'enseignement agricole

Numéro de l'action : 4.3

Intitulé : Développer la qualité et la lisibilité d'une offre de formation « de niche », à l'échelle nationale ou locale

Les formations de niche sont des formations très spécialisées qui ciblent un public restreint et qui répondent à des besoins professionnels à l'échelle nationale ou à l'échelle locale. En objectivant l'offre et le besoin et en impliquant les équipes pédagogiques dans la conception d'une offre de formation adaptée, l'attractivité de l'enseignement agricole sera renforcée par la démonstration de sa capacité à répondre efficacement aux besoins de niche, nationaux comme locaux, et aux secteurs émergents.

Description des actions existantes :

L'architecture des diplômes délivrés par le MAASA, et, en particulier ceux délivrés en unités capitalisables, permet de proposer de manière agile une réponse aux demandes de formations de niche.

*** Dans le cadre des diplômes (certifications qui visent un métier):** *Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa niveau 3), Brevets professionnels agricoles (niveau 3), Brevets Professionnels (niveau 4), des blocs de compétences contextualisés aux problématiques territoriales dites Unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) permettent des formations de niche. Par exemple, il existe une UCARE Trufficulture.*

Le **registre national des UCARE** constitue une banque nationale pour les établissements qui peuvent mobiliser ces blocs de compétences au regard de ce qu'ils souhaitent mettre en avant en termes d'attractivité de formation.

*** Dans le cadre des titres à finalité professionnelle (qui visent un complément de compétences, une spécialisation dans certaines activités) :** *les certificats de spécialisation (CS) permettent de répondre de façon agile et assez rapide à certaines demandes de formation ciblée. C'est le cas par exemple du CS Apiculture, ou encore du CS Conduite d'un élevage ovin lait créé en juillet 2025.*

*** L'enseignement supérieur court (BTSA)** propose plusieurs enseignements dans des spécialités rares : Aquaculture (9 lieux de formation proposées sur le territoire national) ; Développement de l'agriculture en région chaude qui est rénové depuis Septembre 2025 en prenant le nom de Acs'Agri option ultramarin (6 établissements en Outre-Mer) ; Qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire, option produits laitiers (9 sites concernés) ; Technico-commercial, option Produits de la filière bois (proposé dans 11 établissements).

Diagnostic à partir des actions existantes :

La DGER s'engage dans ce dispositif et a su jusqu'à présent répondre aux demandes en rationalisant son offre de certification et en accompagnant les centres à se professionnaliser en ingénierie de certification.

Elle diligente des **actions dans le cadre du DNA pour accompagner les centres volontaires à porter en leur nom des titres au RNCP notamment sur ces formations de niche.**

Les dispositifs existants permettent donc de répondre aux besoins de formation très spécifiques, qu'il s'exprime au niveau national ou dans un territoire ciblé.

Pour autant, la **visibilité de ces formations peut être améliorée** et la bonne compréhension, notamment par les professionnels, des mécanismes qui permettent de créer ces formations, peut être facilitée.

Les formations de niche concernent **parfois très peu d'apprenants** ce qui peut fragiliser leur viabilité et leur maintien dans le temps.

Certains centres de formation ont **tendance à voir la création d'un titre national enregistré au RNCP par la DGER comme la seule réponse possible** à un besoin de formation de niche, alors que les autres options peuvent être plus pertinentes.

Par ailleurs, La DGER poursuit ses **échanges avec France Compétences pour maintenir au mieux la spécificité des UCARE** qui sont aujourd'hui pointées du doigt car fortes mobilisatrices du CPF.

Orientations pour aller plus loin :

* Le travail est à poursuivre pour **mieux accompagner les centres de formation dans le choix du bon dispositif pour offrir une « formation de niche »**. Il s'agit en particulier d'optimiser la souplesse offerte par les diplômes en unités capitalisables pour construire des dispositifs de formation contextualisés.

* Un travail nécessaire de **cartographie** est à conduire afin d'avoir une **vue exhaustive des formations de niche offertes** par les établissements de l'enseignement agricole pour piloter au mieux cette carte en établissant une cartographie nationale des « formations de niche » (UCARE spécialisées, titres professionnels, certains CS) qui participent à la finalisation, la spécialisation des parcours de formation en fonction des besoins du monde professionnel et des appétences des formés. Rendre cette cartographie visible pour les personnes en recherche de formation, pour France Travail et pour les employeurs souhaitant faire monter leurs employés en compétences.

* La **mise à jour des sources d'information** (ex des fiches formation de l'ONISEP, sites liés à l'emploi dans le monde agricole etc...) demande une attention particulière puisque peu de structures proposent ces formations de niche et l'offre de formation peut évoluer rapidement.

Le pilotage pourra ainsi davantage mettre la focale sur l'accompagnement des transitions, les innovations mais aussi les circuits courts, le tourisme rural ou les productions spécifiques.

* En mesurant l'impact sur les stagiaires, en communiquant sur les territoires avec la/les filière (s) concernée(s), une **formation pourra ainsi gagner en visibilité et en attractivité** afin de s'inscrire davantage dans le paysage local professionnel ou le paysage national (en fonction des types de formation).

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

- * Employeurs
- * Collectivité territoriale et ses offices,
- * Rectorat, CIO et acteurs de l'orientation
- * Familles et apprenants (collégiens, lycéens, étudiants...)
- * Acteurs des filières
- * Demandeurs d'emploi

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 4 : Améliorer l'attractivité de l'offre de formation et des singularités de l'enseignement agricole

Numéro de l'action : 4.4

Intitulé : Améliorer la reconnaissance et la lisibilité de l'environnement éducatif singulier de l'enseignement agricole

Valoriser la plus-value éducative qu'offrent les établissements de l'enseignement agricole (environnement épanouissant, ouverture culturelle, internationale et sportive...)

Description des actions existantes :

*** Les opportunités offertes par l'enseignement agricole en lien avec l'Europe et l'International, sont fortes et variées, à travers :**

- .les sections européennes dans les établissements et leur co-labelisation avec l'Agence ERASMUS+,
- .la communication sur les mobilités des apprenants de l'enseignement agricole,
- .la prise en compte des mobilités dans l'évaluation formative en seconde GT,
- .l'unité facultative mobilité dans l'enseignement agricole.

*** L'éducation artistique et culturelle est une spécificité majeure**

L'enseignement de l'ESC vise à développer l'autonomie, la créativité, la citoyenneté et l'ouverture culturelle auprès des apprenants. Cela s'appuie sur des méthodes actives (projets, animation, tiers temps dédié) et les ALESA.

*** L'enseignement agricole est propice à l'engagement des apprenants**

L'enseignement agricole promeut des modalités variées d'engagement (instances, écoresponsables, ALESA, AS), une reconnaissance institutionnelle (unité facultative « engagement citoyen) et une valorisation innovante (Open Badges).

*** L'enseignement agricole promeut la pratique sportive**

Nos établissements comportent de nombreuses sections sportives et de nombreuses bi-qualifications (fort lien avec les fédérations). Tout ceci valorise fortement l'expérience collective.

*** L'enseignement agricole offre un environnement propice à l'épanouissement des jeunes, avec 3 points forts**

Les établissements d'enseignement agricole ont des spécificités qui permettent réellement de se distinguer :

De taille humaine (établissements et effectifs/classe), ils permettent une très bonne connaissance des apprenants, un accompagnement individualisé et une attention portée à chacun par les personnels.

Les internats sont une opportunité extraordinaire pour favoriser la vie collective, l'autonomie, et le sentiment d'appartenance.

Les liens avec les professionnels et le territoire permettent à nos apprenants de s'ancrer et de se projeter de manière tangible. Confrontés aux réalités, ils se construisent de manière solide (compétences métiers et aussi intégration dans le territoire par le réseau).

*** L'enseignement agricole est attentif à l'égalité et la diversité**

Les jeunes accueillis dans l'enseignement agricole sont à 44% des filles et à 56% des garçons.

La promotion de l'égalité femmes/hommes s'appuie sur une feuille de route pluriannuelle structurée, qui permet de mettre en avant les réussites et de lutter contre les stéréotypes de genre.

Diagnostic à partir des actions existantes :

Appréciation sur les dynamiques européennes et internationales :

Il est nécessaire de **redonner du sens aux sections européennes**, d'en faire un élément du projet stratégique d'établissement, un marqueur de réussite. Ces sections doivent s'intégrer dans un partenariat avec un/des établissement(s) en Europe et avoir pour objectif de susciter la mobilité. Pour améliorer la lisibilité, un travail est entamé pour la mise en œuvre d'une labellisation Erasmus+ de ces sections.

La plateforme **Démarches Simplifiées** mise en place pour l'instruction et le **suivi des mobilités à l'international des jeunes** de l'enseignement agricole technique permet une extraction plus facile des données et la dynamique des mobilités se développe : 13 000 apprenants bénéficiaires en 2024 (période de référence 2014-2020 : moyenne annuelle autour de 7000).

Il convient toutefois de **veiller à ce que les données soient bien saisies par les établissements** dans le cadre des éléments de rentrée

La prise en compte des mobilités dans l'évaluation formative est un dispositif mis en œuvre dans les établissements de l'EA comme à l'EN (appréciation et note supplémentaire « bonus » sur le bulletin des élèves ayant réalisé une mobilité). Il serait pertinent de le **mettre en lien avec la possibilité de réaliser un stage d'observation à l'étranger en 2nde GT**.

L'unité facultative mobilité était limitée à l'Europe jusqu'alors. Depuis la rentrée 2025, elle concerne les mobilités internationales également et il est important de le faire savoir.

Appréciation sur l'éducation artistique et culturelle :

L'ESC est impactée par une évolution de contexte (moins d'internat, urbanisation, diversification des pratiques culturelles). Une question se pose aussi, au vu des contraintes budgétaires de certaines Régions, sur le montage de projets et la capacité à assurer les transports scolaires nécessaires pour les sorties ou les projets culturels.

Appréciation sur l'engagement des apprenants :

L'engagement des jeunes de l'enseignement agricole apparaît essentiel mais souffre encore d'un manque de structuration, de valorisation et d'accompagnement adapté. La situation est très différente selon les établissements, l'engagement des apprenants ne pouvant s'exercer que si des personnels les y invitent.

Appréciation sur le sport :

La dynamique est réellement importante, soutenu par le réseau « Sportea » de la DGER et l'inspection de l'enseignement agricole, mais la répartition territoriale mérite d'être interrogée (elle n'est pas la même dans les établissements situés dans des territoires à forte identité culturelle et dans les autres). Au-delà du sport, il serait pertinent d'identifier nos établissements comme des espaces où les pratiques physiques sont valorisées dans le cadre d'une approche éducative globale (à relier aussi avec les exigences en matière de sécurité physique des métiers auxquels nous formons et plus largement au bien-être).

Appréciation sur les autres points forts :

L'internat est un levier éducatif majeur, mais pas assez perçu comme tel par tous. Cette unité de temps et de lieu pour les apprenants peut être davantage portée.

Appréciation sur l'égalité et la diversité dans l'enseignement agricole :

Dans les formations dédiées à la production agricole, un rééquilibrage réel est à l'œuvre (en 10 ans : la part des filles a augmenté de 10% en baccalauréat professionnel « *Conduite et gestion d'une entreprise agricole* » et représente aujourd'hui 38% ; elle a augmenté de plus de 4% en BTSA « *analyse, conduite*

et stratégie de l'entreprise agricole » pour atteindre 41% aujourd'hui) mais il reste encore des efforts à faire.

L'enseignement agricole demeure impacté par les stéréotypes liés au genre et des écarts importants subsistent dans certaines filières qui sont encore « genrées », que ce soit du côté masculin, avec par exemple les filières agroéquipements ou aménagements paysagers, ou du côté féminin avec la filière « *services aux personnes et animation dans les territoires* » (SAPAT).

Orientations pour aller plus loin :

De manière transversale, il est nécessaire de **mieux faire connaître ces éléments du diagnostic sur lesquels les établissements peuvent capitaliser pour promouvoir l'image de l'enseignement agricole** sur des bases concrètes. Les réseaux de la DGER pourraient être mobilisés pour **construire un ensemble** mis à disposition de tous, **regroupant des explications clés en main et des exemple concrets**.

* Propositions sur l'éducation artistique et culturelle :

Etablir un **guide national sur les possibilités d'offre culturelle** pouvant être exploitées dans le cadre de projets éducatifs par les établissements. **Recueillir les réalisations concrètes et les valoriser**, y compris en mettant en valeur la parole des jeunes. Profiter des **60 ans de l'ESC** pour continuer à faire rayonner cette spécificité.

* Propositions sur l'engagement des apprenants :

Développer les échanges entre pairs (apprenants), dont la structuration en réseau des jeunes engagés. Informer et rendre compte des suites données à leurs propositions.

Innover et comprendre : encourager les initiatives éducatives innovantes, développer la formation des personnels (enseignement et direction) et objectiver les évolutions de la jeunesse par une étude sociologique de leurs pratiques.

* Propositions sur le sport :

Continuer de porter l'identité sportive mais peut-être l'élargir : dimension activité physique, bien être, expérience collective, qui sont des notions plus inclusives. Réfléchir sur la manière de s'assurer que chaque établissement s'inscrive dans cette offre. Mieux faire connaître les Sections sportives de l'enseignement agricole (SSEA).

* Propositions sur les autres points forts :

Repréciser la **place du projet d'internat** dans le projet éducatif et le projet d'établissement.

* Egalité et diversité dans l'enseignement agricole :

Une **nouvelle version de la feuille de route pluriannuelle** pour l'égalité entre les filles et les garçons dans l'enseignement agricole permettra de renforcer l'action, avec quelques leviers opérationnels nouveaux.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

* les apprenants, en mettant en avant des arguments liés à l'ambiance positive des établissements, à la convivialité, à la culture locale...

* les familles, en valorisant l'environnement de l'établissement, la taille humaine des structures, les missions de l'EA, l'entraide, la bienveillance, l'interconnaissance mais encore l'attrait de la campagne et de la ruralité

* les enseignants et les personnels de direction des établissements du bassin

* les CIO

Déploiement opérationnel :

* *Quelles actions déclinables sur le territoire ? :*

- Développer et exploiter les réseaux de **coopération internationale** ;
- Valoriser les **projets sportifs, ESC et de vie scolaire** pour communiquer sur les spécificités de l'enseignement agricole. Concernant les activités sportives, il y a un intérêt à davantage communiquer sur l'opportunité offerte aux élèves de l'EA qui choisissent une section sportive d'obtenir une bi-qualification (par exemple, dans le milieu de la montagne) ; L'ESC contribue pleinement à l'attractivité des établissements et à la singularité de l'enseignement agricole par l'intermédiaire du Projet d'Animation et de Développement Culturel (**PADC**), des heures d'animation, de l'**ALESA**, de la commission d'animation, du foyer socioculturel, des salles d'expression ou des différents ateliers organisés, parfois d'un amphithéâtre ou d'un auditorium.
- Entrée « pédagogie » : les effectifs raisonnables par classe et les équipes pédagogiques encadrantes et accessibles, appuyées par les activités ESC, favorisent la réussite des apprenants de profils divers, aussi bien les élèves en difficulté que ceux qui se destinent à des études sélectives.
- Dans la communication des établissements, il pourrait être proposé de ne pas uniquement communiquer sur le résultat final des projets et la méthode employée, mais aussi sur **l'intérêt pour les apprenants dans leur construction sociale et professionnelle**, en plaçant systématiquement l'apprenant au cœur de la communication, en les faisant parler sur ce qu'ils ont acquis et ce qu'ils ont fait (vision systémique, connaissance des acteurs du terrain, aisance en public, vie collective...).
- Structurer une « **médiathèque nationale** » des valorisations des parcours d'apprenants visant une promotion générale d'une filière et pas seulement la promotion d'un établissement.
- Poursuivre **l'ouverture internationale** en développant des collaborations avec les établissements de l'Education nationale. En effet, certains établissements étrangers en coopération avec des établissements de l'Education nationale offrent des formations dans le secteur agricole, agro-alimentaire, forêt...nos établissements gagneraient à être associés à ces projets.
- Mettre en avant les établissements agricoles et leurs formations par le biais de rencontres et d'actions communes « **éco-délégués/éco-responsables** » avec des établissements de l'EN du bassin.

* *Quels acteurs responsables des actions ? :*

- Les enseignants des établissements d'enseignement agricole ;
- Mettre en avant la communication formelle et informelle par les apprenants.

* *Avec quels éléments de calendrier ? :*

- Tout au long de l'année

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 4 : Améliorer la lisibilité de l'offre de formation et des singularités de l'enseignement agricole

Numéro de l'action : 4.5

Intitulé : Améliorer la reconnaissance et la lisibilité des produits et services offerts par l'enseignement agricole (hors action pédagogique et éducative)

Valoriser les réalisations résultant des projets portés par les établissements dans les territoires et en lien avec leurs partenaires, pour contribuer à une image de l'enseignement agricole construite autour de ses atouts (en l'occurrence sa capacité à porter des projets concrets en réponse à des enjeux de société importants). Valoriser les produits des exploitations agricoles associés aux établissements, comme point d'entrée pour valoriser l'enseignement agricole.

Description des actions existantes :

La valorisation des produits et services de l'enseignement agricole est envisagée sous deux aspects :

*** Les établissements de l'enseignement agricole développent des projets qui mettent en œuvre de nombreux partenariats et répondent à des enjeux de société importants : soutien aux transitions, notamment climatique et environnementale, innovation, incubation...**

Au travers de la mission d'animation des territoires dont est chargée l'enseignement agricole et dans le cadre du plan EPA2, les établissements d'enseignement agricole sont encouragés à mettre en place des projets qui amènent à créer des partenariats avec les structures du territoire, à l'échelon local, régional, national et/ou international. En particulier, les exploitations sont amenées à être support d'expérimentation et/ou de démonstration.

En terme spécifiquement de transition agroécologique et climatique :

11 chefs de projet de partenariat dans 11 EPL portent actuellement des projets autour de l'alimentation, de l'élevage, de la réduction de l'usage de produits phytosanitaires...

60 enseignants portent des projets de développement autour du gaspillage alimentaire, des aménagements paysagers, de la valorisation des effluents d'élevage...

L'ensemble de ces projets implique une dimension pédagogique et un volet communication. Ces dispositifs sont permanents et pilotés par la DGER.

D'autres projets, sur des durées de 3 à 5 ans, sont portés en lien avec les politiques publiques nationales en matière d'innovation et d'expérimentation et concernent 5 à 40 établissements par projet (CLIMATERRA, COLCOPEA, ECOPHYTO'TER...). La DGER accompagne la mise en œuvre et le suivi de ces projets.

Des exploitations accueillent aussi des espace-test agricoles qui permettent d'aider des futurs installés à développer leur projet. Cette action est encouragée dans le cadre de la LOSARGA.

*** Les exploitations agricoles et des ateliers technologiques commercialisent des produits de qualité**

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques produisent et commercialisent leurs productions via différentes modalités : vente directe, magasins de producteurs ou GIE.

Les exploitations viennent proposer leurs produits plusieurs fois dans l'année directement auprès des agents du MASA sur les sites parisiens.

Deux structures distinctes (GIE), regroupant plusieurs établissements, assurent une partie de la commercialisation des produits issus des exploitations et ateliers, via une boutique localisée à la Bergerie nationale de Rambouillet et de la vente en ligne.

Diagnostic à partir des actions existantes :

Appréciation sur les services rendus aux territoires : soutien aux transitions, notamment climatique et environnementale, innovation, incubation... :

Les projets portés par les établissements sont en général de grande qualité.

Les résultats des projets et des partenariats mis en œuvre ne font pas l'objet d'une communication spécifique, régulière et visible. La communication est souvent limitée à une cible d'experts, alors que l'engagement des établissements sur ces projets peut servir de base à une communication plus simple et plus générale sur les atouts de l'enseignement agricole (sa capacité à porter des projets concrets en réponse à des enjeux de société importants).

Appréciation sur les produits issus des exploitations agricoles et des ateliers technologiques :

Les produits issus des établissements d'enseignement agricole sont généralement appréciés.

Leur mise en avant à différentes occasions n'est pas toujours bien reliée à un objectif de promotion de l'enseignement agricole plus global.

Il n'existe pas de logique de marque, ce qui empêche un repérage distinctif des produits.

Le processus de commercialisation n'est pas optimisé, notamment dans le cas de vente à l'étranger.

Orientations pour aller plus loin :

*** Propositions pour la valorisation des services rendus aux territoires**

Les dispositifs tels que chef de projet et projet de développement sont à maintenir.

Il est nécessaire d'améliorer la valorisation des projets achevés pour valoriser les partenariats avec les acteurs du territoire (podcasts, films, posters...), en particulier en veillant à une communication simple contribuant à l'image de l'enseignement agricole

Un travail peut être conduit auprès des porteurs de projet pour que, au-delà des réalisations techniques, chaque projet soit vu comme un succès et valorisé comme tel.

Un travail peut aussi être conduit sur la façon de valoriser ces projets à travers des paroles de jeunes

*** Propositions pour les produits issus des exploitations agricoles et des ateliers technologiques**

De façon générale, travailler sur la façon de faire le lien entre la vente de produits issus des exploitations agricoles associées aux établissements (publics et privés) et la promotion plus générale de l'enseignement agricole. Peut-être via un guide destiné aux vendeurs ?

Pour la France :

Une logique de marque pourrait certainement servir la visibilité de ces produits, de même que la fusion des structures assurant aujourd'hui une partie de la commercialisation (après avis des GIE concernés).

Communiquer via l'intranet du MAASA sur les produits des exploitations (action en cours, pilotage DICOM). Elaborer un événement de découverte des produits qui permettra de valoriser les établissements, les formations et les métiers qui s'y rapportent.

Pour l'étranger :

Utiliser le réseau des Conseils Agricoles en Ambassade pour faire connaître les produits des exploitations et ateliers (pilotage DGER).

Concevoir avec les deux GIE un catalogue export des produits à destination des Résidences de France (Intendant et cuisinier des Ambassades) et des magasins sous franchise diplomatique.

Identifier par poste diplomatique des liens de coopération avec des fermes et des ateliers pédagogiques, un réseau des alumni étrangers.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

- * les branches professionnelles locales, départementales, régionales
- * les professionnels en lien avec les productions des exploitations agricoles et des ateliers technologiques
- * les élus de proximité et ceux qui participent aux instances des établissements
- * des instituts de recherche et de développement en lien avec le monde agricole local
- * les équipes de Direction des établissements scolaires du bassin

Déploiement opérationnel :

* *Quelles actions déclinables sur le territoire ? :*

- Mission ADT (animation de développement des territoires) et expérimentation : mieux faire connaître les actions portées par les chefs de projet de partenariat sous forme d'une communication simple et régulière mais à diffusion large. Cette communication pourrait être également étendue aux chefs de projets de développement et référents EPA. Dans les outre-mer, on note une implication forte des établissements dans les actions de transfert déployées par les RITA : parcelles tests des exploitations agricoles, coanimation des Agrofert'Iles Junior permettant de valoriser les actions innovantes auprès des apprenants de l'enseignement agricole, les classes de l'EN et les professionnels.
- Les partenariats avec la recherche et le R&D sont à développer en faisant vire les conventions signées au niveau national (experts associés, INRAE, Instituts techniques...).
- Valoriser les produits des exploitations et ateliers technologiques lors d'évènements en participant à des groupements de producteurs et à des événements qui permettent la mise en valeur de ces produits mais aussi valoriser les espaces de vente des établissements.
- Réflexion sur la création d'une « marque » repérant un produit de lycée agricole, élaboration d'un catalogue (avec cartographie) des produits à l'échelon régional et national et d'un guide à destination des vendeurs pour les ventes à l'export .
- Analyse sur la pertinence économique de créer une plateforme pour recenser et vendre les produits des exploitations/ateliers.
- « *Repas des produits des lycées* » : l'organisation d'un repas mettant en valeur les produits des lycées agricoles du secteur, dans les établissements d'enseignement agricole et /ou les établissements EN du secteur pourrait être une vitrine qualitative. L'utilisation des produits des lycées par les lycées hôteliers peut être est une belle opportunité à développer (cf. *le défi agri-culinaire* en AURA)

* *Quels acteurs responsables des actions ? :*

- Les chefs de projets, les référents EPA, les chargés de mission ADT, les DEA.

* *Avec quels éléments de calendrier ? :*

- Au fil de l'année

FICHE ACTIONS PNOB

Axe 5 : Ressources et outils, suivi et évaluation

Numéro de l'action : 5.1

Intitulé : Capitaliser les productions de tous les partenaires permettant la découverte des métiers, l'orientation ou la promotion de l'offre de formation et mieux les articuler

Mobiliser les partenaires de l'enseignement agricole (opérateurs, acteurs de l'orientation et de l'emploi, acteurs professionnels, etc.) et les impliquer dans une dynamique collective pour atteindre un objectif commun : faire rayonner l'enseignement agricole, ses formations et les métiers du vivant.

Description des actions existantes :

Dans le cadre de leurs différents projets de communication, la DGER et ses partenaires mutualisent déjà une partie de leurs ressources pour faire découvrir les formations et les métiers du vivant à différents publics cibles. C'est notamment le cas pour :

- * **La tournée du camion de l'Aventure du Vivant** : les animations proposées à l'intérieur du camion sont en grandes parties proposées grâce aux produits et productions des partenaires. L'organisation des étapes et la mise en place d'un village de l'enseignement agricole reposent également sur la participation active des partenaires. Des réunions d'information et de coordination avec les partenaires ont été relancées à l'occasion de la tournée 2025 et permettent de coordonner des actions de communication sur l'année, en capitalisant sur les ressources existantes. Elles se poursuivent en 2026.

- * **Le site de l'Aventure du Vivant est en partie alimenté par des contenus produits par les partenaires** de la DGER, notamment l'**ONISEP** pour les contenus pratiques qui concernent la découverte des métiers du vivant.

- * L'enseignement agricole dispose d'un **stand** idéalement situé au **salon européen de l'éducation**, qui réunit la DGER et l'ensemble de ses partenaires. Depuis 2025, l'enseignement agricole y est présenté sous une bannière unique et commune à l'ensemble des acteurs. Une borne d'accueil unique permet d'orienter les visiteurs vers la structure adéquate, en fonction de leurs besoins d'information.

- * **Le Salon International de l'Agriculture** est aussi l'occasion de mettre en commun les ressources pour faire rayonner l'enseignement agricole. Un **village de l'enseignement agricole est progressivement constitué**. La DGER n'est cependant pas suffisamment impliquée dans la programmation et l'animation de cet espace.

Diagnostic à partir des actions existantes :

Les échanges entre la DGER et ses partenaires sont aujourd'hui **nombreux mais souvent ponctuels**, menés de manière opportuniste et liés à des événements précis. Faute de coordination planifiée sur l'année, certaines opportunités de communication mutualisées peuvent ne pas être saisies, ce qui limite l'impact global des actions menées en faveur de la promotion de l'enseignement agricole.

Par ailleurs, **l'absence de cadre partagé** peut parfois conduire à une forme de concurrence entre acteurs pourtant engagés vers un objectif commun : susciter des vocations et orienter les jeunes vers les métiers et les formations du vivant.

Les principaux partenaires de l'écosystème « enseignement agricole » (Cniel, Interbev, Intercéréales, La coopération agricole, Chambres d'agriculture France, Anefa, Aprodema, Semae, Unep...) évoquent de nombreuses actions et de nombreux outils (articles, vidéos, webinaires, réseaux d'ambassadeurs, plates-formes de mises en relation...) qu'ils construisent et déploient chacun lors d'interventions en milieu scolaire, pendant des salons agricoles ou encore dans le cadre de concours permettant de mettre en avant les talents des professionnels ou des jeunes. Ces partenaires reconnaissent qu'aucun d'eux n'a aujourd'hui une vision complète des actions existantes et qu'il y a parfois un manque de

synergie entre eux. Ainsi, une même école ou un même collège accueillent parfois plusieurs actions de sensibilisation provenant de différents acteurs durant l'année alors que les établissements voisins ou d'autres zones ne sont pas touchés.

Une **meilleure coordination** permettrait de renforcer la complémentarité des actions, de clarifier les rôles et d'optimiser la lisibilité de l'offre éducative et professionnelle portée par l'ensemble des partenaires. Elle éviterait également des productions en doublon ou, à l'inverse, des sujets laissés en friche.

Plus spécifiquement, le contenu du **site de l'Aventure du Vivant** est actuellement relativement pauvre et daté.

Orientations pour aller plus loin :

* Afin de **mieux capitaliser les ressources disponibles et d'optimiser la portée des actions de communication**, la DGER souhaite renforcer la dynamique collective en organisant, dès le début de chaque année, une **réunion d'échange avec ses principaux partenaires permettant de poser un cadre commun**. L'objectif : disposer d'une vision partagée des projets, temps forts et actions de communication à venir. Un **point intermédiaire**, prévu à mi-parcours, permettra d'ajuster les actions et de maintenir une coordination active.

* Un **outil permettant de partager les ressources produites avec les partenaires de l'EA** pourrait être mis en place (au-delà de la base de ressources en communication qu'il est prévu de mettre en place pour l'écosystème DGER/autorités académiques/établissements d'enseignement agricole, **cf. action 3.3**).

En première approche, les principaux partenaires de l'écosystème « enseignement agricole » sont d'accord avec cette idée. Il s'agirait d'avoir une base d'éléments de langage communs (pour mettre en avant les atouts des métiers et des formations en soulignant leur sens et en améliorant leur image, pour répondre aux idées reçues...) et des exemples concrets d'outils de communication (articles, vidéos, webinaires...) qui pourraient être ré-utilisés par d'autres que ceux qui les ont produits ou qui permettrait d'inspirer et de faciliter la création d'autres outils.

* Pour renforcer l'implication des partenaires tout au long de l'année, la DGER propose également de structurer des **comités de pilotage réguliers pour les principaux projets de communication**. Ces COPIL permettront d'associer les partenaires aux décisions stratégiques et de favoriser une mise en œuvre concertée des actions, dans une logique de co-construction.

Par principe, l'ensemble des actions de promotion de l'enseignement agricole et en faveur de l'attractivité de ses formations devrait être interrogé, afin de s'assurer de leur pertinence, de la mobilisation de ressources produites par ou avec les partenaires et de la **meilleure allocation des moyens associés**.

* Enfin, la DGER ambitionne de **nouer de nouveaux partenariats stratégiques** afin de faire découvrir l'enseignement agricole, encore méconnu, au grand public et renforcer ainsi l'attractivité de ses formations. À titre d'exemple, un partenariat renforcé avec France Travail est envisagé dans le cadre des tournées de l'Aventure du Vivant, afin de toucher de nouveaux publics et de mieux articuler communication, orientation et insertion professionnelle.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

* Fédérations du privés et établissements du public (techniques et supérieurs)

* Partenaires professionnels, interprofessions et syndicat

* Partenaires nationaux prescripteurs d'orientation et acteurs de l'emploi : France Travail, Centres d'Information et d'Orientation, Missions locales, etc.

- * Médias et plateformes d'orientation référents sur les thématiques d'orientation : ONISEP, L'Étudiant, etc.
- * Conseils régionaux et départementaux
- * Les acteurs de l'Éducation nationale, à tous les échelons

Déploiement opérationnel :

*** Quelles actions déclinables sur le territoire (exemples d'actions qui peuvent être déployées aux niveaux régional et local) :**

Au niveau des autorités académiques :

- * Sous la bannière commune de l'enseignement agricole, participer aux déclinaisons régionales des salons d'orientation, forums pour l'emploi, carrefours des métiers. L'autorité académique est alors en charge d'assurer la bonne coordination des partenaires pour mutualiser les ressources et les moyens au service de la visibilité.
- * Copil régionaux dédiés à l'attractivité et à la promotion de l'enseignement agricole, associant les partenaires et les représentants des filières du territoire (OPCO, interprofession, établissements publics et privés, chambre d'agriculture, Région, etc.)

*** Quels acteurs responsables des actions ? :**

Chefs de SRFD et agents impliqués sur les sujets d'attractivité et de promotion de l'enseignement agricole au sein des DRAAF

*** Avec quels éléments de calendrier ? :**

Trois copils régionaux par an :

- * actualités en termes d'événements et d'actions
- * structuration et mutualisation des actions sous la Bannière « l'Aventure du vivant »
- * bilan annuel et perspectives

La possibilité de décliner des groupes de travail en fonction de la nature des projets portés par le Copil régional.

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 5 : Ressources et outils, suivi et évaluation

Numéro de l'action : 5.2

Intitulé : Fonder l'information sur des données fiables et partagées, en développant en particulier l'interopérabilité entre outils nationaux opérés par l'État

Les systèmes d'information développés par l'Education nationale liés à la scolarité de nos élèves ou de nos étudiants occupent une place centrale dans l'organisation de leur scolarité. Cela implique un partage d'informations des bureaux de la DGER qui sont en lien avec les opérateurs et une forte anticipation des pratiques à mettre en place. Certaines applications de l'EA nécessitent aussi des ajustements qu'il faut organiser de manière bien coordonnée.

Description des actions existantes :

* **Plusieurs plateformes coexistent** au sein de l'écosystème de l'orientation et de la scolarité des jeunes. Ces plateformes, indépendantes entre elles, se sont multipliées au fil des années avec notamment Affelnet (orientation vers le lycée), Parcoursup (orientation postbac), Avenir(s) (accompagnement à l'orientation), le site de l'ONISEP (ressources sur l'orientation), 1jeune1solution (accompagner les jeunes vers la vie professionnelle), etc.

* A ces outils développés principalement par le ministère chargé de l'Education nationale et auxquels l'enseignement agricole contribue, s'ajoute le **site de l'Aventure du vivant** qui vise à faire découvrir les formations de l'enseignement agricole.

* Au sein de la DGER, ces outils mobilisent principalement les bureaux chargés des formations de l'enseignement technique et supérieur, des examens et du pilotage des systèmes d'information, avec le soutien des deux maîtrises d'œuvre (Snum/BSIEA et Institut Agro Dijon/CNERTA).

Un **certain nombre des données** intégrées dans ces différents outils **proviennent des établissements d'enseignement agricole**, chargés de les communiquer.

Diagnostic à partir des actions existantes :

La multiplication de ces plateformes soulève plusieurs problématiques :

.l'alimentation en données de ces plateformes (flux, import, ajout manuel...),

.la pertinence, la cohérence et la mise à jour de ces données,

.l'accès à certaines fonctionnalités pour les équipes de direction en établissement ou pour les familles (Affelnet).

Parmi ces plateformes, **Parcoursup** est devenu au fil des années un outil central où la visibilité de l'enseignement agricole et la pertinence des informations ont des impacts quasi immédiats en termes d'effectifs dans les établissements.

La DGER participe à tous les groupes de travail avec Parcoursup tout au long de l'année, sur la partie technique comme sur les parties pilotage et politique. Elle pilote et anime le réseau des correspondants Parcoursup en SRFD.

Cependant, la **coordination interne de la DGER et la mobilisation des établissements d'enseignement agricole technique sur Parcoursup est à parfaire** et souffre, en amont de notre ministère, d'un niveau d'information inégal quant aux évolutions de l'outil. A titre d'illustration, Parcoursup vérifie la complétude de la saisie des éléments du baccalauréat. Il est donc nécessaire que les services en charge de cette saisie vérifient scrupuleusement la saisie correcte et complète de l'ensemble des éléments dans le respect du calendrier défini par Parcoursup. Cette vérification, et les corrections à apporter, sont à effectuer par les services ayant à leur charge les examens.

Par ailleurs, les changements de nomenclatures et de forme de l'examen lors de rénovation de diplôme sont à transmettre de manière anticipée, avec l'expertise des services en charge de la formation et des examens.

Les outils internes au MASA souffrent également de ces difficultés. Le **site de l'Aventure du vivant**, à la main de la DGER, s'appuie sur des **informations souvent datées** et présente des difficultés d'ergonomie pour rechercher établissements et formations.

La **difficulté d'interopérabilité du SI-EA avec le SI Parcoursup**, représente un risque majeur pour l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur pour les apprenants de l'EA et une source de stress négatif/charge de travail pour les établissements agricoles.

Concernant l'**application AFFELNET**, les établissements, comme les familles, ne peuvent pas pour l'instant utiliser les fonctionnalités liées à l'expression informatisée du choix d'orientation (SLO) entraînant l'usage d'une procédure papier chronophage et non sécurisée. Quant à l'accès à la saisie du vœu d'affectation qui lui, est possible à partir du mois de Mai après activation du compte Educonnect, il peut aujourd'hui créer des situations d'incompréhension chez les familles qui ont alors une vue sur l'onglet « bourses » qui ne les concerne pas ou sur celui des « données personnelles ». De plus, le service d'aide en ligne ou par téléphone les renvoie vers leur établissement d'origine qui ne peut pas apporter de solution technique.

Les **établissements d'enseignement agricole** devraient veiller à une **meilleure qualité des données saisies** en prenant toute la mesure des implications des saisies demandées.

Orientations pour aller plus loin :

* L'**information de la DGER en amont** sur les orientations des **plateformes interministérielles** doit être renforcée (ressources nécessaires, échanges de données, etc.). Il faut donc s'assurer de la représentation de la DGER dans les instances dédiées au pilotage de ces plateformes, et la répercussion des informations en coordination interne. Un COPIL dédié à chacun des principaux outils (Parcoursup, Affelnet, Avenir(s) par exemple) doit être créé ou renforcé.

Toute décision d'évolution du SI devrait pouvoir être anticipée suffisamment en amont de sa mise en production, afin de préparer une période de recette des évolutions à mettre en place dans les SI de l'EA ou partenaires.

* Le **référentiel de l'enseignement agricole** (RefEA : structures, formations...) **doit être fiabilisé** afin de s'assurer de la pertinence des données transmises aux plateformes (structuration du référentiel, qualité de son alimentation, choix des données transmises).

* La question de la **communication interne associée aux outils** se pose également (dates limites de saisie des données...). L'identification des temps forts associés à chacun de ces outils permettra de les intégrer à des actions de communication interne (ex : *Flash info*, *Une* du site Chlorofil.fr, etc.). Les comités éditoriaux animés par le bureau de l'attractivité et de la promotion seront l'occasion de les recenser.

* La **DGER travaille avec le bureau de l'orientation du MENESR** pour améliorer le dispositif (visibilité de nos établissements sur la carte nationale, offres de formation plus lisible notamment sur les seconde pro...), et participe aux comités de pilotage menés par le MENESR.

L'accès aux autres tours d'affectation post 3^{ème} et post 2^{nde} est demandé par les DRAAF/SRFD.

* L'utilisation de codes **AFFELNET** et d'appellations uniques pour les formations du MAASA renforcera le poids des correspondants en académie et faciliterait l'édition de statistiques par BVALO.

Il est essentiel de gommer les différences dans le processus d'orientation et d'affectation entre les établissements du MEN et ceux du MAASA en réglant les difficultés d'interopérabilité des SI ce qui

permettra, par exemple, l'utilisation du SLO (Service en Ligne d'Orientation) par les parents et les établissements de l'EA.

* La **sécurisation des flux de données vers Parcoursup** est nécessaire. Pour cela, il faudra travailler sur le format des notes remontées pour les bacs professionnels agri afin de gagner en lisibilité sur les disciplines abordées et faciliter la compréhension des recruteurs.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

* Les actions visent à renforcer la fiabilité des informations relatives aux établissements, aux formations et au parcours des élèves de l'enseignement agricole afin de contribuer aux actions de promotion et en faveur de l'attractivité des formations.

* Le public cible est ainsi à la fois les apprenants et leurs familles et les personnels des établissements.

Déploiement opérationnel :

Ces projets font l'objet d'un pilotage national au niveau de la DGER, via le DNA pour une partie d'entre eux. Chacun des projets intègre les différentes parties prenantes, dans les autorités académiques, dans les établissements mais également du grand public (comme pour la refonte du site de L'Aventure du vivant).

* Affelnet et Parcoursup :

La DGER structure un réseau des référents « orientation » Affelnet-Parcoursup, qu'elle réunit mensuellement et qui fait l'objet d'un séminaire annuel. Des échanges réguliers sont organisés avec les équipes Affelnet et Parcoursup du ministère de l'éducation nationale et de la mission Parcoursup à haut niveau ou au niveau opérationnel pour favoriser la clarté des informations disponibles sur les plateformes et ajuster ou mieux comprendre leur fonctionnement. Afin d'anticiper au mieux les évolutions, les bureaux de la DGER échangent en interne dans le cadre du COPIL Données qui se réunit régulièrement.

* Projet de refonte du référencement de l'enseignement agricole :

L'objectif de ce projet, qui comporte un volet réglementaire, un volet système d'information et un volet communication, est de sécuriser le référencement des établissements, de leur appellation jusqu'aux caractéristiques de chacun d'entre eux, y compris les formations et filières, afin de disposer d'une information fiable, unifiée et accessible à tous les acteurs concernés de l'offre de formation de l'enseignement agricole. Ce projet de refonte, qui repose sur l'outil informatique RefEA, sécurisera la source des outils utilisés dans le cadre de la politique d'attractivité de l'enseignement agricole, comme par exemple pour la publication automatique de cartes dynamiques des établissements (ex : salons, journées portes ouvertes des établissements...). L'annuaire de sécurité des EPLEFPA, outil majeur en cas de crise, sera adossé à cette nouvelle version du référentiel.

Les travaux de cadrage doivent aboutir fin octobre 2026 pour pouvoir être pris en compte dans les feuilles de route 2027 (dont celles des systèmes d'information).

* Site L'Aventure du vivant :

La refonte du site de L'Aventure du vivant intègre outre, une revue éditoriale, l'automatisation des données rendues accessibles grâce à la refonte du référencement de l'enseignement agricole RefEA. Une première version du site doit être mise en production en novembre 2026 avec pour objectif de disposer d'un site opérationnel et en phase avec les besoins de promotion des formations et des établissements de l'enseignement agricole en amont du Salon international de l'agriculture et des journées portes ouvertes des établissements.

FICHE ACTIONS PNOD

Axe 5 : Ressources et outils, suivi et évaluation

Numéro de l'action : 5.3

Intitulé : Mettre en place un dispositif national de suivi et d'évaluation de la politique d'attractivité pour en mesurer l'efficacité

Assurer la production de données, statistiques et indicateurs permettant de suivre les résultats de la politique de promotion et de l'attractivité des formations de l'enseignement agricole. Constituer des outils de pilotage pour mesurer l'efficacité des mesures mises en place et orienter celles à venir, au niveau national, régional et local.

Description des actions existantes :

* La DGER assure le suivi des **effectifs**, de l'**insertion professionnelle** et la **réussite aux examens** des apprenants de l'enseignement agricole (voie scolaire et apprentis). Elle met à disposition des services de la DGER, des DRAAF, des établissements et des partenaires des données chiffrées brutes ou traitées ainsi que des notes d'analyse nationales. Ces éléments permettent d'appuyer le pilotage des politiques publiques concourant notamment à l'attractivité des formations de l'enseignement agricole.

Une **diffusion annuelle de tableaux** désormais standardisés permet une information régulière et fiable. Un **certain nombre des données** servant de base à l'élaboration de ce suivi **proviennent des établissements d'enseignement agricole**, chargés de les communiquer à des dates fixées et communes à tous pour permettre leur agrégation au niveau national.

* Depuis l'année scolaire 2021/2022, la DGER a mis en place un **suivi spécifique au MAASA des apprentis dans les formations du MAASA** (c'est-à-dire les formations qui préparent à un diplôme dont le Ministère certificateur est le MAASA). Cela permet de disposer dès février de l'année N+1 des informations sur les nombres d'apprentis de l'année scolaire N/N+1 (au vu des contrats d'apprentissage qui peuvent être signés jusqu'au 31 décembre N) et leur évolution, sans attendre les données officielles établies au niveau national par le Ministère chargé de l'éducation nationale (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) dans le cadre de l'enquête SIFA (système d'information de la formation des apprentis), lesquelles sont disponibles fin juin/début juillet N+1 (le temps que toutes les données soient dûment consolidées au niveau national selon les standards de la statistique).

Diagnostic à partir des actions existantes :

Des actions sont en cours pour améliorer la production des données :

- une simplification et une amélioration du suivi des effectifs est en cours avec l'intégration des **données apprentis dans l'application DeciEA** (décisionnel de l'enseignement agricole mettant à disposition les données). Cette évolution permettra d'harmoniser les données élèves et apprentis,
- les élèves qui suivent des **formations à distance** sont par ailleurs en cours d'intégration pour la rentrée scolaire 2025.

Les modalités de mise à disposition de ces données fait également l'objet de travaux :

- des **jeux de données** (effectifs, résultats aux examens, liste des établissements, liste des formations, etc.) sont **accessibles sur OpenDataSoft** et de nouvelles valorisations (visual data) sont en cours de création.

- au 1^{er} semestre 2025, un **accès à Archipel**, l'outil de valorisation des **indicateurs de performance des établissements piloté par l'éducation nationale**, a été fourni à chaque établissement public ou privé de l'enseignement agricole.

L'objectif est triple :

- **démultiplier les données disponibles**, suivant un principe simple : sauf exception, tout est public et publié,
- fournir des jeux de données **prêts à utiliser** par chacun,
- disposer d'outils de **valorisation des données pratiques et accessibles aux non-experts**.

De nouvelles communications sont à réaliser auprès des **SRFD et des établissements, dont certains méconnaissent** la disponibilité de ces données. Des échanges permettront l'**identification d'éventuels besoins complémentaires**.

Orientations pour aller plus loin :

* La DGER poursuit son travail de recensement et de consolidation des indicateurs dans l'objectif d'avoir une **vue la plus exhaustive possible des productions de données et d'harmoniser les méthodes de production**.

* Le **suivi de l'insertion professionnelle** évolue. Il est désormais assuré via le **dispositif InserJeunes**, qui est une plateforme en ligne accessible à tous et qui permet de renseigner les jeunes sur les débouchés des parcours professionnels. C'est un dispositif interministériel, dans lequel l'enseignement agricole est inclus à partir des données 2023. Ce dispositif succède aux précédentes enquêtes statistiques menées par l'Institut Agro Dijon dans le cadre du dispositif national d'appui (DNA) pour le compte de la DGER. La méthodologie utilisée, basée sur un recoupage de statistiques entre les données des établissements et celles du ministère du travail, diffère grandement de celle précédemment utilisée pour les enquêtes ; la rupture de données ne permet donc pas de comparer les taux au-delà de 2023.

Il est établi que les données InserJeunes se concentrent à minima à ce stade sur des indicateurs simples (taux d'emploi, poursuite d'étude) et ne présentent plus l'ensemble des données nécessaires à la DGER pour le pilotage de certaines politiques (ex : rénovation des diplômes). Une convention DGER-DEPP/InserJeunes est en cours de signature pour que la DGER puisse disposer des données brutes des fichiers InserJeunes permettant un travail complémentaire d'analyse.

En complément de ces éléments, des **commandes ciblées d'enquêtes à réaliser par le DNA**, permettront de disposer des informations plus spécifiques nécessaires par exemple dans le cadre des rénovations de diplôme.

* La DGER lance des travaux de **suivi de cohorte des élèves**. Elle permettra de mieux comprendre plusieurs aspects : analyse de la déperdition en cours de cycle pour identifier plus précisément des leviers permettant de réduire les ruptures de parcours ; observation de la cohérence entre le secteur professionnel dans lequel s'insère le jeune sortant de l'EA et la formation qu'il y a suivie...

* Il serait intéressant de **mieux comprendre le processus de recrutement des apprenants**. Par exemple, les modalités de recrutement en 4^e et 3^e de l'EA ne sont pas bien connues. Par ailleurs les données d'Affelnet qui transmises par la DGESCO sont incomplètes pour l'enseignement privé et l'apprentissage et celles de Parcoursup sont aussi incomplètes pour l'apprentissage. Un premier travail des analyses envisageables est en cours de production pour la rentrée 2025.

Quels sont les publics cibles des actions à mettre en place ? :

- * Le grand public

Déploiement opérationnel :

- * Production d'une cartographie des données disponibles pour favoriser leur connaissance et leur prise en main : cette vue synthétique des données accessibles aux autorités académiques et aux établissements doit être publiée au printemps 2026 sur le site Chlorofil.fr/stats.
- * Des notes thématiques sont désormais publiées à destination de l'écosystème de l'enseignement agricole technique, notamment sur les effectifs et l'insertion professionnelle des apprenants. Elles bénéficient d'une diffusion large, en premier lieu aux autorités académiques et aux partenaires (notamment les fédérations du privé) ; ces notes d'information sont également rendues accessibles à tous sur Chlorofil.
- * Des fiches indicateurs seront progressivement publiées pour rendre accessibles la méthodologie de constitution des outils nationaux que les autorités académiques souhaiteraient décliner pour appuyer leur pilotage.
- * Un site OpenDataEA est en cours de finalisation pour publication en juin 2026 pour mettre à disposition du grand public des jeux de données en accès ouvert. Ce site a vocation à être complété au fil des exercices et intégrera en premier lieu les données relatives aux effectifs et aux examens de l'enseignement agricole. Les données seront rendues plus facilement accessibles au grand public via la publication en « data visualisation » qui mettent automatiquement en forme les jeux de données. Un espace sécurisé permettra une diffusion restreinte aux autorités académiques ou aux établissements lorsque nécessaire.
- * Insertion professionnelle : de nouveaux travaux ont été commandés par la DGER au DNA (Institut Agro Dijon) pour contribuer aux travaux de rénovation des diplômes de l'enseignement technique et supérieur. Les travaux d'intégration à la plateforme InserJeunes sont finalisés et seront complétés au fil de l'eau. Afin de favoriser l'appropriation de l'outil par les autorités académiques et les établissements, une fiche information dédiée à InserJeunes sera publiée d'ici la fin avril 2026.